

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

# VILLE DE MARSEILLE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

15 JUILLET 2009

- N° 325 - Le Numéro : 0,85 Euro

# SOMMAIRE

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 9 JUILLET 2009

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT .....	2
DEVELOPPEMENT DURABLE .....	4

## ARRETES

DESIGNATIONS.....	5
DELEGATIONS .....	5
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS .....	6
<i>Mairie du 1<sup>er</sup> secteur</i> .....	6
<i>Mairie du 3<sup>ème</sup> secteur</i> .....	6
<i>Mairie du 8<sup>ème</sup> secteur</i> .....	7
CONTROLE DES VOITURES PUBLIQUES.....	7
DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION.....	7
DIRECTION PARCS ET JARDINS .....	9
MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE.....	9
MANIFESTATIONS.....	9
VIDE GRENIERS .....	15
SELECTION DE MAITRE D'ŒUVRE .....	18
MESURES DE POLICE.....	18
AUTORISATION DE TRAVAUX DE NUIT .....	18
AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCING.....	20
<i>MOIS DE JUIN 2009</i> .....	20
PERMIS DE CONSTRUIRE .....	23
PERIODE DU 16 AU 30 JUIN 2009 .....	23
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2009 .....	26

# CONSEIL MUNICIPAL

## FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

09/0743/FEAM

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - 8ème et 9ème arrondissements - Projet de reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords - Lancement de la procédure de contrat de partenariat.**

09-18314-DGUH

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a engagé en septembre 2006 une réflexion sur les enjeux, les perspectives et le mode de réalisation de la reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords.

Par délibération n°08/0628/FEAM du 30 juin 2008, le Conseil Municipal a confirmé à l'unanimité sa volonté de rénover, d'agrandir et de couvrir le Stade Vélodrome pour le mettre au rang des grands équipements internationaux et de continuer à assurer un rayonnement international à Marseille.

En l'occurrence, ce projet poursuit les objectifs suivants :

- réaliser les aménagements nécessaires au fonctionnement d'un équipement sportif de haut niveau correspondant aux normes internationales de football et de rugby et susceptible d'accueillir des rencontres internationales (Euro 2016, finale de Ligue des Champions) ;
- doter le Club résidant d'un outil favorisant son maintien au plus haut niveau et le développement de son projet sportif ;
- assurer la meilleure gestion possible de l'équipement pour favoriser un rayonnement international et un équilibre économique permettant le financement, l'entretien, la gestion performante et l'exploitation de l'équipement, ainsi que les meilleures conditions d'usage des fonds publics ;
- intégrer tous les équipements complémentaires à l'exercice des fonctions d'un stade moderne mais également toutes autres fonctions nécessaires à l'équilibre économique de l'opération ;
- intégrer au mieux l'opération dans son environnement urbain immédiat.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal a aussi demandé à ce que le Comité Technique Paritaire et la Commission Consultative des Services Publics Locaux soient consultés sur la base des résultats de réflexions engagées sur le projet, son périmètre et son mode opératoire.

Par ailleurs, la France s'est depuis engagée dans la candidature à l'organisation de l'Euro 2016, appelant les différentes villes à se doter d'équipements répondant aux normes du cahier des charges de l'UEFA afin de proposer à cette manifestation européenne neuf stades de grande qualité. La contribution de la Ville à cette candidature accentue encore la complexité du projet de reconfiguration du stade. D'une part, le projet devra répondre à des prescriptions techniques particulièrement importantes. D'autre part, il devra être engagé avant le 31 décembre 2009 et réalisé avant l'été 2014 dans le cadre d'un chantier en « mode occupé » limitant au maximum la gêne à l'occasion des rencontres de l'Olympique de Marseille.

Enfin, le rapport d'étape relatif à l'évaluation préalable au projet de reconfiguration du stade Vélodrome a été amendé par un complément d'analyses juridiques et financières, tenant compte de l'actualisation du contexte législatif et économique.

L'ensemble de ces facteurs a conduit à la présentation d'un dossier comportant l'évaluation préalable initiale, la mise à jour datée de juin 2009 ainsi que du rapport de présentation synthétisant ces différents éléments au Comité Technique Paritaire et à la Commission Consultative des Services Publics locaux.

Les avis de ces deux instances ont été intégrés dans le rapport définitif d'évaluation préalable au vu duquel le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Les grandes orientations de ce rapport peuvent être résumées de la façon suivante :

- le coût d'un tel projet estimé entre 120 et 160 millions d'Euros, impose d'optimiser l'utilisation du futur stade au-delà des vingt à trente rencontres de football par an et de valoriser le pôle d'attractivité que l'équipement représentera ;
- la réussite d'un tel projet dans des délais contraints repose sur une opportune association des fonctions de conception, construction, exploitation alternative de l'enceinte (hors matchs du club résidant et missions de service public), entretien-maintenance et de valorisation d'un programme immobilier d'accompagnement ;
- le partenariat global permet une bonne intégration de ces différentes fonctions en limitant les risques d'interfaces pour la Ville de Marseille ;
- ce mode opératoire ne modifie pas la situation de l'Olympique de Marseille à l'occasion de ses rencontres tout particulièrement dans ses relations avec ses supporters ;
- les grands événements populaires de service public tels que les manifestations culturelles, ainsi que les manifestations à l'initiative municipale comme la fête des écoles, resteront gérés par la Ville de Marseille. Il y aura en effet maintien de l'exploitation du Stade par la régie municipale sur la base de ses activités actuelles.

La complexité du projet en termes tant technique et fonctionnel, que de montage juridique et financier permet d'envisager le recours à un contrat de partenariat d'autant plus que ce dispositif amélioré par les récentes lois du 28 juillet 2008 et du 17 février 2009 bénéficiera de conditions de financement favorables.

Cette complexité est encore accentuée s'agissant d'un projet qui ne se limiterait pas au seul stade mais qui ambitionne le développement d'un véritable projet urbain autour du Stade Vélodrome avec la création d'un nouveau quartier permettant de dynamiser le secteur (hôtellerie, bureaux, commerces, logements, restauration ...).

Cette complexité générale du projet nécessite de recourir à des compétences professionnelles spécialisées dans chacune des thématiques du projet et du montage opérationnel.

Le montage opérationnel correspondant à la mise en œuvre du contrat de partenariat nécessite le recours à une procédure de dialogue compétitif. Chaque candidat non retenu et ayant participé à toutes les phases du dialogue pourra percevoir une indemnité d'un montant de 250 000 Euros maximum.

Sur la base des conclusions synthétisées ci-dessus, il apparaît opportun de solliciter le concours des différents partenaires publics que sont l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en vue de la mise en œuvre de ce projet nécessairement fédérateur.

Un comité de projet, associant ces différents partenaires, sera mis en place pour suivre l'ensemble du déroulement de l'opération sur les différents aspects du projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE L'URBANISME  
VU L'AVIS DES CONSEILS DES 6EME ET 8EME  
ARRONDISSEMENTS  
ET DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS  
VU LA DELIBERATION N°08/0628/FEAM DU 30 JUIN 2008  
VU LES AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ET DE LA  
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS  
LOCAUX  
VU LE RAPPORT DEFINITIF D'EVALUATION PREALABLE  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvé le lancement de l'opération de reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords.

**ARTICLE 2** Est approuvé le principe du recours au contrat de partenariat pour la réalisation de cette opération.

**ARTICLE 3** Est approuvé le maintien de l'exploitation du Stade Vélodrome par la régie municipale sur la base de ses activités actuelles.

**ARTICLE 4** Est approuvée la création d'un comité de projet regroupant l'ensemble des partenaires publics que sont l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

**ARTICLE 5** Est approuvé un montant d'indemnisation de 250 000 Euros maximum pour chaque candidat non retenu à l'issue de l'intégralité de la procédure de dialogue compétitif.

**ARTICLE 6** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Développement Economique et Aménagement - Année 2009, à hauteur de 1 100 000 Euros correspondant aux indemnités susceptibles d'être versées aux candidats et aux frais de procédure. La dépense sera imputée au budget primitif 2010.

**ARTICLE 7** Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à solliciter les différents partenaires institutionnels que sont l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans le cadre du financement de cette opération.

**ARTICLE 8** Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire de Marseille  
Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Jean-Claude GAUDIN

• • •

**09/0744/FEAM**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - Désignation des membres de la commission de contrat de partenariat intervenant dans la procédure de contrat de partenariat pour la reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords.**

09-18318-DGUH

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par un précédent vote, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours au contrat de partenariat pour le projet de reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords.

La procédure d'attribution du contrat de partenariat fait intervenir une commission prévue par les dispositions de l'article L.1414-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient de procéder à la désignation de cette commission qui est ainsi composée de Monsieur le Maire ou son représentant pour en assurer la présidence et de cinq élus titulaires et d'un nombre égal de suppléants.

Les membres du Conseil Municipal ont été informés lors de la convocation au présent Conseil que les listes pourraient être déposées au cours de la présente séance.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

➤ de prendre acte des modalités suivantes de dépôt des listes : les listes peuvent être déposées au cours de la présente séance et comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir,

➤ de décider à l'unanimité, conformément aux dispositions légales reprises dans le Règlement Intérieur, de ne pas procéder au vote au scrutin secret,

➤ de procéder à l'élection des membres de la commission,

➤ de prendre acte du résultat de l'élection et de la composition de la commission.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont approuvées les modalités de dépôts des listes pour l'élection de la commission de contrat de partenariat.

**ARTICLE 2** Il est décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il n'y a pas lieu de voter au scrutin secret.

**ARTICLE 3** La commission est composée comme suit :

Membres titulaires :

- SERVANT Danielle
- CARREGA Sylvie
- IMBERT Jeanine
- BERNARDI François-Noël
- PIGAMO Nathalie

Membres suppléants :

- MIRON Richard
- PALMIERI Eiske
- VALLETTE Claude
- ZENOU Valérie
- PONCET-RAMADE Michèle

Le Maire de Marseille  
Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Jean-Claude GAUDIN

• • •

## DEVELOPPEMENT DURABLE

09/0745/DEVD

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - 8ème et 9ème arrondissements - Projet de reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords - Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseille concernant le projet d'aménagement global du Stade Vélodrome - 20ème modification.**

09-18313-DGUH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller délégué à la Coopération Métropolitaine, à l'Urbanisme, au suivi des ZAC, à la Révision du Plan Local d'Urbanisme et à l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Plan d'Occupation des Sols a fait l'objet d'une révision approuvée par délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2000 et de plusieurs procédures de modification, soit d'ordre général, soit pour mettre en œuvre des projets municipaux spécifiques.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents de planification urbaine.

Par délibération du 30 juin 2008, le Conseil Municipal a demandé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager une procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

C'est ainsi que, par délibération du 19 février 2009, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a engagé la procédure de révision générale du PLU et précisé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation pendant toute l'élaboration du projet.

Cependant, le Conseil Municipal a demandé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, par délibération du 9 février 2009, de prescrire une enquête publique sur la modification du PLU de Marseille (18<sup>ème</sup> modification), sans attendre l'approbation de la révision générale du PLU, pour satisfaire au contexte évolutif et de développement de la Ville.

Parallèlement, le Conseil Municipal, en date du 30 mars 2009, a demandé une 19<sup>ème</sup> modification du PLU de Marseille relative aux évolutions du projet d'aménagement d'Euroméditerranée et aux modifications réglementaires s'y rapportant.

Par délibération n°08/0628/ FEAM du 30 juin 2008, le Conseil Municipal a confirmé sa volonté de rénover, d'agrandir et de couvrir le Stade Vélodrome pour le mettre au rang des grands équipements internationaux et de continuer à assurer un rayonnement international à Marseille.

Par ailleurs, l'engagement du projet de reconfiguration du Stade Vélodrome, dans le cadre notamment de la candidature de la France à l'Euro 2016 dans des délais imposés, nécessite d'apporter des modifications réglementaires au PLU de Marseille dans des délais plus courts que ceux de la modification générale n°18 ci-dessus évoquée.

Ce projet de reconfiguration du Stade Vélodrome s'intègre dans une volonté de développement d'un pôle spécifique, orienté vers l'évènementiel de haut niveau, s'appuyant :

➤ sur le développement touristique, appuyé sur les congrès et salons au Parc Chanot ;

➤ sur le développement sportif, par la reconfiguration du Stade Vélodrome et sa mise aux normes internationales ;

➤ sur le développement ludique et culturel de la zone, avec notamment la réalisation du grand équipement Stade Vélodrome, couvert et polyvalent, pouvant accueillir tous types de manifestations en salle ;

➤ sur le développement commercial, s'appuyant sur les programmes d'accompagnement desdits événements : accueil, convivialité...

L'ensemble de ce projet sera conforté par les qualités urbaines et fonctionnelles des espaces publics qui seront produits, clarifiant notamment les déplacements déambulatoires, reliant les nœuds de transports en commun, améliorant l'accueil des spectateurs par des zones de convivialité.

Pour ce faire, il est nécessaire :

➤ de modifier le Plan Local d'Urbanisme de Marseille, selon les termes de l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme, afin d'intégrer ce projet d'aménagement et de créer une zone de projet ;

➤ d'instituer une servitude de périmètre d'étude d'un projet d'aménagement, selon les termes de l'article L 123-2 du Code de l'Urbanisme. Les constructions ou installations d'une superficie supérieure à 15 000 m<sup>2</sup> sont interdites pendant une durée d'un maximum de deux ans, dans ce périmètre, défini par le plan joint en annexe.

C'est pourquoi, il convient de demander à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager une nouvelle procédure de modification n°20 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille spécifique à la définition dudit périmètre d'étude.

➤ Il sera nécessaire par la suite de procéder à une nouvelle modification courant 2010, pour intégrer le résultat des études de la zone de projet, telle qu'elle aura été approuvée par le Conseil Municipal, dans le Plan Local d'Urbanisme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE L'URBANISME  
VU L'AVIS DES CONSEILS DES 6EME ET 8EME  
ARRONDISSEMENTS ET DES 9EME ET 10EME  
ARRONDISSEMENTS  
VU LA DELIBERATION N°08/0647/DEVD DU 30 JUIN 2008  
VU LA DELIBERATION N°08/0628/FEAM DU 30 JUIN 2008  
VU LA DELIBERATION N°09/0041/DEVD DU 9 FEVRIER 2009  
VU LA DELIBERATION N°09/0193/DEVD DU 30 MARS 2009  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est demandé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une nouvelle enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Marseille concernant le projet d'aménagement global du Stade Vélodrome (20<sup>ème</sup> modification du PLU), en vue d'instituer une zone de projet et une servitude de périmètre d'étude de projet, définie par le plan annexé.

**ARTICLE 2** La Ville de Marseille demandera à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole la prescription d'une future modification pour prendre en compte le projet d'aménagement global dans le Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire de Marseille  
Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Jean-Claude GAUDIN

• • •



ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 JUIN 2009

---

**09/298/SG – Délégations de signatures de :  
M. Michel BOURGAT et Mme Danielle SERVANT**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur José F. ALLEGRINI, Adjoint au Maire délégué, au Bataillon de Marins-Pompiers, à la Protection Civile, au Plan Communal de Sauvegarde, aux Commissions de Sécurité, à la Gestion des Risques, aux Affaires Militaires, et aux Anciens Combattants du vendredi 24 juillet (20 heures) jusqu'au samedi 22 Août 2009 inclus, sont habilités à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Monsieur Michel BOURGAT, Adjoint au Maire du vendredi 24 juillet 20 heures au vendredi 31 juillet 2009 inclus

- Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire du samedi 1<sup>er</sup> août au samedi 22 août 2009

ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 JUIN 2009

---

**09/299/SG – Délégation de signature de :  
M. Maurice REY**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire déléguée, à toutes Décisions relatives au Droit des Sols, à la Signature des Actes Authentiques, aux Droits de Prémption et à la Protection des Animaux du lundi 13 juillet jusqu'au vendredi 31 juillet 2009 inclus, est habilité à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Monsieur Maurice REY

ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 JUIN 2009

---

**09/297/SG – Délégation de signature de :  
M. Jean MANGION**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-27,

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean MANGION, Directeur Général des Affaires Culturelles, pour ce qui concerne :

la signature des bons de commande, ainsi que des factures de la Direction Générale des Affaires Culturelles, correspondant à l'utilisation du budget alloué pour en assurer le fonctionnement,

la signature des propositions de mandatement liées au versement des subventions municipales attribuées aux structures associatives.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Jean MANGION sera remplacé dans cette délégation par :

Monsieur Christian LAGET, Directeur Territorial.

ARTICLE 3 La signature et le paraphe des agents cités plus haut, devront être conformes aux spécimens portés sur l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 4 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 26 JUIN 2009

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

### Mairie du 1<sup>er</sup> secteur

---

**09/013/1S – Délégation de signature de :  
M. Christophe LORENZI**

---

Nous, Maire d'arrondissements (1<sup>er</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements de Marseille)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-20, en application des Articles 2122-17, 2122-18 et L.2511-28  
Vu la loi n°82-1169, du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements.

Monsieur le Maire désigne Monsieur Christophe LORENZI 1<sup>er</sup> Adjoint pour le remplacer dans la plénitude de ses fonctions, en cas d'absence ou d'empêchement, du 15 JUILLET 2009 au 31 juillet 2009, dans le cas prévu à l'article L 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT LE 7 JUILLET 2009

### Mairie du 3<sup>ème</sup> secteur

---

**09/003/3S – Délégation de signature de :  
M. Thierry PEIFFER**

---

Nous, Maire d'Arrondissements (4e et 5e Arrondissements de Marseille) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L,2511-27 et L,2122-19,  
Vu la loi n° 82-1169, du 31 décembre 1982, article 37,  
Vu la loi n° 2000-321, du 12 avril 2000, article 31;

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry PEIFFER, Attaché Principal - Directeur Général des Services par intérim de la Mairie des IV et V arrondissements, en ce qui concerne :

- Tout document relatif à l'administration du personnel et au fonctionnement des services municipaux, l'entretien des équipements transférés, les demandes diverses d'autorisation liées aux arrêtés de circulation et de voirie, les réponses liées à des courriers administratifs en cours ;

- Les pièces comptables et les certificats administratifs relatifs à la comptabilité de la Mairie des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Arrondissements, les notifications et avenants des Marchés à Procédure Adaptée ainsi que des Consultations ;

- La certification des attestations d'accueil, les listes de recensement ;

**ARTICLE 2** Monsieur le Directeur Général des Services d'Arrondissements par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 2 JUILLET 2009

## Mairie du 8<sup>ème</sup> secteur

### **09/002/8S – Délégation de signature de : Mme Hélène WYSS**

Nous, Maire d'arrondissements (15ème et 16ème arrondissements de Marseille)  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**ARTICLE 1** Est délégué aux fonctions d'officier d'Etat Civil dans la plénitude des attributions décrites dans l'article R 2122-10 du code général des collectivités, l'agent ci-après désigné:

Madame Hélène WYSS – Adjoint Administratif de 2ème classe - Identifiant 19770419.

**ARTICLE 2** La présente délégation est conférée à cet agent sous la surveillance et la responsabilité du Maire des 15 et 16ème arrondissements.

**ARTICLE 3** La signature manuscrite de l'intéressée sera suivie par l'apposition d'un tampon humide, de l'indication de son nom et prénom.

**ARTICLE 4** La notification du sigle et signature de l'agent désigné à l'article 1, ainsi qu'une ampliation du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, Commissaire de la République, et aux autorités consulaires.

**ARTICLE 5** Une expédition du présent arrêté sera remise à l'agent désigné à l'article 1.

**ARTICLE 6** Madame le Directeur Général des Services de la Mairie des 15 et 16ème arrondissements est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 8 JUIN 2009

### **09/003/8S – Délégation de signature de : Mme Marie Hélène HADJI – MANOLIS**

Nous, Maire d'arrondissements (15ème et 16ème arrondissements de Marseille)  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**ARTICLE 1** Est délégué aux fonctions d'officier d'Etat Civil dans la plénitude des attributions décrites dans l'article R 2122-10 du code général des collectivités, l'agent ci-après désigné:

Madame HADJI – MANOLIS Marie Hélène – Attaché Territorial - Identifiant 19870327.

**ARTICLE 2** La présente délégation est conférée à cet agent sous la surveillance et la responsabilité du Maire des 15 et 16ème arrondissements.

**ARTICLE 3** La signature manuscrite de l'intéressée sera suivie par l'apposition d'un tampon humide, de l'indication de son nom et prénom.

**ARTICLE 4** La notification du sigle et signature de l'agent désigné à l'article 1, ainsi qu'une ampliation du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, Commissaire de la République, et aux autorités consulaires.

**ARTICLE 5** Une expédition du présent arrêté sera remise à l'agent désigné à l'article 1.

**ARTICLE 6** Madame le Directeur Général des Services de la Mairie des 15 et 16ème arrondissements est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 8 JUIN 2009

## **CONTROLE DES VOITURES PUBLIQUES**

### **09/290/CVP – Modification de la composition et désignation des membres de la commission des taxis et des voitures de petites remises**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la loi n°95.66 du 20 janvier 1995 modifiée, relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant taxi  
Vu le décret n°95-935 du 17 août 1995 modifié, portant application de la loi du 20 janvier 1995  
Vu le décret n°86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise  
Vu l'arrêté n°08/308/SG du 5 juin 2008 portant modification de la composition et désignation des membres de la commission communale des taxis et des voitures de petite remise  
Vu l'arrêté n°08/466/SG du 12 août 2008 portant règlement de l'industrie du taxi à Marseille  
Considérant la demande et les justificatifs de modification de composition du bureau du Syndicat des Taxis Euroméditerranée Marseillais en date des 7 et 10 juin 2009

**ARTICLE 1** L'article 1 de l'arrêté municipal n°08/308/SG susvisé est modifié comme suit dans l'intitulé reprenant les représentants des organisations professionnelles :  
STEM (Syndicat des Taxis Euroméditerranée Marseillais)  
Titulaire : Monsieur HOUËIX  
Suppléant : Monsieur MONTOLIO

**ARTICLE 2** Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au Contrôle des Voitures Publiques, Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 JUIN 2009

## **DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION**

### **09/326/SG – Composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
VU, la loi n° 1995-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité.  
VU, la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.  
VU, la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

VU, le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2211-1 à L2211-5, D 2211-1 à D2211-4

VU, le Décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département.

VU, la délibération 08/0231/HN du Conseil Municipal en date du 4 avril 2008 portant désignation des représentants de la Ville de Marseille au sein de divers organismes.

VU, la délibération 08/0544/SOSP du Conseil Municipal en date du 30 juin 2008 portant création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

CONSIDERANT, que le Maire est désormais au cœur de la coordination des politiques locales de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et qu'à ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Sur la proposition de Madame l'Adjointe Déléguée au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à la Police Municipale et à la Police Administrative

**ARTICLE 1** Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans la forme plénière est composé des personnes suivantes ou leurs représentants :

Présidence :

Monsieur le Maire représenté par Madame l'Adjointe déléguée à la Prévention de la Délinquance, à la police municipale, à la police Administrative et au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Les membres du CLSPD tels que définis dans le décret du 23 juillet 2007 :

Monsieur le Préfet de Région et de Département  
Monsieur le Procureur de la République  
Monsieur le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône ou son représentant  
Monsieur le Président du Conseil Régional de la Région PACA ou son représentant

Les représentants des services de l'Etat :

Monsieur le Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense  
Madame la Préfète Déléguée pour l'Egalité des Chances  
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique  
Monsieur le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Monsieur le Directeur Départemental des Services Pénitentiaires  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Madame la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes  
Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales  
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales  
Monsieur le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Les Représentants des élus, des associations, des organismes, des établissements désignés par le Président :

L'ensemble des Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux, cités dans la délibération 08/0231/HN en date du 4 avril 2008 ayant vocation à représenter la Ville de Marseille au sein du CLSPD.

Les Adjoints au Maire dont les délégations sont les suivantes:

Contrat Urbain de Cohésion Sociale  
Habitat et Logement  
Sport-Equipement Sportif  
Action Sociale-CCAS  
Jeunesse et Animation dans les Quartiers  
Action Familiale et Droit des Femmes  
Les Maires de secteur  
Le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
L'Amiral, Commandant du Bataillon des Marins Pompiers  
Le Président de la RTM  
Le Secrétaire Général de la Ville  
Le Directeur du GIP Politique de la Ville

Le Directeur Général des Services de la CUMPM  
Le Directeur Général des Services du Conseil Général  
Le Directeur Général de Services de la Région PACA  
Le Directeur Général de la RTM  
Le Directeur Régional de la SNCF  
Le Directeur de l'Association Régionale des HLM PACA  
Le Directeur de la Fédération Française du BTP  
Le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie  
Le Directeur Général de l'UNICIL  
Le Directeur Général d'ADOMA  
Le Directeur Général d'ERILIA  
Le Directeur Général de LOGIS MEDITERRANEE  
Le Directeur Général de MARSEILLE HABITAT  
Le Directeur Général de NOUVEAU LOGIS PROVENCAL  
Le Directeur Général de la SA REGIONALE de l'HABITAT  
Le Directeur Général de la SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE DE LA VILLE DE MARSEILLE (SOGIMA)  
Le Directeur Général de la SOCIETE FRANCAISE HABITATION ECONOMIQUE (SFHE)  
Le Directeur Général de la SOCIETE HLM MEDITERRANÉE  
Le Directeur Général de la SOCIETE NOUVELLE HLM  
Le Directeur Général de SUD HABITAT  
Le Directeur Général de la SOCIETE MARSEILLAISE D'HABITATION  
Le Directeur Général d'HMP  
Le Directeur Général de l'OPAC  
Le Directeur Général de la LOGIREM  
Le Directeur de l'Office du Tourisme de Marseille  
Le Président de l'Union des Centres Sociaux  
Le Directeur de la Mission Locale  
La Présidente de la Confédération des CIQ  
Le Président de l'AVAD  
Le Président de l'ADDAP  
Le Président de l'ASMAJ  
Le Président de l'UDAF  
Le Président de l'ARS  
Le Président de l'AMS  
Les associations représentant les parents d'élèves

Invités :

Représentants d'associations, d'organismes ou personnes qualifiées oeuvrant dans le domaine de la prévention, de la sécurité, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou de la santé, de l'action économique.

Madame la Présidente du Tribunal de Grande Instance

Madame la Présidente du Tribunal pour Enfant

Madame la Vice Présidente de l'application des peines

**ARTICLE 2** Il est créé un Conseil Restreint. Ce conseil Restreint pourra être ouvert à toutes personnes en fonction de l'ordre du jour. Il est composé des personnes suivantes :

Présidence :

Monsieur le Maire représenté par Madame l'Adjointe déléguée à la Prévention de la Délinquance, à la Police Municipale, à la Police Administrative et au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Membres :

Monsieur le Procureur de la République  
Monsieur le Préfet Délégué pour la sécurité et la Défense  
Monsieur le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône  
Monsieur le Président du Conseil Régional PACA  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique  
Ou leurs représentants

Secrétariat :

Monsieur le Directeur Général de la Prévention ou de la Protection ou son représentant

**ARTICLE 3** Monsieur le Secrétaire Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

**ARTICLE 4** Cet arrêté sera transmis à tous les membres du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

FAIT LE 10 JUILLET 2009

## DIRECTION PARCS ET JARDINS

### **09/276/SG – Concours de boules le provençal 13 au Parc Borely du 19 au 24 juillet 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,  
Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5  
Vu notre arrêté n° 97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,  
Vu notre arrêté n° 08/070/SG du 11 mars 2008 portant règlement particulier de police dans le Parc Borély,  
Vu la demande présentée par l'A S P T T  
Vu la décision de la Ville de Marseille d'autoriser la manifestation « CONCOURS DE BOULES LE PROVENCAL 13 » dans le Parc Borély du dimanche 19 juillet 09 au vendredi 24 juillet 2009.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières afin d'assurer la sécurité du public,  
Considérant que la manifestation dite « CONCOURS DE BOULES LE PROVENCAL 13 » est organisée du 19 au 24 juillet 09.

**ARTICLE 1** L'accès au Parc Borély sera interdit à la circulation des véhicules (dont cycles et voitures à pédales du jeudi 16 juillet 09 au vendredi 24 juillet 09 de 7 heures à 21 heures.

**ARTICLE 2** Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement,  
Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative,  
Monsieur le Commissaire Central de Police,  
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 17 JUIN 2009

## MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

### MANIFESTATIONS

### **09/285/SG – Estivales du Tarot sur l'Escale Borely du 15 juin au 31 août 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.  
Vu la demande présentée par l'association « COSMOS COMMUNICATION », représentée par Monsieur Jean-Louis MARTIN, Président domicilié : 151, boulevard Claudel bât B 13010 MARSEILLE.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise l'association « COSMOS COMMUNICATION », représentée par Monsieur Jean-Louis MARTIN, Président domicilié : 151, boulevard Claudel bât B 13010 MARSEILLE., à installer 2 tables pliantes, 2 grilles caddies, 4 chaises, pour une superficie totale de 9 m2 sur la zone 1 de l'Escale Borely dans le cadre des « ESTIVALES DU TAROT DE MARSEILLE », conformément au plan ci-joint.

**MANIFESTATION** : DU 15 JUIN AU 31 AOUT 2009 DE 20 H 00 A 24 H 00.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 8<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 JUIN 2009

### **09/286/SG – Une fleur dans la ville sur le cours d'Estienne d'Orves et la place Puget de l'Hôtel de Ville du 10 au 13 septembre 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par « L'AGENCE HALLOWEEN » domiciliée 16Bis, rue des Potiers – 31000 TOULOUSE, représentée par Madame Sophie MOREL, Coordinatrice événementielle.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « L'AGENCE HALLOWEEN » domiciliée 16Bis, rue des Potiers – 31000 TOULOUSE, représentée par Madame Sophie MOREL, Coordinatrice événementielle, à organiser une exposition de coquelicots en papier dans le cadre de la manifestation « Une fleur dans la Ville », sur le Cours Estienne d'Orves, en zone 1, et sur la place Puget de l'Hôtel de Ville, conformément aux plans ci-joint.

Montage technique : Jeudi 10 septembre 2009 de 07H00 à 18H00

Piquetage des coquelicots : Dans la nuit du jeudi 10 septembre au vendredi 11 septembre 2009 jusqu'à 05H00.

Manifestation : Du vendredi 11 septembre 2009 au samedi 12 septembre 2009. Distribution des coquelicots samedi 11 septembre 2009 de 16H00 à 20H00.

Démontage : Samedi 12 septembre 2009 de la fin de la manifestation au dimanche 13 septembre 2009 à 09H00.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra veiller à respecter les autorisations de terrasses de bars et restaurants déjà accordés sur le Cours d'Estienne d'Orves.

**ARTICLE 3** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** L'installation ne doit pas compromettre l'évacuation rapide et sûre des sorties du parking souterrain ainsi que l'accès à leurs moyens de secours.

Les installations ne doivent pas gêner la mise en station des échelles aériennes des marin-pompiers sur les voies latérales en cas de sinistre.

Les hydrants qui se trouvent sur site doivent être libres de tout encombrements et accessible en permanence, de jour comme de nuit.

**ARTICLE 9** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 1<sup>er</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 JUIN 2009

---

## **09/288/SG – Tournée « La Marseillaise » sur la place Foenquinos le 19 juillet 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant le tarif des braderies et manifestations commerciales pour l'année 2009

Vu la demande présentée par « LA MAIRIE DES 13<sup>E</sup> ET 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS », représentée par Madame Maryvonne BELLEC, Directrice des Affaires Culturelles, domicilié : 72, rue Paul Coxe - 13014 – Marseille

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « LA MAIRIE DES 13<sup>E</sup> ET 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS », adresse : 72, rue Paul Coxe - 13014 – Marseille, représentée par Madame Maryvonne BELLEC, Directrice des Affaires Culturelles, à organiser la tournée « la Marseillaise » le dimanche 19 juillet 2009, sur la place Foenquinos.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 7** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 8** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 13<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 JUIN 2009

---

**09/296/SG – Installation d'une grande Roue sur le Quai de la Fraternité, face à La Canebière du 25 juin 2009 au 6 septembre 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1  
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores  
Vu l'arrêté n° 53/228 du 10 novembre 1953 interdisant les loteries et jeux de hasard  
Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009  
Vu la demande présentée par Monsieur Joël VILLETTE, industriel Forain, domicilié 41, rue des Grandes Maisons – Dhuizon – 41220 LA FERTE SAINT-CYR, à organiser « L'INSTALLATION D'UNE GRANDE ROUE »

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise Monsieur Joël VILLETTE, industriel Forain, domicilié 41, rue des Grandes Maisons – Dhuizon – 41220 LA FERTE SAINT-CYR, à « INSTALLER UNE GRANDE ROUE » sur le Quai de la Fraternité, face à La Canebière, conformément au plan ci-joint.

**Montage :** du Jeudi 18 juin 2009 au mardi 23 juin 2009.  
**Ouverture au public :** Du jeudi 25 juin 2009 jusqu'au dimanche 06 septembre 2009.  
**Fermeture au public :** Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2009.  
**Démontage :** du mercredi 02 septembre 2009 au lundi 7 septembre 2009.

Les heures d'ouverture et de fermeture de la grande roue sont fixées comme suit :  
**Tous les jours de 10H00 à 23H00.**

La sonorisation (musique, micro) sera arrêtée à 20H00 pour l'ensemble des jours autorisés.

L'intensité sonore avant 20H00, durant les jours d'ouverture devra être conforme à la réglementation.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte contre l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

La sortie de station de métro du Vieux Port doit être libre afin de ne pas gêner l'évacuation du public sur le Quai de la Fraternité.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Les exploitants forains devront répondre à l'obligation générale de sécurité prévue par l'article L.221.1 du code de la consommation.

L'arrêté vaudra autorisation de montage.

Il sera délivré sous condition suspensive de l'autorisation de mise en service, qui sera notifiée après visite de l'installation de la Grande Roue par le Groupe de Sécurité en présence de la Direction de la Prévention de la Sécurité du Public et rapport d'intervention de l'étude de sol par la société Sol Essais – Conseils en mécanique des sols.

En cas de refus de cette autorisation de mise en service, le manège ne sera pas autorisé à fonctionner ni à recevoir le public, jusqu'à sa totale mise en conformité.

**ARTICLE 7** Par dérogation à l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition. Toutefois, dans le souci de préserver la tranquillité des riverains du champ de foire, les forains s'engagent à arrêter la sonorisation à 20 heures les dimanches, lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis et à 22 heures les samedis et veilles de fêtes.

**ARTICLE 8** Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Circulation, Monsieur le Conseiller Municipal délégué au Nettoyement, Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Police Municipale et à la Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 01<sup>er</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 JUIN 2009

---

**09/310/SG – Les 3 jours du Collectionneur sur les Allées de Meilhan les 4 & 5 juillet, les 1<sup>er</sup> & 2 août et les 5 & 6 septembre 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores

Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009

Vu la demande présentée par « A CONTACT ORGANISATION » domiciliée 135, boulevard Jeanne d'Arc – 13005 Marseille, représentée par Madame Alice NEANT, Présidente

**ARTICLE 1** l'arrêté 09 / 148 / SG réglementant et autorisant Madame Alice NEANT, Présidente, à organiser « Les 3 jours du collectionneurs », avec installation de 20 stands, superficie totale de 240m<sup>2</sup>, sur les allées de Meilhans (13001), durant la période de juillet à septembre 2009 inclus, est modifié comme suit :

La manifestation se déroulera sur les allées de Meilhans.

**Montage des structures :** Vendredi 03 juillet 2009 de 08H00 à 20H00

Installation des exposants : Samedi 04 juillet 2009 de 06H00 à 10H00  
Manifestation : Samedi 04 juillet et dimanche 05 juillet 2009 de 10H00 à 20H00  
Démontage des exposants : Dimanche 05 juillet 2009 de 20H00 à 23H00  
Démontage des structures : Lundi 06 juillet 2009 de 08H00 à 20H00.  
Montage des structures : Vendredi 31 juillet 2009 de 08H00 à 20H00  
Installation des exposants : Samedi 01<sup>er</sup> août 2009 de 06H00 à 10H00  
Manifestation : Samedi 01<sup>er</sup> août et dimanche 02 août 2009 de 10H00 à 20H00  
Démontage des exposants : Dimanche 02 août 2009 de 20H00 à 23H00  
Démontage des structures : Lundi 03 août 2009 de 08H00 à 20H00.  
Montage des structures : Vendredi 04 septembre 2009 de 08H00 à 20H00  
Installation des exposants : Samedi 05 septembre 2009 de 06H00 à 10H00  
Manifestation : Samedi 05 septembre et dimanche 06 septembre 2009 de 10H00 à 20H00  
Démontage des exposants : Dimanche 06 septembre 2009 de 20H00 à 23H00  
Démontage des structures : Lundi 07 septembre 2009 de 08H00 à 20H00.

ARTICLE 2 Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 1<sup>er</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 6 JUILLET 2009

---

### **09/311/SG – Festival de jazz des cinq continents sur le Parc Longchamp du 21 au 25 juillet 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1  
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores  
Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.  
Vu la demande présentée par l'association « LE FESTIVAL DE JAZZ DES CINQ CONTINENTS », représentée par Madame Claudine BICCHI, Coordinatrice Evènementielle et Associations domiciliée : Espace Culture 42, la Canebière 13301 MARSEILLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « LE FESTIVAL DE JAZZ DES CINQ CONTINENTS », représentée par Madame Claudine BICCHI, Coordinatrice Evènementielle et Associations domiciliée : Espace Culture 42, la Canebière 13301 MARSEILLE, à installer une scène, des loges et un espace VIP sur le Parc Longchamp dans le cadre du « FESTIVAL DE JAZZ DES CINQ CONTINENTS », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : DU 21 AU 25 JUILLET 2009 DE 19 H 30 A MINUIT.

MONTAGE : DU 18 AU 21 JUILLET 2009

DEMONTAGE : DU 26 AU 28 JUILLET 2009

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.  
Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :  
Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;  
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :  
Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.  
Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.  
Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,  
La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 5<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 6 JUILLET 2009

---

### **09/312/SG – Etape du Tour de France 2009 de la Filière Plasturgie et des composites sur l'esplanade Escale Borély les 18 & 19 juillet 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Nous, Maire de Marseille,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n° 08/17288/EMP/DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.  
Vu la demande présentée par « DESTINATION PLASTURGIE », représenté par Monsieur Michel HOURS, Directeur, domiciliée : 39, rue de la Cité 69441 LYON CEDEX 03.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « DESTINATION PLASTURGIE », représenté par Monsieur Michel HOURS, Directeur, domicilié : 39, rue de la Cité 69441 LYON CEDEX 03., à installer un camion semi-remorque, 4 tentes de 3 m x 3m et une arche pour une superficie totale de 600 m<sup>2</sup> sur la Zone 1 de l'Escale Borely dans le cadre du « TOUR DE FRANCE 2009 DE LA FILIERE PLASTURGIE », conformément au plan ci-joint.

**MANIFESTATION** : DU 18 AU 19 JUILLET 2009 DE 10 H 00 A 20 H 00.

LE 18 JUILLET 2009 DE 10 H 00 A 17 H 00

**MONTAGE** : LE 17 JUILLET 2009 DE 18 H 00 A 19 H 00

**DEMONTAGE** : LE 18 JUILLET 2009 A 18 H 00.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 5** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 7** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 8ème arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 6 JUILLET 2009

---

## **09/322/SG – Tournée de la Marseillaise sur la place Foëquinos le 19 juillet 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/1075-FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par « LA MAIRIE 13 et 14<sup>ème</sup> arrondissements » représentée par Madame Maryvonne BELLEC domiciliée au 72, rue Paul COXE-13014 MARSEILLE, à organiser « LA TOURNÉE DE LA MARSEILLAISE » le Dimanche 19 juillet 2009 sur la place Foëquinos-13013 Marseille.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « LA MAIRIE 13 et 14<sup>ème</sup> arrondissements » représentée par Madame Maryvonne BELLEC domiciliée au 72, rue Paul COXE-13014 MARSEILLE, à organiser « LA TOURNÉE DE LA MARSEILLAISE » le dimanche 19 juillet 2009 sur la place Foëquinos-13013 Marseille, conformément au plan ci-joint

**ARTICLE 2** Place FOENQUINOS Quartier des Olives 13013 Marseille

Montage du car podium : Le Dimanche 19 juillet 2009 de 7H00 à 10H00

Dimanche 19 juillet 2009 Concert de 20H30 à 23H00

Démontage : à la fin du Concert à partir de 23H30

**ARTICLE 3** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

- Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

- Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées.

**ARTICLE 7** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 8** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 9** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – olice Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 13<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAITLE 7 JUILLET 2009

---

**09/324/SG – Square des Artistes sur la place Joseph Etienne tous les jours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant le tarif des braderies et manifestations commerciales pour 2009,

Vu la demande présentée par Madame Valérie PIOUX, Présidente de l'Association « le Square des Artistes de St Victor »,

demeurant : 87, Bd Tellène- 13007 Marseille -

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

**ARTICLE 1** Madame Valérie PIOUX, Présidente de l'association « Square des Artistes de St Victor », dont le siège social est : « 87, Bd Tellène- 13007 Marseille, est autorisée à organiser en son nom le « Square des Artistes » sur la place Joseph Etienne tous les jours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

**ARTICLE 2** Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser à la Direction des Emplacements - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

**ARTICLE 3** Horaires d'activité :

- Heure d'ouverture : 8 h

- heure de fermeture : 21 h

**ARTICLE 4** L'Association ou l'organisme visé à l'article 1<sup>er</sup> n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

**ARTICLE 5** Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 6** Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

La personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup> n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du receveur-placier.

**ARTICLE 7** Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

**ARTICLE 8** Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 9** Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

**ARTICLE 10** Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie, Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Respect du passage et de la circulation des piétons, aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

**ARTICLE 11** L'intensité de la sonorisation ne devra causer aucune gêne pour le voisinage.

**ARTICLE 12** Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,

- des portes d'entrée d'immeubles.

**ARTICLE 13** Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

**ARTICLE 14** La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Section Voirie.

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

**ARTICLE 15** les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

**ARTICLE 16** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 17** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 7<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 JUILLET 2009

**VIDE GRENIERS****09/287/SG – Vide grenier sur la place Raphaël le 12 septembre 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par Madame Berthe QUERO, Présidente du « CIQ Saint Henri » domicilié : 67, Boulevard Grawitz 13016 Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

**ARTICLE 1** Le « CIQ Saint Henri », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Samedi 12 septembre 2009 sur la place Raphaël (13016).

**ARTICLE 2** Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 06H00

Heure de fermeture : 18H00

**ARTICLE 3** Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

**ARTICLE 4** L'association ou l'organisme visé à l'article 1<sup>er</sup> n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

**ARTICLE 5** Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 6** Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

**ARTICLE 7** Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 8** Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

**ARTICLE 9** Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 10** L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

**ARTICLE 11** Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

**ARTICLE 12** Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

**ARTICLE 13** Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

**ARTICLE 14** La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section Voirie

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

**ARTICLE 15** Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

**ARTICLE 16** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 17** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 16<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 JUIN 2009

**09/316/SG – Vide grenier dans le quartier de Bois Luzy le 20 septembre 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 08/17288/EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant le tarif des braderies et manifestations commerciales pour 2009.

Vu la demande présentée par l'association « Animations Loisirs de Bois Luzy », représentée par Madame Annie ESTANET, Présidente, Demeurant: 11, rue Valmy - 13012 Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

**ARTICLE 1** L'association Animation Loisirs de Bois Luzy est autorisée à organiser en son nom un vide grenier dans le quartier de Bois Luzy, le dimanche 20 septembre 2009

**ARTICLE 2** Horaires d'activité :

- Heure d'ouverture : 7 h

- Heure de fermeture : 78 h

**ARTICLE 3** Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

**ARTICLE 4** L'association ou l'organisme visé à l'article 1<sup>er</sup> n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

**ARTICLE 5** Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 6** Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

**ARTICLE 7** Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 8** Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité,

l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie, Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m, aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

**ARTICLE 9** Aucune installation ne sera tolérée au droit : des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation, des portes d'entrée d'immeubles.

**ARTICLE 10** Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

**ARTICLE 11** La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section Voirie

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

**ARTICLE 12** l'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

**ARTICLE 13** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 14** Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

**ARTICLE 15** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 6 JUILLET 2009

## **09/321/SG – Vide grenier sur la place du 4 septembre le 10 octobre 2009**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par Monsieur BINI, CIQ 4 SEPTEMBRE, domicilié : 49 rue CHARRAS 13007 Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

**ARTICLE 1** Le CIQ 4 SETEMBRE , est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Samedi 10 octobre 2009 sur la Place du 4 septembre, avec possibilité de remettre au 17 octobre 2009 en cas d'intempérie.

**ARTICLE 2** Horaires d'activité :

- Heure d'ouverture : 07H00

- Heure de fermeture : 19H00

**ARTICLE 3** Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

**ARTICLE 4** L'association ou l'organisme visé à l'article 1er n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

**ARTICLE 5** Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1er.

**ARTICLE 6** Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

**ARTICLE 7** Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 8** Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

**ARTICLE 9** Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 10** L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

**ARTICLE 11** Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

- Respect du passage et de la circulation des piétons,

- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

**ARTICLE 12** Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

**ARTICLE 13** Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

**ARTICLE 14** La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section Voirie

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

**ARTICLE 15** Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

**ARTICLE 16** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 4ème arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 JUILLET 2009

---

### **09/323/SG – Vide grenier sur la place Edmond Audran le 11 octobre 2009**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par Monsieur Christian MOUTTE, CIQ DES CHARTREUX, domicilié : 14 Boulevard MEYER 13004 Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

**ARTICLE 1** Le CIQ DES CHARTREUX, est autorisée à organiser en son nom un vide grenier, le :

Dimanche 11 octobre 2009 sur la Place Edmond AUDRAN 13004,

**ARTICLE 2** Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 07H00

Heure de fermeture : 18H00

**ARTICLE 3** Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

**ARTICLE 4** L'association ou l'organisme visé à l'article 1er n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

**ARTICLE 5** Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1er.

**ARTICLE 6** Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

**ARTICLE 7** Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 8** Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

**ARTICLE 9** Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 10** L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

**ARTICLE 11** Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

- Respect du passage et de la circulation des piétons,

- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

**ARTICLE 12** Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

**ARTICLE 13** Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

**ARTICLE 14** La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section Voirie

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

**ARTICLE 15** Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

**ARTICLE 16** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 7** Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 04ème arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 JUILLET 2009

## SELECTION DE MAITRE D'ŒUVRE

### **09/277/SG – Désignations au sein du collège pour la rénovation et mise aux normes du Théâtre de l'Odéon**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le Code des Marchés Publics (article 74-III-1er)  
Vu la délibération n° 08/0656/CURI du 30 juin 2008 prévoyant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et mise aux normes du Théâtre de l'Odéon  
Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 2008/59 prévoyant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre

**ARTICLE 1** Sont désignés pour siéger au sein du collège des personnalités compétentes :

Monsieur Daniel HERMANN, Adjoint au Maire

**ARTICLE 2** Sont désignés pour siéger au sein du collège des maîtres d'œuvre :

Monsieur Henri RUIN, ingénieur,

Monsieur Gérard ROUX, ingénieur,

Monsieur SCHILACCI, ingénieur

Monsieur André JOLLIVET, remplacé en cas d'empêchement par Monsieur Michel TOURNEUR,

**ARTICLE 3** M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 17 JUIN 2009

### **09/301/SG – Désignations au sein du collège pour la rénovation et mise aux normes du Théâtre de l'Odéon**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics (article 74-III-1er)

Vu la délibération n° 08/0656/CURI du 30 juin 2008 prévoyant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et mise aux normes du Théâtre de l'Odéon

Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 2008/59 prévoyant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre

**ARTICLE 1** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 09/277/SG du 17 juin 2009

**ARTICLE 2** Sont désignés pour siéger au sein du collège des personnalités compétentes :

Monsieur Daniel HERMANN, Adjoint au Maire

**ARTICLE 3** Sont désignés pour siéger au sein du collège des maîtres d'œuvre :

Monsieur Henri RUIN, ingénieur,

Monsieur Gérard ROUX, ingénieur,

Monsieur SCHILACCI, ingénieur

Monsieur André JOLLIVET, remplacé en cas d'empêchement par Monsieur Michel TOURNEUR,

**ARTICLE 4** M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 30 JUIN 2009

## MESURES DE POLICE

### AUTORISATION DE TRAVAUX DE NUIT

#### **09/49 - Entreprise EUROVIA**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,  
VU, la demande présentée le 18 mai 2009 par l'entreprise EUROVIA 39, bd de la Cartonnerie 13011 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée. Bd Camille Flammarion entre le rue Grobet et place Leverrier 13001 Marseille.

Matériel utilisé : Camions, camion, finisseur cylindre.

VU, L'avis favorable de la Direction de la Santé Publique de la Ville de Marseille en date du 15 juin 2009.

VU, L'arrêté n° 0904319 du 2 juin 2009 de la Direction de l'Espace Urbain de la Ville de Marseille

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise EUROVIA 39, bd de la Cartonnerie 13011 Marseille, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée. Bd Camille Flammarion entre le rue Grobet et place Leverrier 13001 Marseille.

Matériel utilisé : Camions, camion, finisseur cylindre.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable (3 nuits) du 22 juin 2009 au 14 août 2009 de 21h00 à 6h30.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 22 JUIN 2009

---

### **09/50 - Entreprise SACER SUD EST**

---

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,

VU, la demande présentée le 15 juin 2009 par l'entreprise SACER SUD EST 26, chemin de la Carrère 13730 Saint Victoret qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée, bd Jean Moulin, gare bus rtm 13005 Marseille.

Matériel utilisé : Camion, raboteuse, cylindre scie sol, marteau-piqueur.

VU, L'avis favorable de la Direction de la Santé Publique de la Ville de Marseille en date du 19 juin 2009

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise SACER SUD EST 26, chemin de la Carrère 13730 Saint Victoret est autorisée à effectuer des travaux de nuit : réfection de chaussée, bd Jean Moulin, gare bus RTM 13005 Marseille.

Matériel utilisé : Camion, raboteuse, cylindre scie sol, marteau-piqueur.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable (3 nuits) entre le 15 juillet 2009 et le 24 juillet 2009 de 21h30 à 5h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 29 JUIN 2009

## AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCI

MOIS DE JUIN 2009

AM : Autorisation de Musique d' Ambiance

AMA : Autorisation de Musique Amplifiée

AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive ( jusqu' à )

Susp : Suspension

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM - 303 / 09	MME ALLIN Virginie	LE COCO BONGO	53, prom Georges Pompidou- 13008	02/06/2009	1 an
AM - 304 / 09	MME ABDEL AAL Mina	L' AMBASSADEUR	61, avenue du Prado - 13008	02/06/2009	2 mois
AM - 305 / 09	MR CHESNET Jacques	VILLA MASSALIA	17, place Louis Bonnefon - 13008	02/06/2009	1 an
AM - 306 / 09	MR BELHABCHA Salim	BAR O CENTRAL	102, rue Félix Pyat - 13003	02/06/2009	2 mois
AM - 307 / 09	MME BALESTRINO Valérie	L ESSENTIEL	93, promenade de la Plage - 13008	02/06/2009	2 mois
AMA - 308 / 09	MR PALMA Pierre	NEW PALACE	10, place Jean Jaurès - 13001	02/06/2009	2 mois
AMA - 309 / 09	MME LINON Laetitia	SHIVAS 97	26, rue François Mauriac - 13010	02/06/2009	2 mois
AM - 310 / 09	MR LARBI Jamel	LE BARJAC	21, place de Lenche - 13002	02/06/2009	2 mois
AM - 311 / 09	MR BIETTE Fabrice	BAR TABAC DU CABOT	54, bd du Cabot - 13009	02/06/2009	6 mois
AM - 312 / 09	MR LLORENS Jean- Pierre	LE PADOCK	60, rue de la République - 13002	02/06/2009	2 mois
AM - 313 / 09	MME ROUVIERE Chantal	BAR TABACS DES CHARTREUX	193, av des Chartreux- 13004	02/06/2009	2 mois
AM - 314 / 09	MME BAHMED Cherifa	BAR O GAMBETTA	1A, rue Ville Neuve - 13001	02/06/2009	1 an
AMA - 315 / 09	MME BORNAND Katia	LE GOTHA	173, rue Paradis - 13006	02/06/2009	2 mois
AM - 316 / 09	MR PENCIOLELLI Dominique	LA MEDINA	142, av Pierre Mendès France- 13008	02/06/2009	2 mois
AMA - 317 / 09	MR PERETTI Pascal	LA VOILE	148, av Pierre Mendès France - 13008	02/06/2009	2 mois
AMA - 318 / 09	MR ADJEMI Jérôme	FANTASIA	19, rue du Puits du Denier - 13002	02/06/2009	6 mois
AM - 318 / 09	MR OUARET ALI	BAR DE L ARRET	71, avenue de Saint Antoine - 13015	04/06/2009	2 mois
AM - 321 / 09	MME LATIL Mireille	BRASSERIE LE MONTMARTRE	4, place de Lenche - 13002	04/06/2009	permanente
AM - 322 / 09	MR TAMRI Abdelaziz	LE FLEURON D' OR	13, rue Ville Neuve - 13001	04/06/2009	2 mois
AM - 327 / 09	MR MOSQUERA José	LE NEW DELHI	215, av Pierre Mendès France- 13008	04/06/2009	2 mois
AM - 324 / 09	MME PIRES Marta	LE TROPICAL	30, rue Mazagran - 13001	04/06/2009	1 an
AM - 325 / 09	MR SANCHEZ Julien	LE MESOPOTAMIA	15, rue Mazagran - 13001	04/06/2009	2 mois
AM - 326 / 09	MME LABDI Sihem	CAPADOS	242, bd National - 13003	04/06/2009	2 mois

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM - 328 / 09	MR CHACHOUA Mourad	L EPICENTRE LA PLAINE	6, rue André Poggioli - 13006	08/06/2009	2 mois
AM - 329 / 09	MR YESILYURT Ercan	ARDAHAN	169/171, av de Saint Antoine-13015	08/06/2009	2 mois
AM - 330 / 09	MR ORIOLI Eric	O QUINZE	4, cours Jean Ballard - 13001	08/09/2009	permanente
AM - 332 / 09	MR CAVINO Yves	BAR LE DAUPHIN	119, avenue de Saint Louis - 13015	08/09/2009	2 mois
AM - 333 / 09	MR BOCCIA Alexandre	LE PALERMO	1, rue Fortia - 13001	08/09/2009	2 mois
AM - 334 / 09	MR SAFI Mounir	LA ROYALE	13, bd Baille - 13006	09/06/2009	2 mois
AM - 335 / 09	MR SERGHINI Jean-Bernard	PIZZERIA SAINT EUGENE	8, placeSaint Eugène - 13007	09/06/2009	2 mois
AM - 337 / 09	MR BOUNADIR Ali	LE CORTE II	20, rue Jean François Leca - 13002	09/06/2009	2 mois
AM - 338 / 09	MR LE BLOA Roger	BAR REGINA	203, avenue de la capelette - 13010	09/06/2009	2 mois
AM - 339 / 09	MME ABOUDI Yamina	LE PIAZZA	12/14, place Castellane - 13006	09/06/2009	permanente
AM - 340 / 09	MR D ANGELO Sébastiano	LE LOUNG E LO	58, quai du Port - 13002	09/06/2009	1 an
AM - 341 / 09	MR D ANGELO Sébastiano		5, rue Coutellerie - 13002	09/06/2009	2 mois
AMA - 167 / 09	MR LE ROCH Anthony	L INTERDIT	9, rue Molière - 13001	18/06/2009	2 mois
AM - 342 / 09	MR PENCIOLELLI Dominique	L INDIGO CAFE	142, av Pierre Mendès France-13008	18/06/2009	6 mois
AM - 343 / 09	MR HALEGUA Mickael	LE BERGERAC	131, rue d' Endoume - 13007	18/06/2009	6 mois
AM - 344 / 09	MR SERKIS Richard	CAFE CREME	24, bd Cassini - 13004	18/06/2009	6 mois
AM - 345 / 09	MR FIORESE Marco	ZENZEN	31, quai des Belges - 13001	18/06/2009	2 mois
AM - 346 / 09	MR MENAA Fares	SELSABIL	13, bd Dugommier - 13001	18/06/2009	2 mois
AM - 347 / 09	MME MEZNAD Farida	DESPERADOS CAFE	10, rue Consolat - 13001	18/06/2009	2 mois
AM - 348 / 09	MME AGNELLO Jennifer	TABLE DE PAPA	27, rue Falques - 13006	18/06/2009	6 mois
AM - 349 / 09	MR LUC Patrick	RIVER PUB	162, av de Mazargues - 13008	18/06/2009	2 mois
AM - 350 / 09	MR LUC Patrick	CAFE DES SPORTS	164, avenue de Mazargues - 13008	18/06/2009	2 mois
SUSP - 351/ 09	MR ALESI Sébastien	BAR LE FIACRE	172, bd de la Libération - 13004	18/06/2009	6 mois
AM - 353 / 09	MR BUFFETEAU Patrick	KFC	73, avenue des Olives - 13013	18/06/2009	2 mois
AM - 354 / 09	MR CIMOLAI Chrisian	TAXI BUS	65, bd Notre Dame - 13006	18/06/2009	2 mois
AM - 355 / 09	MR CAMPO Franck	LE MISTRAL	44, rue de l' Evêché - 13002	18/06/2009	2 mois
AM - 356 / 09	MME MISLI El Bouchtaoui	les délices des milles et une nuit	193, avenue des Chartreux - 13004	18/06/2009	2 mois
AM - 357 / 09	MR VIAT Laurent	TORAN	32, rue Pavillon - 13001	18/06/2009	2 mois

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM - 358 / 09	MR EL GUENDOZ Said	LE BLUE MOON	15, rue Mazagran - 13001	18/06/2009	2 mois
AM - 359 / 09	MME MAS Pamela	LIWBOW	3, rue du Berceau - 13005	18/06/2009	2 mois
AM - 360 / 09	MR ATI Mehdine	PIZZA CHEZ DEGUN	192, chemin du Rouet - 13008	18/06/2009	2 mois
AM - 362 / 09	MME CHELBI Djezira	BAR IDEAL	285, rue de Lyon - 13015	18/06/2009	2 mois
AM - 363 / 09	MR MONATTE Olivier	MAC DONALD' S	avenue François Chardigny - 13011	18/06/2009	2 mois
AM - 364 / 09	MR FABRE René	BRASSERIE DES CHARTREUX	87, avenue des Chartreux - 13004	18/06/2009	6 mois
AM - 365 / 09	MR EGUIGUIAN Jean-Luc	CAFE DE PROVENCE	12, rue Anatole France - 13004	18/06/2009	2 mois
AM - 367 / 09	MME NTSAME OBIANG Gabrielle	LA MARMITE AFRICAINE	5, rue Curiol - 13001	18/06/2009	2 mois
AM - 368 / 09	MME LOUIBA Dalila	LE NEW PASSION	48, avenue César Boy - 13011	18/06/2009	2 mois
AM - 369 / 09	MR GANEM Yannick	LE BALAGAN	99, rue du Rouet - 13008	18/06/2009	6 mois
AM - 370 / 09	MME BELMOKHTAR Tassadit	BRACELET D ARGENT	36, grand Rue - 13002	18/06/2009	permanente
AMA - 371 / 09	MR FUSADE Gérard	LE VAHINE	254, ch de l' Armée d' Afrique- 13010	18/06/2009	2 mois
AM - 374 / 09	MME CAIETTA Marie-Thérèse	BAR DES COLONNES	170, bd de Saint Loup - 13010	23/06/2009	2 mois
AM - 375 / 09	MME CHOUARFIA Touatia	BAR LE PELLETAN	163, avenue Camille Pelletan - 13003	23/06/2009	6 mois
AM - 376 / 09	MR PERRIN Cédric	CYBER NET PHONE CAFE	56, avenue des Chutes Lavie - 13004	23/06/2009	2 mois
AM - 377 / 09	MR GUENDOZ Madjid	bar buffet du centre des autocars	2, bd Voltaire - 13001	23/06/2009	6 mois
AM - 385 / 09	MME BRUNEL Christine	LE MONTANA	166, rue Consolat - 13001	30/06/2009	permanente

## PERMIS DE CONSTRUIRE

## PERIODE DU 16 AU 30 JUIN 2009

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 H 0617PC.P0	16/06/09	Mme	VIGLIONE	46 BD DE LA CONCORDE 13009 MARSEILLE	66		Travaux sur construction existante; Surelevation;	Habitation ;
09 H 0623PC.P0	17/06/09	Société Anonyme	BOUYGUES IMMOBILIER	TRA PARANGON 13008 MARSEILLE	4481		Construction nouvelle;	Habitation Bureaux ;
09 H 0626PC.P0	17/06/09	Mr et Mme	MANGIALOMINI	22 BD DE LA FABRIQUE 13009 MARSEILLE	132		Garage;	Habitation ;
09 H 0637PC.P0	19/06/09	Mme	GEFFLOT	5 BD REY 13009 MARSEILLE	118		Travaux sur construction existante; Démolition Part	Habitation ;
09 H 0638PC.P0	22/06/09	Mr	AUDOIN	386 AVE DU PRADO 13008 MARSEILLE	119		Travaux sur construction existante;	Commerce ;
09 H 0654PC.P0	25/06/09	Mr	BENITA	7 RUE MARTINY 13008 MARSEILLE	30		Travaux sur construction existante; Piscine; Garage;	Habitation ;
09 H 0672PC.P0	26/06/09	Mr et Mme	MIMOUN	3 AV DU DOCTEUR PAGE 13009 MARSEILLE	150		Construction nouvelle; Garage;	Habitation ;
09 H 0673PC.P0	26/06/09	Mme	GASSIN	31 BD TIBOULEN 13008 MARSEILLE	0		Garage;	
09 H 0674PC.P0	26/06/09	Mr	OSTAP	41 AVE EUGENE CUENOT 13009 MARSEILLE	0		Garage;	
09 H 0676PC.P0	29/06/09	Mr	CARDILLO	58 AV DE LA PANOUSE 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0680PC.P0	29/06/09	Mr	BENAZRA	CHE DE MAUVAIS 13008 MARSEILLE	0			
09 H 0681PC.P0	29/06/09	Mr	SALHI	BD DU REDON Lot N°12 Lotiss. Les Hauts du Redon MARSEILLE	237		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 H 0682PC.P0	29/06/09	Mme	DECOLIN	121 BD ALEXANDRE DELABRE 13008 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante; Surelevation;	
09 H 0687PC.P0	30/06/09	Mr	DECOLIN	44 BD MONT ROSE 13008 MARSEILLE	0			
09 J 0616PC.P0	16/06/09	Mr	GENOVESE	69 TSSE DE LA MONTRE 13011 MARSEILLE	105		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 J 0619PC.P0	17/06/09	Mr	BEVERAGGI	IMP DU RUISSATEL 13011 MARSEILLE	13		Travaux sur construction existante; Extension;	Habitation ;
09 J 0620PC.P0	17/06/09	Mr et Mme	GISSINGER	20 BD DES CIGALES MARSEILLE	93		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 J 0633PC.P0	19/06/09	Mme	ROUMEZIN-MERLO	20 RUE DU RUISSATEL 13011 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 J 0636PC.P0	19/06/09	Mr	GIROUD	7 RUE DE VERSAILLES 13003 MARSEILLE	158		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 J 0645PC.P0	23/06/09	Mr	GUGLIELMINE	177 RTE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE	23		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 J 0649PC.P0	24/06/09	Société Civile Immobilière	LE MILANO	25 BD DES ACIERIES 13010 MARSEILLE	0			
09 J 0653PC.P0	24/06/09	Mme	EUSTACHE	71 VALLON CHAUMERY MARSEILLE	87		Garage;	Habitation ;
09 J 0662PC.P0	26/06/09	Mr	PIETROTTI	RTE DE LA TREILLE / 1 BD DU PARC MARSEILLE	61		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 J 0677PC.P0	29/06/09	Mr et Mme	VENTURINO	BD DES CIGALES MARSEILLE	135		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 J 0684PC.P0	30/06/09	Mr	KASRI	115 AV CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	0			

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 K 0618PC.P0	16/06/09	Société Nom Commun	ADIM SUD	BD DE LA CORDERIE 13007 MARSEILLE	10837			Habitation Commerce Service Public ;
09 K 0622PC.P0	17/06/09	Société Civile Immobilière	PRALMA	10 BD FABRICI 13005 MARSEILLE	28			Habitation ;
09 K 0627PC.P0	17/06/09	Mr	TIREAU	118 AV DU 24 AVRIL 1915 13012 MARSEILLE	149		Construction nouvelle;Démolition Totale;	Artisanat ;
09 K 0630PC.P0	18/06/09	Société Civile Immobilière	MONTMAJOUR	366 CHE DU ROUCAS BLANC 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0631PC.P0	19/06/09	Mr	BERNABEU	16 TSE DU GENIE MARSEILLE	0			
09 K 0643PC.P0	23/06/09	Mme	RIPERT	49 TSSE DE LA MALVINA LOTISSEMENT LA ROMARINE LOT N°3 13012 MARSEILLE	181		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 K 0666PC.P0	26/06/09	Mr	GRASSI	121 BD GEORGES ESTRANGIN 13007 MARSEILLE	44			Habitation ;
09 K 0667PC.P0	26/06/09	Mr	BOURRY	280 RUE D ENDOUME 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0683PC.P0	30/06/09	Société Civile Immobilière	LA JUVENTINE	13 IMP DU RIFF 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0685PC.P0	30/06/09	Ville de Marseille	DGABC / D.T. NORD-EST	1bis AVE DES CHUTES LAVIE (Ecole Maternelle HLM Méditerranée) 13004 MARSEILLE	0			
09 M 0624PC.P0	17/06/09	Mr	FEDDAL	14 RUE DE SAINTE FRANCOISE 13002 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0640PC.P0	22/06/09	Mr	AUDRAN	240 CHE DE PALAMA PROLONGE 13013 MARSEILLE	0			
09 M 0646PC.P0	23/06/09	Mr	BINGOL	17 IMP DES FRANCS TIREURS 13013 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0648PC.P0	23/06/09	Mr	DUBERT	RUE ROBERT ROUX 13013 MARSEILLE	343		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0655PC.P0	25/06/09	Société Civile Immobilière	GSW IMMOBILIER	0 BD DE LA BEGUDE 13013 MARSEILLE	38		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0663PC.P0	26/06/09	Mr	BOCCARA	45 TRSE PLATRIERE 13013 MARSEILLE	21		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0671PC.P0	26/06/09	Mme	GRANEL	1 BD FRANCOIS PEREZ 13013 MARSEILLE	95		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0679PC.P0	29/06/09	Mr et Mme	IGLOULI	60 RUE DE ROUBAIX 13013 MARSEILLE	0			
09 N 0621PC.P0	17/06/09	Cabinet	MONTGRAND	39 BD DE LA LIBERTE 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0625PC.P0	17/06/09	Copropriété	15 PCE DES MARSEILLAISES	0 PLC DES MARSEILLAISES 13002 MARSEILLE	0			
09 N 0632PC.P0	19/06/09	Société Civile Immobilière	ANNIE	34 RUE TAPIS VERT 13001 MARSEILLE	38			Habitation ;
09 N 0634PC.P0	19/06/09	Société à Responsabilité Limitée	ALLIANCE IMMOBILIERE	20 CHE DU PETIT FONTAINIEU 13014 MARSEILLE	0			
09 N 0639PC.P0	22/06/09	Mme	MARO	74 MTE DU PICHOU 13016 MARSEILLE	90		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0641PC.P0	22/06/09	Société Civile Immobilière	LORNA	131 AV DE ST ANTOINE 13015 MARSEILLE	32			Habitation ;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 N 0644PC.P0	23/06/09	Mr	ZAPPAREDDU	31 BD DE LA FIGUIERE 13015 MARSEILLE	61			Habitation ;
09 N 0647PC.P0	23/06/09	Cabinet	CROSET	4/6 RUE MARCEL SEMBAT 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0650PC.P0	24/06/09	Société Civile Immobilière	18 L	BD LOUISIANE 13014 MARSEILLE	953			Entrepôt ;
09 N 0651PC.P0	24/06/09	Société Civile Immobilière	LA CANEBIERE	2 RUE VILLENEUVE 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0657PC.P0	25/06/09	Association	MEDICO- SOCIALE DE PROVENCE	AV COROT 13014 MARSEILLE	292			Service Public ;
09 N 0658PC.P0	25/06/09	Mr	MAOUCHI	7 BD NUNGESSER 13014 MARSEILLE	82			Habitation ;
09 N 0659PC.P0	25/06/09	Mr et Mme	RENINGI	15 BD SAINT JEAN DE DIEU 13014 MARSEILLE	111			Habitation ;
09 N 0660PC.P0	25/06/09	Société Civile Immobilière	MARSEILLE 14E- 41 CH DU FOUR DE BUZE	41 CHE DU FOUR DE BUZE 13014 MARSEILLE	8789		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0661PC.P0	26/06/09	Société Civile Immobilière	LORNA	131 AV DE ST ANTOINE 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0665PC.P0	26/06/09	Société à Responsabilité Limitée	CABINET MARTINI & CIE	51 BD DE LA LIBERTE 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0668PC.P0	26/06/09	Cabinet	BERTHOZ	7/9 RUE VILLENEUVE 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0669PC.P0	26/06/09	Société à Responsabilité Limitée	ACCORD COMPAGNIE IMMOBILIER	75/73 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0670PC.P0	26/06/09	Société à Responsabilité Limitée	SIAB IMMO	36 RUE DES DOMINICAINES 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0675PC.P0	26/06/09	Mr	MALAGOUEN	228 CHE DE LA MADRAGUE VILLE 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0678PC.P0	29/06/09	Ville de Marseille	DIRECTION DES SPORTS	CHE DE LA MARTINE 13015 MARSEILLE	93			Service Public ;
09 N 0686PC.P0	30/06/09	Société Civile Immobilière	MEDITERRANEE	IMP FLORIDA 13014 MARSEILLE	2632			Habitation ;
09 N 0688PC.P0	30/06/09	Société Civile Immobilière	DUNE	5 CHE ST JOSEPH A STE MARTHE 13014 MARSEILLE	0			

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2009****VILLE DE MARSEILLE****REPUBLIQUE FRANCAISE****CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**du 25 mai 2009**  
**Compte rendu in extenso**

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

ALLEGRINI ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BRAMANTI ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT-SUQUET ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ DUTTO ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ GUERINI ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ C. MASSE ♦ MENNUCCI ♦ MILHAUD ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAIN ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ ORTIZ ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VARESE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VIARD ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUI ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

BOULAY ♦ BRYA.

**Etaient représentés Mesdames et Messieurs :**

ALLIBERT par PONCET-RAMADE ♦ BABOUCHIAN par BLUM ♦ BOUALEM par GOY ♦ BOYER par MORAIN ♦ BRET par DUTOIT ♦ HERMANN par D'ESTIENNE D'ORVES ♦ HONDE par DUTTO ♦ F. MASSE par CHAMASSIAN ♦ PIGAMO par MENNUCCI ♦ SAID par BRAMANTI ♦ TEISSIER par REAULT.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour.

Tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur le rapport 179, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Assentiments)

\* \* \*

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2009**

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la précédente séance ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2009 est approuvé.

\* \* \*

**2 - Compte rendu de décisions**

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

Mémoires de débours et honoraires présentés par J-P. DECORPS - R. JUMELET - I. DECORPS L. SERRI, Notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.  
(L.2122-22-11°-L.2122-23)  
(Sans observation)

09/14/DGUH

\* \* \*

Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires.  
(L.2122-22-16°- L.2122-23)  
(Sans observation)

09/15/DGAJ

\* \* \*

Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives.  
(L.2122-22-16°- L.2122-23)  
(Sans observation)

09/16/DGAJ

\* \* \*

Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP M. Hervé SANTELLI, Notaire associé, membre du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.  
(L.2122-22-11°-L.2122-23)  
(Sans observation)

09/18/DGUH

\* \* \*

Prix de vente du catalogue "Phocée, 1913-1920, témoignage de Félix Sartiaux" et de l'affiche petit modèle, dans le cadre de l'exposition intitulée "Phocée, témoignage de Félix Sartiaux" présentée au Musée Cantini du 25 Mars au 16 mai 2009.  
(L.2122-22-2°-L.2122-23)  
(Sans observation)

09/19/MUSEE S

\* \* \*

Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP P. REY, P. CHARRIAUD et R. GENET-SPITZER, Notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.  
(L.2122-22-11°-L.2122-23)  
(Sans observation)

09/20/DGUH

\* \* \*

09/21/DGAJ Note de frais présentée par la SCP BERNARD - MALICK-DUPLAA, Huissiers de Justice associés à Marseille.  
(L.2122-22-11°-L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

09/22/DGAJ Note d'honoraires et de frais présentée par Maître Olivier GRIMALDI, Avocat au Barreau de Marseille.  
(L.2122-22-11°-L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

09/23/DGAJ Prise en charge du règlement de consignation de 600 Euros devant être versée par Monsieur AVRIL au régisseur d'avances et de recettes du Tribunal de Grande Instance de Marseille.  
(L.2122-22-16°-L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

**FINANCES, ECONOMIE ET  
AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 09/0376/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Société du Canal de Provence - Transfert du contrat de concession de l'Etat à la Région. Approbation du projet de statuts de la Société du Canal de Provence.  
(09-17727-DSC)

Le rapport 09/0376/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

2 - 09/0377/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES • Fourniture de matériaux plastiques nécessaires à la Direction des Régies et aux Services Municipaux.  
(09-18016-REGIE)

Le rapport 09/0377/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

3 - 09/0378/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DES ASSURANCES • Lancement de la consultation en vue de la passation des marchés d'assurance venant à expiration le 31 décembre 2009, 31 janvier 2010 et 30 juin 2010 (6 lots).  
(09-18029-ASSUR)

Le rapport 09/0378/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

4 - 09/0379/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Lancement d'une opération relative aux prestations de Régie Média.  
(09-18077-DGCRE)

Le rapport 09/0379/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

5 - 09/0380/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Mise à disposition temporaire de personnels du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille au profit de la base d'avions de la sécurité civile de Marignane.  
(09-17959-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0380/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

6 - 09/0381/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Création d'un poste spécialisé temporaire du Bataillon de Marins-Pompiers au profit de l'association Olympique de Marseille dans l'Ile des Embiez.  
(09-17961-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0381/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

7 - 09/0382/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Réforme de véhicules.  
(09-18064-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0382/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

8 - 09/0383/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Prestations de réparation de mécanique générale, de travaux annexes de mécanique et de carrosserie, pour les véhicules sanitaires de marque Mercedes au profit du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.  
(09-17962-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0383/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

9 - 09/0384/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Union des Groupements d'Achats Publics - Approbation d'une convention pluriannuelle de location-maintenance de photocopieurs couleur.  
(09-18074-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0384/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

10 - 09/0385/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Modification de la délibération n°09/0145/FEAM du 30 mars 2009.  
(09-17989-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0385/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

11 - 09/0386/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation préfectorale formulée par la société La Provence pour l'exploitation de ses installations de combustion, de réfrigération et de refroidissement dans ses locaux située 284, avenue Roger Salengro dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.  
(09-18075-DGPP)

Le rapport 09/0386/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant, M. DI NOCERA ne prenant pas part au vote.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

12 - 09/0387/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales du FISAC ZUS Centre-Ville / Euroméditerranée.  
(09-18034-SG)

Le rapport 09/0387/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

13 - 09/0388/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention pour des actions d'animation du commerce dans le secteur Clary Saint-Lazare - Pelletan - 3<sup>ème</sup> arrondissement.  
(09-18052-SG)

Le rapport 09/0388/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

14 - 09/0389/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention pour des actions d'animations du commerce à l'Association des Commerces de la Butte - Cours Julien - 6<sup>ème</sup> arrondissement.  
(09-18053-SG)

Le rapport 09/0389/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

15 - 09/0390/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention à l'association Paradis Design pour des actions d'animations du commerce.  
(09-18071-SG)

Le rapport 09/0390/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

16 - 09/0391/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Adoption du Plan Marseille Emploi 2009-2014 "Marseille s'engage pour l'emploi".  
(09-18007-MME)

Monsieur ROCCA SERRA.- Monsieur le Maire, chers collègues, tous les observateurs s'accordent à prédire que la crise économique qui nous frappe est inédite et qu'elle est certainement la plus importante depuis celle de 1930. Le chômage ne cesse d'augmenter depuis le mois de novembre et même si la ville de Marseille résiste mieux que le plan national, plusieurs milliers d'emplois seront perdus et d'autres non créés dans les mois à venir.

Monsieur le Maire, bien que l'emploi ne soit pas une compétence municipale, vous en avez fait une de vos priorités dès votre élection en 1995 en faisant voter par le Conseil Municipal deux plans, l'un conduit par Renaud MUSELIER, l'autre par Sabine BERNASCONI. En cette période de crise, ce qui représente un choix politique, une priorité de votre action municipale, devient une nécessité, d'autant que la crise touche les jeunes, les seniors, les familles monoparentales les plus fragiles. Ce troisième plan s'appuiera sur le bilan positif de l'action conduite au travers des deux premiers plans.

En effet, ces treize dernières années se sont caractérisées par une nette amélioration du marché de l'emploi à Marseille. Même si nous n'avons pas la prétention de nous en attribuer tout le mérite, les résultats sont incontestables. Le taux de chômage a chuté, de décembre 1995 à décembre 2008, de 20,8 % à 12,7 %. Le chômage des jeunes et des femmes et de longue durée a été divisé par deux. Le nombre total d'entreprises a augmenté de 20 000 établissements.

Au cours de cette période, nous avons privilégié la promotion d'un environnement propice à l'emploi et à l'activité économique en créant la Mission Locale de Marseille, qui reçoit 18 000 jeunes par an, l'Ecole de la Deuxième Chance, qui remet sur le chemin 400 jeunes par an, le Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise, le PLIE, l'Observatoire de l'Emploi, la Cité des Métiers, qui reçoit 80 000 visiteurs par, la Maison de l'Emploi.

Ce troisième plan va fixer les priorités fortes de notre Municipalité en matière d'emploi pour les années à venir. Intitulé "Marseille s'engage pour l'emploi", c'est un véritable plan de mobilisation, évolutif et attentif aux modifications qui peuvent apparaître, de façon à anticiper les situations imprévues.

Au travers des mesures concrètes qu'il propose, il est avant tout un cadre de travail que la Ville de Marseille présente à tous ses partenaires, l'Etat, les autres Collectivités Territoriales, les représentants du monde économique. Nous le savons, Marseille dispose d'atouts majeurs comme la diversité de son tissu économique. C'est pourquoi, malgré les difficultés actuelles, ce Plan est résolument optimiste et positif.

Il s'organise autour de trois volets principaux. Une série de mesures concrètes pour atténuer la conséquence sociale de la crise actuelle, exploiter toutes les opportunités issues des projets engendrant emploi et activité comme la Culture ou le Plan Climat, enfin se préparer à rebondir après la crise en anticipant les mutations économiques et en développant les filières qui créeront l'emploi marseillais de demain. Je voudrais, puisque vous avez tous reçu ce Plan, uniquement vous parler des mesures les plus innovantes.

Les mesures 3 et 4, en direction des populations touchées de plein fouet par la crise, en premier lieu les jeunes Marseillais, qui représentent plus de 15 % du total des chômeurs. La Ville initialise l'opération "1 000 jeunes en entreprise". Un appel d'offres sera lancé auprès des opérateurs de placement à l'emploi, permettant d'accompagner 200 jeunes diplômés par an dans leur premier recrutement dans une entreprise, le plus difficile.

Parallèlement, la Ville va s'adresser aux personnes moins qualifiées : 100 personnes en Contrat d'Accompagnement vont être recrutées dans le cadre du Plan de mobilisation pour l'emploi lancé par le Gouvernement. Les bénéficiaires seront affectés en priorité dans les services municipaux leur permettant d'acquérir une qualification et une expérience professionnelle puisqu'à la suite de ces contrats, ils doivent retourner vers le marché du travail.

Les mesures 7 et 8 visent à répondre aux besoins en recrutement des entreprises concernées par les grands chantiers BTP. Les investissements cumulés sur Marseille en 2008 représentent environ 900 millions d'euros. La Ville proposera aux commanditaires de ces chantiers la mise en place d'une cellule d'anticipation et de préparation des recrutements nécessaires pour ces chantiers, en y associant toutes les fédérations professionnelles. Par ailleurs, la Ville de Marseille donnera l'exemple en insérant dans ses propres marchés la clause sociale d'insertion permettant le recrutement de demandeurs d'emploi.

Les mesures 9, 10 et 12 illustrent notre intention de saisir toutes les opportunités pour favoriser l'emploi des Marseillais au travers des grands événements à venir et des nouveaux gisements d'activité. Avec l'aide de la Maison de l'Emploi, la Ville de Marseille proposera la création d'une plate-forme emploi Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013, pour anticiper les compétences et les besoins en recrutement dans les métiers de l'accueil, du tourisme, des transports et des activités culturelles. Il en sera de même pour le Plan Climat Territorial.

Enfin, je voudrais insister sur l'une des propositions les plus innovantes, la création du Conseil Local de l'Emploi. En effet, ce Plan n'est pas figé, nous devons l'évaluer en permanence et l'adapter aux mutations économiques que connaîtra notre ville. Nous nous engageons à mettre en place le Conseil Local de l'Emploi. Il constituera une instance de réflexion prospective. Il sera composé de membres éminents issus du monde économique, de chefs d'entreprises, de chercheurs et d'universitaires, de représentants du monde du travail et des relations sociales, du tissu associatif, des chambres consulaires et de personnalités qualifiées. Ce Conseil sera consulté régulièrement et devra par ses recommandations, éclairer notre Municipalité pour que nous puissions adapter notre politique aux besoins des entreprises comme des salariés. Il mettra en lumière les évolutions et l'émergence des filières d'activité marquant le territoire de notre agglomération.

Ce Plan n'a pas la prétention de résoudre à lui seul toutes ces difficultés, nos marges de manœuvre sont étroites et fortement liées à la conjoncture nationale et internationale. Mais l'emploi est au cœur des préoccupations quotidiennes des Marseillais. Les chiffres communiqués par le Pôle Emploi pour mars 2009 se traduisent par une hausse annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de plus 13,5 % au niveau national et de plus 6,3 % sur Marseille. Cela correspond à 3 784 Marseillais privés d'emploi par rapport à mars 2008.

Monsieur le Maire, nous sommes ici dans une assemblée de responsables et la dureté de ces chiffres ne peut masquer les conséquences dramatiques que la perte d'un emploi peut avoir sur le logement, la santé ou même sur la cohésion familiale. Cela démontre la nécessité absolue pour les élus de toutes les Collectivités Territoriales d'intervenir activement aux côtés de l'Etat, du service public de l'emploi et des responsables économiques, pour conduire ensemble une politique locale de l'emploi qui permette de pallier aux conséquences sociales de la crise actuelle et de soutenir les entreprises en difficulté.

La Ville de Marseille, à sa place et avec ses moyens, souhaite mobiliser tous les dispositifs pour réduire le chômage et susciter la création de richesses et d'activités nouvelles. Au-delà de l'adoption de ce Plan, il y a une volonté une nouvelle fois affichée de notre Municipalité de lutter contre l'exclusion économique, les discriminations et d'être garant de la cohésion sociale de notre cité. Merci.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, que dire de ce Plan Marseille Emploi 2009-2014 ? Je serai sévère : un bilan médiocre et un catalogue de mesures insuffisantes face à la gravité de la crise et aux défis de l'avenir. Sur le bilan, même si le taux de chômage a baissé, nous restons bien au-dessus de la moyenne nationale et le chômage réel est à peu près le double du taux officiel. Et j'ajoute que depuis 2006 les chiffres sont manipulés comme le montre l'ouvrage collectif "Le grand trucage", signé Lorraine Data et publié par La Découverte. Et sur le terrain, la désespérance est grande. Vous avez créé beaucoup d'outils mais quelle en est l'efficacité ? Insertion durable, professionnalisation, satisfaction des publics, part de l'action municipale dans le résultat, vous nous annoncez cette évaluation pour 2014, j'en accepte l'augure mais nous serons vigilants.

Sur le projet, vous évoquez la crise mais vous n'en tirez pas les conséquences. Vous confiez à des opérateurs divers l'accompagnement de 200 jeunes par an alors qu'il y a déjà 700 jeunes chômeurs de plus cette année. N'est-ce pas la mission du Pôle Emploi ? Une fois de plus, nous volons au secours de l'Etat pour le plus grand profit d'un secteur privé où l'on trouve le meilleur comme le pire.

Vous recrutez 100 jeunes en emploi aidé. Quelle professionnalisation ? Quel avenir pour ces mi-temps précaires ? Vous soutenez les TPE, c'est là dans la plupart des cas institutionnaliser la précarité généralisée. Vous parlez de clause d'insertion dans les marchés publics, ce n'est qu'un vœu pieux car elle n'est pas contraignante. Vous comptez sur le tourisme. En période de crise, c'est bien peu réaliste, surtout si M. BESSON s'obstine à expulser les touristes étrangers.

Quant au volet emploi du Plan Climat, il n'est pas à la hauteur des enjeux. La crise doit être l'occasion d'une réorientation écologique radicale de l'économie : transports collectifs, habitat écologique, production d'énergies renouvelables, gestion intelligente des déchets par le tri-recyclage et non l'incinération, et par la réduction à la source, relocalisation des productions et développement des circuits courts. Nous en sommes loin, au plan national comme au plan local. Merci.

Et nous voterons "contre".

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Maire, chers collègues, à la lecture de ce rapport nous ne sommes pas loin d'Alice au Pays des Merveilles. Il est indiqué en toute modestie : "ainsi cette politique innovante a produit des effets significatifs", et suit tout un paragraphe expliquant la forte baisse du chômage. Vous auriez pu le compléter en apportant un certain nombre de précisions. Par exemple, ce n'est pas tant le chômage qui baisse mais le nombre de demandeurs d'emploi toujours chômeurs mais rayés des statistiques de l'ex-ANPE du fait des nouveaux critères appliqués sur la définition des demandeurs d'emploi. Faute d'une véritable politique de l'emploi, le Gouvernement a choisi de rendre invisibles les chômeurs.

Vous auriez pu également mettre en évidence que les emplois créés sont majoritairement des emplois précaires et touchent particulièrement les jeunes de 18 à 24 ans. A ce propos, le bilan remis au Gouvernement par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, l'OCDE, le 21 mai dernier, est impitoyable pour la politique française en matière d'emploi de la jeunesse, impitoyable pour la politique du Gouvernement actuel et de la majorité dont vous êtes, Monsieur le Maire, l'un des éminents responsables politiques. La réalité, ce n'est pas ce qui est dans le rapport, mais le fait que la France, avec 18 % de chômage en moyenne des 18-24 ans, occupe la 23<sup>ème</sup> place sur 30 au classement de l'OCDE, et la jeunesse de Marseille n'échappe pas à cette dure réalité.

Vous auriez pu préciser que, grâce à votre politique de libéralisme forcené et la crise qu'elle génère, pour la première fois depuis longtemps les jeunes sortis avec succès des universités n'ont majoritairement pas trouvé de travail et que sur les 38 % qui ont décroché une embauche, plus de la moitié ne travaille pas dans la branche pour laquelle ils ont été formés.

Vous nous proposez douze mesures phares, disons plutôt en toute honnêteté, douze "mesurettes", qui ne peuvent porter l'ambition que doit avoir Marseille en matière d'emploi. Ce n'est pas un plan pour l'emploi, mais un millefeuille, une couche de déclaration d'intentions, une couche d'actualisation des dispositifs existants. Mais là encore, vous ne pouvez vous empêcher d'être à l'avant-garde de la politique gouvernementale, notamment en casant dans l'action 4 l'emploi des seniors. Vous n'êtes pas capable d'ouvrir l'emploi aux jeunes et vous voulez faire travailler les seniors ! Au fond, vous adhérez à l'idée complètement saugrenue de M. SARKOZY de faire travailler les gens jusqu'à 70 ans –au passage, j'espère que nous n'en sommes pas encore au délit de prononciation du nom du Président de la République, parce qu'au train où vont les choses on va bientôt considérer que le Roi Soleil était un démocrate ! Je referme la parenthèse– ou à cette autre idée du XVIII<sup>e</sup> ou du début du XIX<sup>e</sup> siècle de vos amis du Parti Populaire Européen, de porter la semaine de travail à 65 heures. Grâce à la mobilisation des syndicats et des élus de gauche, pour le moment et dans un sursaut de lucidité, le Parlement Européen l'a rejetée et c'est heureux !

Monsieur le Maire, le bon plan pour l'emploi serait une inversion totale de la politique nationale en commençant par rendre hors la loi les licenciements boursiers, comme le proposent les députés Communistes et du Parti de Gauche. Ils seront, le 28 de ce mois, avec des milliers de salariés, devant l'Assemblée Nationale pour porter cette exigence. Le bon plan serait de combattre toute délocalisation et de taxer les capitaux qui s'expatrient, d'augmenter le pouvoir d'achat pour relancer la consommation et la création d'emplois.

La véritable ambition pour Marseille serait de protéger les emplois existants, et de ce point de vue vous n'êtes pas pour le moment dans le coup, par exemple de ceux fortement menacés de la réparation navale et de l'UNM. La Ville a été absente du débat, des tables rondes ou des recherches de solutions, si ce n'est par la tenue indigne de propos de certains élus de notre ville. A ce jour, la seule proposition crédible est celle formulée par Mme Marie-George BUFFET, d'un GIE, confortée et complétée récemment par celle de M. Bernard THIBAUT de faire de la DCNS le porteur industriel. Il y a là plus de 800 emplois en jeu et l'avenir du Port de Marseille dans sa vocation commerciale industrielle. Nous vous proposons d'inscrire une 13<sup>e</sup> action à votre plan, celle qui serait un véritable signe de votre volonté de mener efficacement la bataille de l'emploi pour les Marseillaises et les Marseillais, celle du parti-pris de la relance de l'activité portuaire et de toutes celles qui en dépendent.

Vous pourriez également, dans une action 14, maintenir le caractère industriel du foncier alliant une vocation, au lieu de le livrer aux marchands de l'immobilier et aux promoteurs de l'habitat spéculatif. Ainsi, Marseille pourrait véritablement accueillir des entreprises créatrices de richesses. Sans cette volonté, votre Plan ressemblera davantage au mur de fumigènes qui sert à détourner l'attention au regard des véritables objectifs que l'on cherche à atteindre. Ne comptez pas sur nous pour vous aider à allumer la mèche ! Merci de votre attention.

Monsieur MARANDAT.- Le Plan Marseille Emploi part d'une idée sympathique mais substituée au niveau local un problème qui, nous le pensons, est national. Tant mieux d'attirer des entreprises et des emplois à Marseille, mais si cela se fait au détriment d'autres parties du territoire, l'intérêt national est un peu discutable. Ceci dit, tant mieux que le taux de chômage ait un peu diminué à Marseille ! Mais sur les critiques que fait la Gauche quant à ce taux qui reste supérieur à la moyenne nationale, ici comme dans la ceinture parisienne par exemple, ce n'est pas le fait du hasard mais, nous le savons très bien, de la concentration d'une population venue ici sans contrat de travail pour la plupart, Marseille restant malheureusement la plaque tournante des mutations démographiques et des transferts de populations, ceci soutenu d'ailleurs par ceux qui semblent en déplorer les effets.

De ce fait, vous insistez beaucoup dans ce Plan sur la lutte contre l'exclusion et les discriminations. Mais c'est un tonneau des Danaïdes qui se vide sans cesse car, malgré vos efforts, en effet non négligeables, ceux-ci n'auront malheureusement pas d'effet durable tant que le flux migratoire continuera dans de telles proportions.

Cette politique de lutte contre certaines discriminations, alors qu'il y en a tant qui mériteraient que l'on s'en préoccupe, se fait bien sûr avec l'appui de la Commission Européenne, machine à broyer les identités dont la perspicacité pour résoudre les problèmes de nos concitoyens est bien connue, et pour s'en convaincre, on n'a qu'à voir l'engouement que suscite l'élection européenne pour élire les faire-valoir, les technocrates européens, très dirigeants mais eux non élus.

Ceci étant dit, dans les plans précédents il faut retenir le rôle important et bien tenu de la Maison de l'Emploi et espérons que son efficacité future ne sera pas entachée par le rôle politique que l'on veut maintenant lui faire tenir puisqu'elle aussi doit passer maintenant sous les fourches caudines du politiquement correct. Il est d'ailleurs, à ce niveau, amusant de voir, d'un côté, la lutte contre les discriminations et, d'autre part, imposer des clauses d'insertion dans les marchés publics avec une volonté de discrimination, qualifiée cette fois-ci de positive bien sûr par nos édiles mondialistes de tout bord. Mais on n'en est pas à une contradiction près.

Ces remarques étant faites, mais si je ne les fais pas moi-même, personne ne les fera, j'espère que ce Plan apportera quand même un résultat bénéfique pour notre ville, et nous nous abstenons sur ce rapport.

Monsieur ZERIBI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, si le Groupe Faire Gagner Marseille ne conteste pas bien entendu, dans le contexte économique et social de notre pays et de notre ville de Marseille, la nécessité d'un 3<sup>e</sup> Plan Emploi, si nous sommes en mesure aussi de nous réjouir de la baisse du chômage de ces dernières années, si encore nous sommes enclins à reconnaître les quelques bonnes mesures de ce 3<sup>e</sup> Plan qui nous est proposé par votre Adjoint Jacques ROCCA SERRA, malheureusement j'ai envie de dire que nous souhaitons pointer quelques faiblesses aussi par rapport à ce que nous serions en droit d'attendre quant à un grand Plan Emploi pour la Ville de Marseille.

Ces points de faiblesse, Monsieur le Maire, je les situerai à deux niveaux : d'abord, sur l'absence de coopération, de concertation. Dans le contexte économique et social de notre pays, je l'ai dit, il me semble très urgent et très important de pouvoir travailler ensemble, d'aller dans une même direction pour défendre l'intérêt général, l'emploi, le développement économique. Et je crois que, seule, la Ville de Marseille ne peut pas aujourd'hui présenter un Plan qui se voudrait être efficace, sans le concours de la Communauté Urbaine, du Conseil Général, du Conseil Régional, qui ont mis des moyens sur la table et qui ont des prérogatives majeures et fortes dans le domaine de l'emploi, l'accompagnement des personnes en difficulté, le développement économique. Et nous voyons, là, malheureusement la Ville de Marseille tenter de faire cavalier seul en présentant un Plan Emploi qui nécessiterait que nous nous retrouvions autour d'une même table.

Et d'ailleurs, je crois que c'est très symptomatique, cette volonté de jouer un peu personnel et qui me semble être une grave erreur. Le Conseil Local pour l'Emploi que M. ROCCA SERRA évoquait, aujourd'hui ne concerne pas, n'intègre pas, n'invite pas les membres des Collectivités Territoriales et Locales que j'ai citées. C'est dommageable, car je crois que c'est ensemble que nous pourrions faire face à la lutte contre le chômage, qui est en recrudescence, plus cinq points sur les douze derniers mois, dans notre ville de Marseille. 63 000 chômeurs dans notre ville : on ne peut pas se satisfaire de cette situation, que l'on soit de droite, de gauche ou du centre, l'enjeu n'est pas la bipolarisation du scrutin, l'enjeu est d'avancer ensemble. Et là, vous ne nous proposez pas cette méthode de travail, cette démarche que nous demandons, sollicitons dans le cadre de la défense encore et toujours de l'intérêt général.

Le deuxième axe de faiblesse me semble, Monsieur le Maire, le manque d'ambition et de moyens. Et j'en veux pour preuve quelques exemples concrets. L'économie du loisir n'est pas citée dans ce Plan. Elle représente 19 % du développement économique dans le centre-ville à Marseille alors qu'elle représente 42 % dans une ville comme Lyon. Nous sommes loin du compte et la position géographique, l'attractivité de notre ville sur le plan touristique, aujourd'hui, nécessité encore d'être développée, prise en considération comme un axe majeur de développement économique. Ce n'est pas le cas.

L'investissement de grande ampleur que nous serions en droit d'attendre avec le concours de l'Etat, Monsieur le Maire : 35 milliards d'euros pour le Grand Paris en matière de transports, 8 millions d'euros, par le Grenelle de l'Environnement, pour les transports en commun à Marseille ! C'est une honte, Monsieur le Maire ! Et là, j'en appelle à une mobilisation générale, à la vôtre, à celle de vos collaborateurs, pour demander ne serait-ce qu'un petit milliard d'euros, Monsieur le Maire ! Nous ferions 40 kilomètres de tramway avec un milliard d'euros ! On ne demande pas autant qu'à Paris ! Et nous serions peut-être enclins à discuter d'autre chose que des 500 mètres de la rue de Rome, ce qui me paraît être un manque d'ambition !

*(Brouhaha et réflexions dans les rangs de la majorité)*

Monsieur ZERIBI.- M. GILLES, vous êtes Sénateur, vous pouvez, vous aussi, demander au Gouvernement qu'il nous aide un peu plus et qu'il ne donne pas des miettes à Marseille ! Vous êtes aussi en situation de pouvoir le faire !

La préservation des services publics, j'en viens à un thème qui nous est cher aussi. Aujourd'hui, la Santé est mise à mal et je crois que nous devons défendre dans notre ville l'hôpital public. Aujourd'hui, on est dans un manque d'effectif chronique. La Police Nationale : il manque 200 fonctionnaires de Police sur le seul territoire de la ville de Marseille. Je veux bien que nous n'augmentions pas le nombre de fonctionnaires de la Police Municipale, à une condition : que nous ayons plus de moyens de l'Etat pour assurer la sécurité de nos concitoyens dans notre ville de Marseille. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas !

On met à mal l'emploi public, on n'a pas d'ambition sur l'investissement dans notre ville de Marseille qui ne récolte que des miettes de l'Etat, donc on n'a pas aujourd'hui d'actions suffisamment tournées vers les PME, les PMI et les économies qui pourraient nous permettre de développer l'économie de loisir. Et j'en viens à la formation professionnelle de nos jeunes, qui, là aussi, sont nombreux à être sur le chemin de l'emploi, en grande difficulté, et qui mériteraient d'être accompagnés. Le Conseil Régional a mis des fonds supplémentaires en place. Pourquoi, encore une fois, ne travaille-t-on pas main dans la main avec une Collectivité qui a la prérogative de la formation professionnelle ?

Monsieur le Maire, j'en termine pour vous dire que si nous avons été capables, sur des dossiers tels que Marseille Capitale de la Culture, de gagner, d'avancer ensemble, si nous sommes capables de penser le centre-ville à travers une Commission où la Communauté Urbaine et la Ville de Marseille travaillent ensemble, pourquoi, Monsieur le Maire, n'avons-nous pas été enclins à un esprit d'ouverture de la part de vous et de vos amis sur la question de l'emploi, qui est un défi majeur que nous devons relever ensemble ?

C'est pour cette raison, pour ce manque de moyens, d'ambition, pour cette méthode qui ne nous paraît pas bonne, pour cette nécessité que nous avons de vouloir aujourd'hui être partie prenante des grands dossiers, que nous nous abstenons, parce que notre grande métropole mérite mieux ! Dans la conjoncture actuelle, c'est ensemble que nous devons relever le défi de la lutte contre le chômage et du développement économique !

Voilà, Monsieur le Maire, pas polémiste mais pragmatique, une volonté d'avancer aujourd'hui. J'espère qu'à l'avenir vous opérez différemment sur ce type de dossier. Merci.

*(Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)*

Monsieur ROCCA SERRA.- Monsieur le Maire, je voudrais répondre rapidement, pas à Mme HUGON parce qu'elle a été hors sujet et qu'elle n'a pas lu la clause d'insertion, mais à M. DUTTO, très brièvement, en lui disant que franchement il est mal placé pour donner des leçons sur l'emploi et qu'il ferait mieux de se retourner vers ses amis de la CGT qui depuis des années détruisent le Port, détruisent l'emploi dans Marseille, détruisent l'emploi dans toute la région !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Ce sont des milliers d'emplois qui ont disparu, des milliers ! Et récemment, le culot qu'ils ont eu de dire : "vous ne viendrez pas organiser le Festival de Marseille sur le Port", mais pour qui se prennent-ils ? Le Port ne leur appartient pas ! Le Port appartient à tous les Marseillais, à toute la France ! C'est scandaleux !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur ROCCA SERRA.- Monsieur le Maire, je voudrais répondre à M. ZERIBI, qui, c'est vrai, a eu des propos modérés, et c'est normal qu'il intervienne et c'est normal qu'il ne soit pas d'accord. Mais je voudrais le rassurer, d'abord parce qu'il n'a pas très bien écouté mon discours. Je dis que ce Plan n'a pas la prétention de résoudre à lui seul toutes les difficultés et je dis aussi que l'on a besoin de toutes les compétences de toutes les Collectivités Territoriales pour lutter contre le chômage à Marseille, ce qui est fait dans le cadre de la Maison de l'Emploi. Et bien évidemment, M. ZERIBI, le Conseil Régional, le Conseil Général et la CUM, avec qui nous travaillons, et je l'ai dit dans d'autres instances comme la Maison de l'Emploi, la Mission Locale et toutes les autres structures que j'ai évoquées, auront leur place dans le Conseil Local de l'Emploi. Nous nous retrouverons autour d'une table, bien sûr, je vous y invite très prochainement pour essayer de renforcer tous nos efforts contre cette plaie qu'est le chômage.

Que ce Plan manque d'ambition, ceci est votre avis. Nous avons, dans les mesures notamment qui concernent Marseille 2013 Capitale de la Culture, évoqué toutes les possibilités, y compris celles que vous évoquez, c'est-à-dire l'accueil, le tourisme, les transports et les activités culturelles. Mais personne n'a insisté, Monsieur le Maire, sur une des mesures phares, qui est "1 000 jeunes pour entreprendre". Or c'est une initiative très importante, très originale, très efficace, très concrète, très pratique, que seule la Mairie de Marseille a mise en œuvre. Mais celle-là, celle qui concerne les jeunes, celle qui concerne le premier emploi, le plus difficile à obtenir, personne ne l'a évoquée, personne ne l'a remarquée et personne ne l'a encouragée ! C'est bien triste.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, il est clair que pendant quatorze ans nous avons réussi à réduire considérablement le chômage et vous savez bien que ces chiffres sont indéniables. Nous étions à 22,6 %, nous sommes arrivés à 12,5 %, mais voilà que la crise ne nous épargne pas non plus et nous avons une reprise de 6 %, ou un peu plus, du chômage. C'est moins que dans l'ensemble du département, c'est moins que dans l'ensemble de la région, c'est bien sûr bien moins que le chômage sur le plan national. Mais nous sommes interpellés bien entendu par cette remontée même minime ou modeste du chômage mais qui, néanmoins, casse l'effet que nous avons eu depuis quatorze ans. Evidemment, nous cherchons par tous les moyens des suggestions, des initiatives, des propositions, qui tentent effectivement de limiter cette reprise du chômage.

Mais les critiques qui viennent ne sont pas justifiées. Mme HUGON semble avoir la mémoire courte. Faut-il le rappeler ? Sous un autre Gouvernement, c'était celui de M. JOSPIN, nous avons joué le jeu. A l'époque, on nous proposait des "Emplois Jeune", nous en avons pris 1 000 dans cette Ville et nous en avons rajouté 500 dans la vie associative de la ville. A l'époque, c'était très intéressant : l'Etat payait 80 % du traitement et la Ville ou les associations ajoutaient les 20 %. Et puis il avait été dit qu'au terme de cinq ans le Gouvernement saisirait le Parlement pour sortir de cette situation et pour proposer d'autres choses. Mais au terme de ces cinq ans, rien n'a été proposé ! Alors que fallait-il faire de ces jeunes ? Et c'est là, Mme HUGON, où je vous trouve très brutale et très injuste dans l'histoire telle qu'elle s'est déroulée.

Ces jeunes, en ce qui concerne la Ville, nous en avons recruté et titularisé 800, mes chers collègues, sur 1 000 ! Vous vous en souvenez ! Il n'y a que ceux qui ne travaillaient pas, qui manifestement voulaient prendre l'argent au passage mais ne rien faire d'autre, que nous ne l'avons pas gardés. Et, M. ZERIBI, ce n'est pas nous, les élus, qui avons émis les premiers choix, ce sont les fonctionnaires de la Ville qui nous ont dit "voilà ceux qui ont travaillé" et ceux-là nous les avons gardés, et "voilà ceux qui n'ont rien fait", et bien entendu nous ne les avons pas titularisés. Et dans les associations, afin que l'on ne licencie pas, je pense à une association du centre-ville dirigée par un prêtre remarquable depuis des années et des années et que vous connaissez bien, là, c'est nous qui avons augmenté les subventions à ces associations afin de conserver l'emploi.

Alors, Mme HUGON, sans doute ignoriez-vous tout cela ! Cela vous modérerait dans vos critiques brutales et politiciennes. Nous essayons de faire des efforts, nous n'avons pas de baguette magique, nous n'avons pas de solution toute préparée, nous essayons au fur et à mesure de colmater des brèches qui se présentent aujourd'hui. La Maison de l'Emploi, tout ce qui est fait sous l'autorité de M. Jacques ROCCA SERRA va dans le sens de limiter les difficultés des hommes et des femmes qui sont à Marseille.

Vous nous avez dit aussi : "mais pourquoi ne faites-vous pas cela en collaboration avec d'autres ?" Nous sommes la Ville, nous émettons un Plan, mais si ce Plan convient, si l'on peut trouver des accords possibles, mais bien entendu que tout est ouvert ! Loin de nous, M. ZERIBI, l'idée de faire cavalier seul ! La démarche d'ouverture, chez nous, est permanente et, par conséquent, s'il le faut, nous sommes prêts à regarder ensemble avec des Collectivités Territoriales, en particulier avec MPM et le Conseil Général, ce que nous pouvons faire. Et avec d'autres, si c'est aussi possible. Mais l'insolence que l'on manifeste depuis la Région à l'égard de la Ville de Marseille, à tout moment, les critiques même gratuites qui arrivent spontanément parce que nous approchons d'une échéance électorale, ah ! Mais si je n'avais pas l'ancienneté que j'ai dans cette fonction, je pourrais être saisi d'effroi aux propos qui sont tenus depuis la Région à l'égard de la Ville de Marseille ! Mais pour qui nous prend-on ? Si l'on veut travailler ensemble, il est des propos qu'il ne faut pas tenir et il est des mises en garde auxquelles il faut faire attention avant qu'elles ne soient adressées.

Ensuite, bien entendu que nous avons besoin aussi de l'Etat, M. ZERIBI, oui ! Sauf qu'en d'autres temps nous n'avons pas obtenu non plus ce que nous souhaitions, ni de l'Etat ni des autres Collectivités Territoriales. Si maintenant nous sommes dans un autre état d'esprit, évidemment que nous demanderons à l'Etat beaucoup plus que ce qui est prévu, notamment dans le Grenelle de l'Environnement, sur les transports.

J'ajouterai simplement que, là encore, nous faisons preuve, mes chers collègues, de volonté et nous venons encore de dire que nous recruterons 100 jeunes en contrats d'accompagnement à l'emploi, et ceux-là sont aussi financés à plus de 80 % par l'Etat. Nous allons jouer le jeu mais, comme nous avons été échaudés une fois, je ne vais pas en prendre 1 000 cette fois-ci, nous allons commencer par 100. Et si l'Etat respecte bien sa parole et l'engagement, au fur et à mesure nous accroîtrons cela. Et il me semble que dans d'autres Collectivités Locales on adoptera une attitude à peu près similaire à celle que je suggère aujourd'hui.

En attendant mes chers collègues et en me retournant vers ma majorité qui me soutient, qui nous encourage, qui encourage l'Adjoint compétent, qui sait que notre Maison de l'Emploi fonctionne très bien, qui sait que nous sommes très attentifs justement à limiter ce chômage, que faut-il dire à M. DUTTO ou à ses amis ? Quel est le reproche sur la réparation navale ?

Mes chers collègues, vous ne manquez pas d'audace ! Je suis allé il y a cinq ans, là-bas en Espagne, me mettre à genoux pour qu'une entreprise, l'entreprise Boluda, vienne sauver la réparation navale sur le Port, et qui la tue ? Ce sont justement les gens de la CGT par leurs exigences ! Ce sont eux qui compromettent l'emploi ! Et là, vous pouvez faire ce que vous voulez ! Y compris ce qu'a fait France 3 sur les propos de Mme VLASTO, considérant que cela nous ferait du mal de reprendre les propos de Mme VLASTO un peu brutaux à l'égard de la CGT : eh bien ! Je peux vous dire que si France 3 a cru qu'ils nous faisaient du mal, nos électeurs, eux, ont pensé que nous faisons bien ! Jamais Mme VLASTO n'a reçu autant d'encouragements qu'à cette occasion et pour cette déclaration !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire. - Et nous faire rentrer dans une combinaison de l'emploi, un GIE de l'emploi, où finalement ce serait les Collectivités Territoriales qui paieraient, c'est une ineptie et nous n'y irons pas, c'est clair ! Et c'est cela la différence entre nous et le parti Communiste et la CGT ! Voilà la réponse claire et nette ! *(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire. - Je mets aux voix le rapport.

*(Très vives réflexions dans les rangs du Groupe Communiste, sans micro)*

Monsieur le Maire. - Ne vous inquiétez pas, envoyez-moi qui vous voulez ! Les menaces et le Terrorisme n'ont pas lieu d'être dans cette ville !

Le rapport 09/0391/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

17 - 09/0392/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • États spéciaux d'arrondissements 2009.

(09-18068-DGSF)

Le rapport 09/0392/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

18 - 09/0393/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Admissions en non-valeur.

(09-18081-DGSF)

Le rapport 09/0393/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

19 - 09/0394/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •  
Remises gracieuses.  
(09-18084-DGSF)

Le rapport 09/0394/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

20 - 09/0395/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •  
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société SOGIMA - Opération "Bernard du Bois PLS" 1<sup>er</sup> arrondissement - Acquisition du terrain et construction de 20 logements étudiants.  
(09-17985-DGSF)

Le rapport 09/0395/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

21 - 09/0396/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •  
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Association "Loger Marseille Jeunes" - Opération "Banon PLAI" - 4<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de cinq logements.  
(09-18060-DGSF)

Le rapport 09/0396/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

\* \* \*

22 - 09/0397/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •  
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société d'Economie Mixte Marseille Habitat - Opération "190 Rue de Rome" - 6<sup>ème</sup> arrondissement - Acquisition et réhabilitation d'un immeuble de 2 logements PLS.  
(09-17988-DGSF)

Le rapport 09/0397/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

23

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •  
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société d'HLM Logis Méditerranée - Opération "Le Maltavene PLUS/PLAI" - 10<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de vingt-huit logements collectifs sociaux.  
(09-17721-DGSF)

Rapport retiré.

\* \* \*

24 - 09/0398/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •  
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Val d'or PLUS" - 12<sup>ème</sup> arrondissement - Modification de la délibération n°08/0635/FEAM du 30 juin 2008.  
(09-17982-DGSF)

Le rapport 09/0398/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

25 - 09/0399/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •  
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Nouveau Logis Provençal - Opération "Frais Vallon PSLA" - 13<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de 48 logements destinés à de la location accession.  
(09-18088-DGSF)

Le rapport 09/0399/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

26 - 09/0400/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •  
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - S.A.R.L. Alliance Immobilière - Opération "Maison Relais Fontainieu" - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Création d'une maison relais comprenant vingt-trois logements.  
(09-17981-DGSF)

Le rapport 09/0400/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

27 - 09/0401/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) - Fixation du montant de la subvention de fonctionnement courant pour 2009.  
(09-18054-DSC)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, concernant ce rapport qui porte sur la subvention de financement de l'Agence d'Urbanisme, dite AGAM, en tant qu'administrateur de l'AGAM j'ai déjà eu un débat au Conseil d'administration sur le montant et je trouve quand même surprenant qu'un outil aussi remarquable, avec du personnel compétent, qui souvent accompagne plus que ce qu'il faut même vos désirs et vos politiques, soit sanctionné ainsi en baissant la contribution de la Ville de Marseille alors que les autres Collectivités adhérentes la maintiennent, voire l'augmentent.

100 000 Euros, cela peut paraître peu de chose mais cela veut dire des mesures d'économie, et sur quoi économise-t-on ? On économise sur la matière grise, c'est-à-dire sur des cadres, des techniciens, des ingénieurs, alors que dans ce même Conseil Municipal, il y a quelques mois, en février, par exemple, et cela montre que l'on a besoin effectivement de matière grise, vous avez autorisé, Monsieur le Maire, le financement d'une étude d'un million d'Euros pour réfléchir à l'opportunité de la venue d'un bureau de l'UPM à Marseille. Donc on voit bien que l'on a besoin parfois d'études et de réflexion. Et à l'époque, j'avais voté "contre" cette étude, parce qu'un million d'Euros, cela me semble excessif pour réfléchir à quelque chose qui pourrait paraître évident puisque c'est une politique nationale. Mais pourquoi pas ?

Et, là, à une Agence qui a une grande utilité pour l'ensemble des agglomérations qui composent l'aire métropolitaine, on lui supprime 100 000 Euros. Et le Directeur, essayant de trouver une économie dans les comptes de l'AGAM, qu'est-ce qu'il trouve ? Finalement, on va réduire la masse salariale. Et là, ce n'est pas un problème de syndicat, c'est un problème d'efficacité.

Monsieur le Maire, je devrais voter contre ce rapport, mais en même temps, je suis pour que l'AGAM fonctionne, donc nous allons nous abstenir. Mais je trouve que, là-dessus, franchement, ce n'est pas sérieux de votre part de tuer à petit feu un outil aussi remarquable !

Monsieur le Maire. - M. PELLICANI, d'abord, sur ce que nous avons voté pour la Villa Valmer, nous ne l'appliquerons pas. Nous l'avons voté avant que la crise n'entre dans une période très forte et il est clair que j'ai autour de moi suffisamment d'aide de la haute administration de la Ville pour regarder ces choses-là et ne pas engager la Ville dans certaines dépenses, même si elles ont été votées. Par conséquent, il n'y aura pas de travaux réalisés d'une manière substantielle concernant la Villa Valmer, nous verrons cela plus tard.

Deuxièmement, concernant l'AGAM, il n'y a pas que nous qui avons réduit la subvention ; une autre Collectivité Territoriale, où vous siégez, a également fait la même chose. D'ailleurs, on ne réduit la subvention que d'une manière minime, il reste à l'Agence d'Urbanisme 1,746 millions d'Euros, il y a là quand même de quoi fonctionner.

L'Agence d'Urbanisme est un levier important de la Ville de Marseille. D'ailleurs, il est probable que je prendrai quelques initiatives au Conseil d'administration de jeudi et que j'annoncerai un certain nombre de choses. Ce qui devrait vous importer, plus que la diminution, modeste, de la subvention, c'est comment garantir l'emploi des personnes qui y travaillent. Car pour les faire travailler, il faut des chantiers, il faut que l'on vote, il faut que nos chantiers ne soient pas systématiquement et d'une manière politicienne attaqués devant les tribunaux, ce qui freine et ce qui réduit pendant des mois et des mois, sinon des années, l'action de développement que nous voulons mener !

Mais je prends bien note de vos observations, c'est bien que vous fassiez ce genre de remarques. Oui, nous avons un peu diminué la subvention ; ailleurs, me semble-t-il, on l'a diminuée de la même manière.

Et pour Marseille Aménagement, je pense que c'est un établissement qui fait son travail et j'aurai l'occasion de le dire d'ailleurs dans les jours qui viennent. Donc, mille mercis de nous avoir fait remarquer que nous, comme à la Communauté Urbaine d'ailleurs, nous avons sensiblement diminué la subvention. Mais partout nous recherchons des économies, à la Communauté Urbaine comme à la Ville de Marseille, et partout nous essayons de protéger l'emploi. Et pour protéger l'emploi de Marseille Aménagement, il faut que Marseille Aménagement ait des chantiers !

Je note que vous vous abstenez, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 09/0401/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Monsieur PELLICANI s'abstenant.

\* \* \*

28 - 09/0402/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES -  
DIRECTION DES ASSURANCES • Affaire TROUCHE.  
(09-18015-ASSUR)

Le rapport 09/0402/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

29 - 09/0403/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -  
DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Exonération des redevances d'occupation du domaine public et des taxes sur la publicité de la Direction des Emplacements 2009.  
(09-17923-EMP)

Le rapport 09/0403/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

30 - 09/0404/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -  
DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour la manifestation "Rendez-vous au jardin" le dimanche 7 juin 2009.  
(09-17927-EMP)

Le rapport 09/0404/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

31 - 09/0405/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -  
DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Délocalisation du Marché aux Fleurs de la place Monthyon vers la place Estrangin Pastré - 6<sup>ème</sup> arrondissement.  
(09-18011-EMP)

Le rapport 09/0405/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

32 - 09/0406/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -  
DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Création d'un marché à proximité de la statue David terre-plein Prado côté Nord 8<sup>ème</sup> arrondissement.  
(09-17922-EMP)

Le rapport 09/0406/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

33 - 09/0407/DEVD

SECRETARIAT GENERAL • Programmation DSU 2009 - 1<sup>ère</sup> série d'opérations d'investissement.  
(09-17939-SG)

Le rapport 09/0407/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

34 - 09/0408/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •  
Aménagement de la place de l'Ecole des Calanques - Chemin de  
Sormiou- 9<sup>ème</sup> arrondissement - Augmentation de l'affectation de  
l'autorisation de programme Social Solidarité année 2001 et  
lancement d'une nouvelle consultation en MAPA -  
(09-18049-DHL)

Le rapport 09/0408/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

35 - 09/0409/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT  
• DIRECTION COORDINATION GENERALE ET CONTROLE  
DES SERVICES - Grand Projet de Ville - Participation de  
l'Association Régionale des Organismes HLM aux instances du  
Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville -  
Approbation des avenants n°2 à la convention constitutive du GIP  
du GPV, et au protocole d'application.  
(09-18076-DGUH)

Le rapport 09/0409/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

36 - 09/0410/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
3<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-Lazare - ZAC Saint-Charles - Porte  
d'Aix - Autorisation donnée par la Ville de Marseille au profit du  
Groupe UNICIL de dépôt d'autorisation de droits des sols sur  
deux emprises communales sises rue Frédéric Ozanam.  
(09-18009-DAFP)

Le rapport 09/0410/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

37 - 09/0411/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
3<sup>ème</sup> arrondissement- Saint-Lazare - ZAC Saint-Charles Porte  
d'Aix - Autorisation par la Ville de Marseille de dépôt de permis  
de construire au profit de l'Ecole Française de Gestion  
Commerciale (EFGC), sur une emprise communale sise rue  
Jules Ferry.  
(09-18063-DAFP)

Le rapport 09/0411/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

38 - 09/0412/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-  
VILLE ET LITTORAL • Réaménagement du Centre Municipal de  
Voile et du Bassin du Roucas-Blanc - Approbation de  
l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.  
(09-18035-DAEP-VL)

Le rapport 09/0412/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

39 - 09/0413/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
Engagement Municipal pour le Logement - 1<sup>er</sup> arrondissement -  
Thiers - Cession d'un bien immobilier sis 47 rue Curiol au profit  
de la SAEM Marseille Habitat.  
(09-17998-DAFP)

Le rapport 09/0413/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen  
votant contre.

\* \* \*

40 - 09/0414/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
Engagement Municipal pour le Logement - 1<sup>er</sup> arrondissement -  
Thiers - Cession d'un bien immobilier sis 61 rue d'Aubagne au  
profit de la SAEM Marseille Habitat.  
(09-17999-DAFP)

Le rapport 09/0414/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

41 - 09/0415/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
3<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-Lazare - 6, 12, 14 et 16 rue Racati -  
Cession d'un ensemble immobilier à ADOMA.  
(09-17783-DAFP)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, mes chers  
collègues, nous allons voter contre ce rapport. Et je rajouterai qu'à  
titre personnel, je le ferai avec force et détermination, non pas contre  
ADOMA ou l'ex-SONACOTRA, parce que l'on sait très bien que dans  
une ville comme la nôtre, avec le taux de pauvreté que nous avons  
atteint, et cela a été évoqué tout à l'heure sur le dossier de l'emploi, il  
faut saluer l'implication de toutes les structures et associations qui  
interviennent dans l'accompagnement des personnes en difficulté.  
Mais je vous rappelle qu'en 2005 déjà, je vous adressais une lettre  
ouverte suite à une décision que vous aviez prise sur la création d'un  
7<sup>ème</sup> foyer Sonacotra dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, à la rue Rostand,  
qui depuis a vu le jour d'ailleurs, et je vous disais : "stop à la  
multiplication des réseaux de solidarité sur un territoire, en tout cas à  
la concentration de ces réseaux sur un même territoire".

Ce petit territoire du 2<sup>ème</sup> Secteur, je parle bien sûr en  
superficie, comptait déjà à l'époque plus d'une vingtaine  
d'associations ou structures très sociales toutes confondues. Et pour  
que l'on comprenne bien : sept foyers Sonacotra ou résidences  
Sonacotra ou Adoma, la Croix-Rouge, l'Armée du Salut, le Secours  
Catholique, la Fondation Abbé Pierre, le SARA, l'Accueil de jour  
Marceau, l'Accueil de nuit Saint-Jean-de-Dieu, la Madrague-Ville,  
Mère Teresa, etc., la liste est longue.

Et non seulement vous n'avez pas entendu, Monsieur  
le Maire, mais aujourd'hui vous proposez un 8<sup>ème</sup> foyer ou résidence  
Adoma. Et comme cela ne suffit pas, dans le même temps, ce mois-  
ci en Commission d'urbanisme, on décide pour nous la création de  
40 logements annexes de l'Hôpital Edouard Toulouse, pour des  
personnes qui sont en très grande difficulté, et sans partie  
médicalisée bien sûr, mais aussi l'extension de l'Accueil de nuit  
Saint-Jean-de-Dieu, où on va élever les bâtiments, toujours pour  
étendre et alors que l'on compte déjà 250 lits, mais également un  
programme porté par Habitat Humanisme, et comme cela ne suffit  
toujours pas, on y rajoute un foyer, ce que l'on appelle un foyer de  
jeunes travailleurs.

Aussi, légitimement, je m'interroge : quel est l'objectif ? Est-ce que l'on n'est pas en train... excusez-moi du propos qui va peut-être vous paraître un peu dur, mais je pensais qu'avec la fin de la guerre 39-45, c'était aussi la fin des ghettos. Mais non ! Dans un autre genre, aujourd'hui, en 2009... (*Brouhaha dans les rangs de la majorité*) Je sais qu'il y a des choses qui sont difficiles à entendre !

*Réflexion dans la salle* : "Ils ne sont pas dans des ghettos !

Madame NARDUCCI.- Non, bien sûr ! Sauf chez nous !

En 2009 et sans aucun état d'âme, on est justement en train de construire un très grand ghetto de pauvres, en tout cas c'est la volonté manifeste qui est affichée –et il ne faut pas avoir peur des mots, appelons un chat un chat–, dans un arrondissement comme le 3<sup>ème</sup> en particulier où toutes les études, celles que vous avez faites, ont montré que c'était déjà l'arrondissement le plus pauvre de Marseille. Eh bien ! On y rajoute difficulté sur difficulté, un peu plus de précarité et un peu plus de misère !

Quel est le Maire de Secteur, ici, qui accepterait la dixième des décisions que vous prenez ? Aucun ! Et je ne l'accepte pas plus, au nom de toute une population qui demande un peu de considération ! Et que l'on m'explique quelle cohérence avec l'ambition affichée de faire de notre cité une grande métropole, une ville euroméditerranéenne, capitale de la culture en 2013 ! Moi, je ne vois pas. Et de quelle manière aussi on compte cacher la misère qui borde le périmètre Euroméditerranée, parce que c'est une réalité et que l'on enfonce évidemment avec de telles décisions !

Je sais que vous allez me répondre ou me faire répondre que, de toutes les manières, je fais obstacle aux projets et aux programmes immobiliers que vous proposez. Mais non, Monsieur le Maire ! Et je le dis sans ambiguïté, je suis très favorable et nous le sommes tous, surtout dans ces quartiers, à la création de logements mixtes, avec bien sûr les équipements qui vont avec, d'autant que nous avons dans ce secteur et dans cet arrondissement des possibilités foncières nombreuses. Mais non, effectivement, quand on nous propose la création de logements sur le seul espace vert qui est le site de la Maternité aujourd'hui. Ou non bien sûr, après avoir émis un avis favorable sur un projet d'ensemble à la rue Edouard Vaillant, sur l'une des deux constructions quand celle-ci se trouve en haut d'une butte dans une rue très étroite, en plein virage, et pour laquelle d'ailleurs les Services de sécurité n'ont même pas émis d'avis favorable, et vous savez que c'est une obligation pour qu'un permis soit validé. Alors, effectivement, j'ai demandé l'annulation de ce permis.

Monsieur le Maire, on ne s'oppose pas à tout, mais on ne peut pas accueillir toute la misère du monde dans un même arrondissement, dans un même secteur, et je sais que vous le savez aussi. Et vous savez comme moi que la meilleure façon d'aider les personnes en difficulté, c'est de répartir ces structures sur l'ensemble du territoire marseillais. Il y a seize arrondissements à Marseille, il n'y a aucune raison... et la question de la proximité du centre-ville n'est qu'un prétexte, il n'y a aucune raison que l'on continue à alourdir des quartiers qui sont déjà très en mal socialement.

Aussi, je vous demande, Monsieur le Maire, de retirer ce rapport et de tenir compte des grandes difficultés sociales que connaît déjà le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Je vous remercie.

(*Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille*)

Madame SERVANT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis assez surprise, même si je peux comprendre les propos de Mme NARDUCCI. Premièrement, je pense que pour ces personnes qui sont en difficulté, c'est les considérer en les faisant mieux vivre.

Pourquoi cet endroit-là aussi ?

(*Réflexions dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille*)

Madame SERVANT.- Mais nous en avons aussi chez nous, ne vous inquiétez pas ! Il y en a dans le 8<sup>ème</sup>. Et vous allez avoir un rapport sur le 6<sup>ème</sup> où vous allez avoir un immeuble qui va être transformé en logements sociaux...

(*Réflexions dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille*)

Madame SERVANT.- M. MENNUCCI, ce n'est pas la peine d'en rajouter ! Racati est un ensemble immobilier où nous étions en copropriété avec HMP. La Ville de Marseille n'a pas pour fonction de gérer des équipements sociaux de ce type. Donc Adoma s'est proposée, il y a déjà plusieurs années, pour réhabiliter ce patrimoine qui est vide depuis très longtemps et qui aurait pu être squatté ; on a eu beaucoup de chance dans ce sens. Donc Adoma se propose d'y faire une résidence sociale et une maison relais, et Dieu sait que nous en avons beaucoup besoin !

(*Réflexion de Mme NARDUCCI, sans micro*)

Madame SERVANT.- Mais on en a aussi dans le 8<sup>ème</sup>, Mme NARDUCCI ! Mais Racati se trouve dans votre secteur.

Et je finirai en disant que vous vous plaignez de ces résidences sociales mais vous bénéficiez aussi de tout ce que vous apporte Euroméditerranée, qui est aussi dans votre secteur !

Monsieur MARANDAT.- Je suis abasourdi quand j'entends des propos pareils de la part de la Gauche ! Alors que ces personnes qui sont dans vos arrondissements sont pour la plupart issues de l'immigration, que vous soutenez de façon résolue, en accentuant à bon escient et le sachant parfaitement la misère et la venue de ces gens-là, et que vous ayez le toupet, après, de dire : "on est d'accord pour les faire rentrer, faites en rentrer de plus en plus, mais ne les mettez pas chez nous, mettez-les ailleurs". C'est scandaleux !

(*Brouhaha dans la salle*)

Monsieur le Maire.- Première remarque : heureusement qu'il n'y a qu'un Maire de plein exercice, parce que si les Maires de ce secteur avaient autorité, on n'arriverait à rien faire dans cette ville ! On n'arriverait à rien faire parce que, bien entendu, chacun veut protéger ses arrondissements d'une telle manière qu'une vue d'ensemble un peu généreuse est impossible à réaliser. Mais, heureusement, il y a un Maire de plein exercice qui prend les décisions.

Même si, Mme NARDUCCI, dans les arrondissements dont vous êtes l'élu(e), il est clair qu'il y a sans doute de nombreux logements à vocation sociale, oui, sauf que vous savez très bien que l'on construit aujourd'hui des logements sociaux de grande qualité qui n'ont rien à voir avec ce qui se faisait au lendemain de la guerre et qui, par conséquent, aujourd'hui, peuvent être considérés comme des logements tout à fait acceptables. Vous êtes dans un secteur où nous essayons de faire sauter les verrous qui existent encore ! Vous êtes aussi dans un secteur qui est englobé par Euroméditerranée, donc ne me dites pas que les arrondissements ne profitent pas ou ne profiteront pas ultérieurement des transformations totales d'Euroméditerranée !

Nous avons justement ces locaux que nous avons rachetés à HMP. Nous avons pensé, à un moment donné, en faire des bureaux, mais finalement ce n'est pas possible. Et, par conséquent, comme il y a d'énormes besoins en logements sociaux et qu'il vaut mieux cette association que les marchands de sommeil dont on a du mal à se débarrasser à Belle Vue et ailleurs, nous préférons ce genre de logements qui écarte ou qui réduit totalement l'œuvre néfaste des marchands de sommeil. N'oublions pas non plus la réhabilitation de l'îlot Leclerc par Euroméditerranée !

Mme NARDUCCI, oui, nous pouvons tous pleurer sur la misère du monde, mais il faut prendre des décisions pour aider concrètement les familles les plus démunies de Marseille. C'est ce que nous faisons. Vous parlez du 3<sup>ème</sup> arrondissement, dans le 1<sup>er</sup>, par exemple, où dans le secteur de la Gare Saint-Charles et à la hauteur des Réformés sur la Canebière, ce sont 36 associations qui viennent en aide aux populations en difficulté, 36 ! Bien évidemment, vous ne pouvez pas les mettre à la Pointe Rouge ! On les met au cœur de Marseille.

Monsieur MENNUCCI.- Et pourquoi ?

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas possible ! Et à la Pointe Rouge, en d'autres temps, nous avons même construit des logements pour travailleurs célibataires, et à cette époque-là, la population hurlait ! Donc, ne nous donnez pas de leçon ! Nous essayons de faire un équilibre et nous essayons de répondre aux besoins sociaux.

Eh oui, mes chers collègues, c'est un comble ! Nous devenons plus favorables et nous sommes plus sociaux que les Socialistes eux-mêmes !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0415/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Verts votant contre.

\* \* \*

42 - 09/0416/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
Engagement Municipal pour le Logement - 6<sup>ème</sup> arrondissement -  
Lodi - Cession d'un bien immobilier sis 42 rue Berlioz au profit de  
la SAEM Marseille Habitat.

(09-17997-DAFP)

Le rapport 09/0416/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

\* \* \*

43

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
8<sup>ème</sup> arrondissement - Pointe Rouge - 10 impasse des Régates -  
Cession d'un terrain bâti à Madame Faustine L'HUILLIER.

(09-18080-DAFP)

Rapport retiré.

\* \* \*

44

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
11<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-Menet - Traverse de la Buzine -  
Cession d'un terrain à Monsieur et Madame Jean-Paul PONS.

(09-18079-DAFP)

Rapport retiré.

\* \* \*

45

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
13<sup>ème</sup> arrondissement - Les Olives - Chemin de la Pounce -  
Cession d'un terrain à Monsieur PEJEAN Alain.

(09-17993-DAFP)

Rapport retiré.

\* \* \*

46

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
13<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-Mitre - 77 traverse Grandjean - Cession  
d'un terrain à Madame BERNARDI Denise et Monsieur DAMYANOS  
Henri.

(09-17994-DAFP)

Rapport retiré.

\* \* \*

*(Monsieur Masse demande la parole sur le rapport 45, puis sur le 46)*

Monsieur le Maire.- Ces deux rapports sont retirés, M. MASSE. Je veux un complément d'information, à titre personnel, avant de prendre une décision et de vous la soumettre.

\* \* \*

47 - 09/0417/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
13<sup>ème</sup> arrondissement - Les Médecins - 173 chemin du Cavaou -  
Cession d'un terrain à la société SNC VILLENova.

(09-18025-DAFP)

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, le Groupe Faire Gagner Marseille votera ce rapport n°47. Je voudrais simplement me saisir d'un rapport qui touche au 13<sup>ème</sup> arrondissement pour vous faire part d'une demande.

Nous avons appris par la presse dans un premier temps, par le journal *La Provence*, l'idée qui était d'inscrire en lettres de près de 20 mètres de haut, le mot "Marseille" sur les collines de la chaîne de l'Etoile. Au tout début, nous avons été nombreux à croire à une plaisanterie, mais quelques jours après, c'est le journal de 13 h de TF1 qui se faisait l'écho de ce projet. Je vous avoue, Monsieur le Maire, que nous avons été nombreux, notamment ce week-end, à parcourir les quartiers de cet arrondissement, avec Sylvie ANDRIEUX et Garo HOVSEPIAN, entre autres, et je ne vous cache pas tout le désarroi de la population de ces quartiers face ce projet.

*La Provence*, entre autres, citant le fait que vous auriez, et là nous ne faisons de faux procès à personne, je dis bien "que vous auriez" donné votre aval sur ce projet, nous tenons avec le Groupe Faire Gagner Marseille à être le porte-parole de nombreuses associations de ces quartiers pour vous dire combien nous sommes choqués par cette idée. Tout d'abord, premièrement, car il s'agit là d'un site, et je pense que vous le savez, classé en zone Natura 2000, donc un site protégé. Vous savez aussi que pour faire reconnaître Marseille de loin, qu'il s'agisse d'une arrivée en avion ou autre, Notre-Dame de la Garde et notre magnifique rade suffisent largement à faire reconnaître Marseille.

Donc nous souhaiterions simplement, Monsieur le Maire, et je le répète, nous ne faisons de faux procès à personne, vous ne vous êtes pas encore prononcé sur cette idée, mais votre nom et la Mairie de Marseille ayant été cités dans ce projet, nous souhaiterions avoir votre avis sur ce sujet. Et sachez en tout cas qu'il y aura une opposition importante sur ces quartiers.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- M. MASSE, c'est surtout l'idée d'un créateur marseillais. Bien entendu, vous savez très bien que cela intéresse toujours la presse et que le montage qui a été fait et publié dans le quotidien que vous avez cité se voulait sans doute, de la part de l'auteur, une comparaison avec Hollywood où cela s'est fait aussi ! Mais vous savez bien ma prudence dans ce domaine.

Que ne m'a-t-on pas proposé sur le Vieux-Port ! Que ne m'a-t-on pas proposé de refaire le Pont Transbordeur ! Que ne m'a-t-on pas proposé de faire une passerelle, facile à nettoyer les jours de Mistral, avec les seaux de mer qui pouvaient arriver, entre le J4 et le Palais du Pharo ! Pour tout ceci, périodiquement, vous avez de jeunes esprits architectes ou autres qui souhaiteraient voir cela. Mais il est des cartes postales qui ne se modifient pas sans une adhésion totale de la population.

Mais vous ne pouvez pas à la fois nous reprocher d'être conservateurs, de ne pas bouger, de ne pas vouloir voir l'évolution de cette ville, de ne pas ouvrir la porte aux créateurs, et en même temps nous dire : "surtout ne touchez rien" ! M. MASSE, il se trouve que sur ce point de vue, "ne touchez rien", je me rapprocherais du vôtre et que je n'ai pas tellement envie qu'on lance une discussion. Mais peut-être faudra-t-il questionner encore davantage ?

Regardez, je suis moi-même étonné des noms que l'on voudrait donner au Ferry-boat ! Regardez les noms qui sortent, il n'y a rien d'extraordinaire, il n'y a rien de sensationnel. Et on fera quand même peut-être, mes chers collègues, -c'est une initiative que ma majorité souhaite- questionner les gens à la Foire de Marseille, comme nous l'avions déjà fait. Peut-être que pendant la durée de la Foire de Marseille, nous ferons, comme on l'avait fait pour le Pélican, pour la Mouette, pour l'Araignée de mer, l'Etoile de Mer, etc., nous avions fait ceci il y a quelques années.

Monsieur MENNUCCI. - Cela a été très utile !

Monsieur le Maire. - Cela a peut-être été très utile. Ce qui était surtout très utile, c'est d'avoir eu le courage de prendre la décision de renouveler le Ferry-boat, c'est de faire en sorte qu'il soit gratuit afin que la population justement ne soit pas prise de temps en autre dans un état. Vous savez bien tout cela !

Par conséquent, pour cette affaire-là, je crois qu'elle n'est pas mûre et nous verrons plus tard s'il y a lieu d'interroger la population ou de nous interroger nous-mêmes avant de nous lancer dans une évocation hollywoodienne de Marseille. Mais je note que la Rade et Notre-Dame de la Garde pour l'instant, et le Vieux Port, c'est la carte postale. Et surtout, M. MASSE, allons-y, la transformation que nous avons pu faire de cette ville en quatorze ans ! Tout le monde le reconnaît, il n'y a que ceux qui ne veulent pas le voir qui ne le disent pas, mais la vérité c'est que cette ville a beaucoup bougé. Merci de me permettre de le rappeler !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0417/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

48 - 09/0418/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
15<sup>ème</sup> arrondissement - Notre Dame Limite - Chemin des  
Bourrely - Parc Kallisté Bâtiment F - Lots 979 et 1052  
appartenant à la SCI NORA - Renonciation à acquérir dans le  
cadre de l'exercice du droit de préemption.  
(09-17995-DAFP)

Le rapport 09/0418/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

49 - 09/0419/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
15<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-Antoine - Chemin du Vallon des  
Pins - Cession d'un ensemble immobilier à ICADE PROMOTION  
LOGEMENT.  
(09-17996-DAFP)

Le rapport 09/0419/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

\* \* \*

50 - 09/0420/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
15<sup>ème</sup> arrondissement - Les Borels - Chemin du Vallon des Tuves  
- Cession d'un ensemble immobilier à la LOGIREM.

(09-18002-DAFP)

Monsieur GUERINI. - Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Mes chers collègues, c'est avec, je le dis franchement, une émotion certaine que je prends la parole ce matin. Lors du prochain Conseil Municipal, je ne serai pas assis ici aux côtés des élus de mon Groupe. En respectant la loi sur le cumul des fonctions électives, je rends dans quelques jours mon mandat de Conseiller Municipal. Cette décision n'est pas une surprise et je l'ai d'ailleurs évoquée à de nombreuses reprises ces derniers mois.

Si pour moi ce choix est simple, clair et évident, je vous avoue qu'il n'efface pas d'un coup de baguette magique des souvenirs qui sont liés aux années qui ont rythmé mon parcours politique, si modeste soit-il. Car je n'oublie pas, mes chers collègues, le mois de mars 1977 qui a marqué mon entrée au sein de cette Assemblée.

Il y a 32 ans, les années passent, j'étais le benjamin du Conseil Municipal et, cette année-là, j'ai eu l'immense privilège de prendre place aux côtés de très fortes personnalités présentes alors sur ces bancs, quelle que soit leur famille politique. Nombre de ces élus qui m'étaient chers nous ont quittés et j'ose dire aujourd'hui que je garde une certaine nostalgie pour les temps forts vécus à cette période. J'évoque tout cela sans tristesse mais avec humilité, parce que je n'oublie pas ce que j'étais. De plus, je crois qu'il est nécessaire de s'ancrer dans cette histoire commune que nous devons savoir partager.

Ensuite, comment ne pas redire que la ville et l'action municipale sont l'un des éléments essentiels de notre démocratie. Je ne vais pas ici disserter longuement sur les évolutions qui ont bouleversé les conditions dans lesquelles nous exerçons nos mandats, les uns et les autres. Au-delà des évolutions du paysage institutionnel et des mutations liées à la décentralisation, initiée par le premier d'entre eux, par Gaston DEFFERRE, au-delà des révolutions technologiques qui ont transformé la pratique de la citoyenneté, je sais l'attachement de nos concitoyens au fonctionnement du Conseil Municipal. Il reste avant toute chose, mes chers collègues, le lieu où peuvent s'exprimer leurs espoirs, où se forment des projets et se concrétisent des engagements.

Je tiens aussi à dire que j'ai pleinement conscience que la finalité d'un mandat quel qu'il soit n'est pas son renouvellement mais l'accomplissement de l'intérêt général. Car un élu, quelles que soient ses responsabilités, remplit avant tout une mission de service public, une mission au service du public, de l'intérêt général. C'est là toute la noblesse de l'action politique et croyez que je m'évite souvent des discours préfabriqués ou des jugements hâtifs qui réduisent le travail des assemblées délibérantes à la simple fonction de chambres d'enregistrement. Nous savons que ce n'est pas vrai, car l'action se nourrit toujours, et nous le voyons à cet instant, du débat et de la confrontation. C'est ainsi que nos concitoyens conçoivent le rapport à l'action publique. Nos concitoyens attendent de nous efficacité, rigueur et responsabilité. De même, ils nous demandent de ne pas confondre action et gesticulation, car rien n'est pire que les déclarations qui restent sans effet et sans prise sur la réalité.

Monsieur le Maire, malgré nos différences et nos combats, nous avons su, au cours de ces dernières semaines, éviter bien des pièges et bien des écueils. Nous avons eu l'occasion de le prouver et nous continuerons, j'en suis convaincu, en prenant les décisions qui doivent permettre à Marseille et à son agglomération de continuer leur marche en avant. Quoi de plus naturel ! Je sais comme vous, Monsieur le Maire, et comme tous les élus qui sont réunis dans cet hémicycle, que la chronique politique locale est rarement monotone. Elle est fréquemment tumultueuse et souvent méfiante. Elle est toujours singulière, mais n'est-ce pas naturel dans cette ville que nous aimons tous passionnément ?

La période du débat est derrière nous. Elle reviendra, c'est inéluctable, c'est même logique et nécessaire et je dirai que c'est la vie ! Mais pour l'heure, il importe de gérer le bien commun, dans le respect de chacun. Le faire comme nous le faisons aujourd'hui, ce n'est pas oublier la réalité du débat politique. C'est au contraire répondre aux immenses attentes de nos concitoyens alors qu'une crise profonde, sévère et durable, aggrave les inégalités et menace de renforcer les exclusions. Pour cela, il était de notre devoir de concrétiser la ferme volonté d'associer nos efforts pour donner à Marseille la place qui doit être la sienne, sa juste place au Sud de l'Europe et au cœur du Bassin Méditerranéen.

Sachez en tout cas, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que dans le cadre de mes mandats à la présidence du Conseil Général et au Sénat, j'agirai clairement pour que notre ville sorte plus forte des épreuves que la crise nous impose. Je sais que ce chemin est difficile, qu'il exige de la lucidité et des efforts, mais je n'oublierai jamais que mon devoir, notre devoir, c'est de travailler patiemment à ce que demain soit plus juste qu'aujourd'hui et que les solidarités nécessaires qui nous unissent soient le ciment de nouvelles espérances et de nouvelles conquêtes pour Marseille et pour ses habitants ! Merci.

*(Applaudissements dans la salle)*

Monsieur MUSELIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quatorze mois après les municipales, une page se tourne, un chapitre se ferme et je souhaite que nous écrivions ensemble un nouveau livre sur le Grand Marseille, car il nous faut penser le Grand Marseille.

Sur le passé direct, la plus haute juridiction administrative de notre pays, le Conseil d'Etat, à statuer en contentieux, vient de confirmer la victoire dans les urnes des listes GAUDIN-MUSELIER. Tous les contentieux engagés à notre rencontre ont été rejetés, c'est normal. Et je salue toutes les têtes de liste, Jean-Claude GAUDIN, Valérie BOYER, Roland BLUM, Guy TEISSIER, Jacques ROCCA SERRA, Jean ROATTA, Bernard SUSINI, pour avoir porté notre projet, l'avoir fait gagner et pour avoir respecté scrupuleusement la loi, avec toutes les équipes qui étaient avec nous. Je tiens à remercier les Marseillais qui nous ont fait confiance.

Une page se tourne aujourd'hui car, au-delà des recours classiques en matière électorale, ceux-là étaient particulièrement agressifs. De quoi étions-nous accusés, avec Bruno GILLES, le Sénateur Maire dans le 3<sup>ème</sup> Secteur ? La mise en cause de la régularité du scrutin, des manœuvres électorales relatives à des inscriptions sur des listes électorales, c'est-à-dire des faux électeurs, des irrégularités commises pendant la campagne électorale, des dons importants de la Ville aux candidats. Tout cela était faux, tout a été rejeté en première instance et en appel. Et bien sûr, nous n'avons pas été épargnés par les quelques commentaires de presse concernant cette agression.

Mais si nous avions perdu, les conséquences auraient été d'importance sur le plan politique : l'élection était à refaire et j'étais condamné à un an d'inéligibilité, nous rentrions dans une instabilité politique dont Marseille n'a pas besoin. Nous n'avons pas de temps à perdre, tant mieux !

Toutefois, il nous faut tirer un bilan. Cette campagne difficile a commencé par un procès pour m'empêcher d'être candidat, elle aura fini par un procès pour me rendre inéligible. Cette campagne a commencé par la venue de Jean-Noël GUERINI dans un secteur dans lequel il n'avait jamais mis les pieds et dans lequel il n'est pas revenu. Cette campagne a commencé par la confiance des Marseillais pour son Maire et son équipe, ils ont souhaité continuer avec eux ! Les urnes et la démocratie nous ont donné raison, les tribunaux et la République aussi ! Maintenant, nous pouvons travailler sereinement. Cette décision confirme qu'il y a un Maire de Marseille et une majorité municipale élus sur un projet clair adopté par les Marseillais. C'est ce projet que nous entendons poursuivre jusqu'au terme de ce mandat.

Cette décision impose également un choix à certains de nos éminents collègues. Le choix de Marseille est toujours un choix exigeant qui commande certains renoncements. J'ai écouté M. GUERINI s'exprimer à l'instant. Touché par le cumul des mandats, il fait le choix de quitter le Conseil Municipal de Marseille et je le regrette. C'est un choix qui lui est personnel, nous en prenons acte, je lui souhaite de réussir dans les responsabilités qu'il a décidé d'assumer. De nouveaux élus vont faire leur entrée au Conseil Municipal, nous leur souhaitons bien entendu la bienvenue. Une page se tourne et l'épisode s'achève avec. Maintenant, regardons l'avenir !

M. Jean-Noël GUERINI, vous êtes Sénateur, Président du Conseil Général. Au plan national, vous êtes toujours et systématiquement contre la majorité présidentielle, quelles que soient les mesures présentées. C'est un choix, c'est votre choix ; c'est le débat démocratique, je suis en désaccord avec vous, mais je le respecte. Au plan local, vous présentez et présenterez, comme vous l'avez dit, toujours des candidats contre nous. C'est normal, nous sommes en désaccord sur le fond comme sur la forme. Mais nous avons été, M. GUERINI, candidats l'un contre l'autre et nous le serons sans doute de nouveau.

Pour autant, nous devons pouvoir nous retrouver pour Marseille. Nous allons écrire ensemble, si vous le souhaitez, comme vous l'avez proposé, le Grand Marseille, en pensant territoire. Pour dessiner l'avenir de Marseille, regardons d'abord autour de nous, le Grand Paris, le Grand Lyon, le Grand Lille, Barcelone, et si nous laissons aller les choses, nous décrocherons. Nous avons des atouts considérables et la crise rebat les cartes. C'est le moment ou jamais de renverser la tendance et de créer une nouvelle dynamique territoriale dont le Grand Marseille sera le foyer.

Nous avons des atouts mais aussi des résultats : ITER et son implantation sur notre territoire grâce à l'excellence de notre dossier, la compétence des équipes, la volonté politique ; EUROMED, un incontestable succès de l'Etablissement Public d'intérêt national ; le regroupement de nos trois Universités, qui nous repositionne dans les cent premières mondiales ; la compétence ainsi reconnue de nos professeurs qui est mise en valeur, c'est une volonté politique ; le succès des Zones Franches Urbaines en matière de création d'emplois et de restructuration urbaine, est dû à une vision politique ; la construction tardive de notre Communauté Urbaine est due aux lois de Jean-Pierre CHEVENEMENT et à la volonté du Sénateur Maire Jean-Claude GAUDIN et des 17 autres Communes. Nous l'avons fait ensemble, c'était vital, c'est un choix politique. Il en va de même pour Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture, c'est une volonté politique : vision, ambition, travail collectif, réalisation.

Voilà pourquoi il nous faut travailler ensemble, penser collectif. Quand on joue la carte du territoire, on peut gagner. Voilà pourquoi le consensus est nécessaire pour une vision partagée de l'avenir. Le Grand Marseille dessine le modèle de la ville durable, le modèle de la ville nature, vivant en symbiose plutôt qu'en opposition avec son environnement. Ce vaste espace métropolitain a besoin d'une nouvelle géographie culturelle, d'une nouvelle géographie de pouvoir. Il a besoin de repères, de monuments, de lieux symboliques et familiers, à travers lesquels chaque territoire participe à l'identité commune.

Le recensement de tous ces lieux magiques qui d'Aix en Arles, de la Ciotat aux Baux, de Notre-Dame de la Garde au Castellet, donnent de la métropole une identité et une consistance particulière. Au cœur, Marseille ville-centre avec ses fonctions névralgiques. A l'Ouest, ports, pétrochimie, les industries, la Camargue, Arles. A l'Est, la nature, la réparation navale, le nautisme. Au Nord, ITER, l'économie de la connaissance, de l'Arbois à Cadarache. Au Sud, toute la richesse de la mer. On passe de la ville du besoin à la ville du désir. On est loin de toute échéance électorale, on a le temps de la réflexion.

Comment faire ? Tous les acteurs politiques doivent se mobiliser, associer les différentes agences d'urbanisme, la DIACT, l'ex-DATAR, les tissus associatifs, les différentes Chambres. Ensuite, il faudrait saisir le Gouvernement sur la base d'une charte commune pour que l'Etat puisse financer la réflexion. De plus, on peut envisager de délocaliser à Marseille l'exposition du Grand Paris ; cela aurait un effet de vision. Enfin, en tant que Président du Conseil Culturel de l'Union pour la Méditerranée, je m'engage à finaliser les dossiers concernant les institutions internationales.

Le calendrier : la réflexion doit débiter le plus rapidement possible, afin que l'on puisse signer un contrat d'agglomération qui s'étalerait de 2013 à 2020. Je lance cette semaine une association, un club de réflexion, le Grand Marseille, penser ensemble le Grand Marseille, qui aura pour vocation de préparer les états généraux du Grand Marseille.

Les financements : nous pourrions bénéficier de la réforme de la fiscalité locale et de celle du droit de l'urbanisme pour dégager des lignes financières. Nous pourrions également profiter du Grenelle de l'Environnement et du Grenelle de la Mer. Mais l'Etat devra débloquer des moyens importants. Si personne ne bouge, cela sera dramatique pour notre territoire. Nous n'avons pas le droit mais le devoir de penser autrement.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, ainsi qu'aux autres Présidents des Collectivités, de travailler ensemble. Je sais pouvoir compter sur vous, M. Jean-Claude GAUDIN, Sénateur Maire de Marseille. J'espère pouvoir compter sur les différents Présidents des différentes Collectivités. Et j'ai bien entendu le discours de M. Jean-Noël GUERINI. On a entendu les premiers messages du Maire d'Aix, du Maire d'Avignon, du Maire de Toulon, du Maire d'Arles, mais je pense que tous ensemble nous pouvons fabriquer notre territoire. Je vous remercie.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je ne pensais pas intervenir après les propos de M. Jean-Noël GUERINI, qui étaient empreints à la fois d'émotion, de sérieux et qui, je crois, étaient tout à fait normaux dans ce Conseil Municipal. Mais l'intervention de notre collègue M. Renaud MUSELIER m'oblige en définitive à dire deux ou trois choses.

Tout d'abord, nous avons les uns et les autres besoin, au-delà de nos affrontements politiques, et on le voit bien depuis quelques mois quand même, en tout cas nous sommes quelques-uns, et je crois Jean-Noël GUERINI en est, à avoir essayé de fabriquer en quelque sorte le consensus sur quelques éléments de la vie communautaire ou municipale, avec votre aide, Monsieur le Maire, et avec celle d'Eugène CASELLI. Mais je suis toujours un peu surpris de l'utilisation politicienne d'un moment comme celui-là.

Je le dis, je suis au fond un peu désolé pour Renaud MUSELIER, parce que l'on a l'impression que dans l'intervention qu'il vient de faire, qui a assez peu de lien, en tout cas au niveau de la hauteur, avec ce qu'a fait Jean-Noël GUERINI, on constate au fond une amertume qui sourd du discours que nous venons d'entendre.

Une question : j'entends parler du Grand Marseille, mais au nom de quoi, au nom de qui le Conseiller Municipal Renaud MUSELIER, probablement en son nom, c'est tout à fait légitime pour chaque citoyen de cette ville, mais au nom de quoi, au nom de qui le citoyen Renaud MUSELIER vient nous annoncer dans ce Conseil Municipal, tel le Ministre de l'Intérieur, telle la Commission BALLADUR, qu'il nous propose un processus de discussion pour transformer les structures territoriales qui régissent notre vie collective ?

Si M. MUSELIER aime tant le Grand Marseille, je lui dirai déjà une chose : vous devriez revoir votre vote sur le Syndicat Mixte des Transports auquel vous vous êtes opposé à la Communauté Urbaine, car il serait là de bon ton de commencer, quand les choses vont dans le bon sens et qu'elles sont proposées par la Communauté, par le Conseil Général et par tous ceux qui nous entourent, de rejoindre ceux qui veulent faire évoluer les transports. Car vous savez qu'il n'y aura pas de Grand Marseille s'il n'y a pas de réseau de transports afférent au Grand Marseille.

M. MUSELIER, si vous avez des idées aussi précises et si vous avez cette capacité nouvelle dans cette ville de créer le consensus, montrez-nous-le ! Proposez d'abord un rapport au vote du Conseil Municipal de Marseille ! Proposez au Président CASELLI d'en discuter avec les Maires des Communes de la Communauté Urbaine de Marseille ! Voyons quelle est la réaction de Mme Maryse JOISSAINS, de Monsieur le Maire de Toulon, qui au-delà des amabilités à l'égard de votre personne, n'a pas l'air très favorable à ce que Marseille devienne cette espèce de super capitale régionale.

Nous, dans ces affaires-là, nous avons appris une chose, c'est que si l'on veut avancer, il vaut mieux le faire dans le consensus. Parce que posez-vous une question : peut-être que derrière votre demande de Grand Marseille apparaissent un peu trop clairement vos dents qui rayent le parquet de ce Conseil Municipal...

*(Réprobations dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MENNUCCI.- Mais ne soyez pas vexés ! Vous savez bien que ce que je dis est la vérité ! Et l'ambition de Renaud MUSELIER peut-être légitime par ailleurs.

Donc, et j'en termine, si vous avez une proposition à nous faire, proposez-nous-la au vote du Conseil Municipal et nous verrons si notre Groupe et surtout le vôtre approuvent vos propositions. Car je ne suis pas certain qu'aujourd'hui ce soit le cas !

Et puisque j'ai pris la parole alors que nous ne l'avions pas prévu, je veux dire aussi : ne croyez pas ceux qui, comme M. MUSELIER, ont voulu donner le coup de pied de l'âne aujourd'hui ! Ne croyez pas que le départ de Jean-Noël GUERINI du Conseil Municipal, imposé par la loi, affaiblira notre famille politique ! Ne croyez pas que ce départ affaiblira notre Groupe au Conseil Municipal de Marseille ! Jean-Noël GUERINI, que vous le vouliez ou non, et mes chers collègues, c'est notre force par rapport à vous pour les années qui viennent, nous savons qu'ici nous avons un Maire, qui a l'air de bien se porter, mais il y a quatre ou cinq personnes dans le parterre, ici, qui visent sa place, dans votre Groupe...

*(Réflexions dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MENNUCCI.- Eh bien ! Vous réglerez vos problèmes ! En ce qui nous concerne, notre candidat, notre leader, s'il le souhaite, c'est Jean-Noël GUERINI ! Et il n'y aura pas de difficulté pour nous ; les difficultés, elles sont chez vous !

*(Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)*

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, moi aussi comme Patrick MENNUCCI je n'avais pas prévu d'intervenir. Néanmoins, les propos toujours délicats et consensuels de Patrick MENNUCCI m'obligent une fois de plus à redresser le tir et à rappeler les choses.

J'ai bien écouté, avec beaucoup de délicatesse, presque religieusement, les propos de notre collègue Jean-Noël GUERINI. J'ai relevé une phrase importante : "ce choix est clair, simple et évident". Donc je poserai la question : pourquoi avoir attendu quinze mois et fait deux recours ?"

Renaud MUSELIER, tout à l'heure, est revenu sur ces recours et je voudrais vous faire part quand même de mon amertume aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'à l'époque, j'ai personnellement été sali et accusé à tort pour les besoins d'un recours parfaitement calculé. Nous le savons tous ici, mes chers collègues, c'est habituel et je dirai même qu'il est de notoriété publique que lorsque l'on est touché par le cumul des mandats, on fasse un recours pour attendre un peu. Auparavant, la loi nous permettait même de choisir quel mandat nous allions quitter, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Donc, le temps de choisir quel mandat, on faisait un recours, souvent un recours très léger.

Mais ce recours dans les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements, mené par mon collègue Antoine ROUZAUD qui remplacera bientôt Jean-Noël GUERINI, était un recours très dur. Je ne vous ferai pas aujourd'hui perdre du temps à lire tout ce qui avait été écrit dans ce recours, mais ce qui a été repris intégralement par la presse, par les médias, par les chaînes de télé, par les radios, allant jusqu'à me traiter de "petit TIBERI" du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, comme quoi nous aurions fait inscrire des milliers et des milliers d'électeurs sur les listes électorales et que finalement, au vu de ces milliers de faux électeurs inscrits sur les listes électorales, nous n'avions pas eu de peine à gagner simplement de 984 voix. Et je vois que dans les propos de Patrick MENNUCCI, cela continue.

Donc, l'intervention que je voulais faire aujourd'hui, c'était simplement qu'à l'époque, il y a quatorze mois, nous avons été, avec Renaud MUSELIER et vous aussi, Monsieur le Maire, salis par ce recours. Je voulais simplement le rappeler aujourd'hui, parce qu'il peut y avoir des propos consensuels depuis quinze mois, qui me font d'ailleurs penser, et les supporters de l'OM ici présents s'en souviendront, qu'il y a quelques années, après plusieurs mauvais matchs de l'Olympique de Marseille, il y avait eu la grève dans le virage Nord, les supporters ne venaient plus, puis ils sont venus sans faire de bruit, ils ne supportaient plus leur équipe, et puis un jour ils sont revenus avec une immense banderole qu'ils ont dressée dans le stade et sur laquelle il était écrit : "on pardonne mais on n'oublie pas". Donc, aujourd'hui, Monsieur le Maire, je veux bien essayer de pardonner, mais je n'oublie pas les accusations graves dont j'ai été victime, il y a quatorze mois, avec Renaud MUSELIER.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, je dois faire part de ma stupéfaction. Je crois que le seul qui avait qualité de répondre à l'intervention de Jean-Noël GUERINI, qui quitte aujourd'hui le Conseil Municipal, ce qui est quand même un événement politique, c'était le Maire de Marseille et je pense qu'il aurait fait en d'autres termes.

Monsieur le Maire.- Et il va le faire !

Monsieur CASELLI.- Toute autre intervention ne peut que porter le sceau de l'inélégance, au moins sur la forme. Et Patrick MENNUCCI a montré quelles étaient les motivations qui ont concouru à l'intervention de Renaud MUSELIER, je n'y reviendrai pas.

Quant à l'intervention de Bruno GILLES, je crois qu'il continue à se complaire indéfiniment, encore et toujours, dans les mauvais relents de la dernière campagne électorale. Et lorsqu'il veut donner des leçons, lorsqu'il emploie des périphrases du type "je pardonne mais je n'oublie pas", il devrait se rappeler de quelques tracts diffamatoires et de quelques affiches diffamatoires qui avaient été posées contre le candidat Jean-Noël GUERINI. Je crois qu'il n'est bon pour personne de revenir sans arrêt sur cette mauvaise cuisine électorale. La méchanceté fait parfois partie des campagnes électorales, nous le savons tous, mais y revenir quatorze mois après, encore et toujours, cela commence vraiment à faire beaucoup !

*(Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)*

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, je n'avais pas prévu également d'intervenir dans ce débat. Néanmoins, je voudrais simplement ajouter quelques points. Le départ de M. GUERINI est un choix qu'il fait à titre personnel. C'est un choix qui est respectable et qui, à mon avis, ne mérite ni grand débat et encore moins polémique.

Je crois que ce qui est essentiel aujourd'hui, c'est d'essayer de tirer les leçons de ce qui s'est produit déjà depuis maintenant un peu plus d'une année. C'est-à-dire qu'après des débats lors de la campagne municipale –Renaud MUSELIER a eu raison de le rappeler– qui ont été rudes, où chacun a pu exprimer ses positions, il est clair aujourd'hui que la liste que vous avez conduite, Monsieur le Maire, a été confirmée, que le projet que vous avez proposé aux Marseillais a été confirmé et que notre devoir à nous, ici, aussi bien d'ailleurs la majorité que l'opposition, et je vais leur en dire quelques mots, devra maintenant mettre en œuvre.

Parce qu'après ces débats et avec le recul, on s'aperçoit que toutes les contestations qui avaient eu lieu lors de la campagne municipale ont aujourd'hui disparu. Il suffit d'en donner quelques exemples : le problème de la gestion des déchets avec l'incinérateur, celui des Terrasses du Port, celui également du centre-ville, toute la ligne que vous avez démontrée fait aujourd'hui l'objet d'un consensus, parce que ce consensus c'est la réalité, c'est ce qu'il faut mettre en œuvre, c'est ce programme qu'il faut mettre en œuvre.

Ce que nous souhaitons, et le Président GUERINI en définitive l'a dit, c'est de continuer à travailler pour Marseille. Il a raison de le vouloir, il le fera dans le cadre de ses fonctions de Président du Conseil Général. Bien sûr, nous disons clairement que l'aide qu'il veut désormais apporter, dont il a déjà manifesté un certain nombre de points lors de discussions récentes pour la Communauté Urbaine, nous aurions préféré qu'il le fasse depuis longtemps. Mais cela fait partie des choses. Aujourd'hui, il est décidé à le faire, nous en prenons acte et nous en sommes satisfaits.

Maintenant, il est aussi normal que des personnalités comme M. MUSELIER puissent, n'en déplaise à M. MENNUCCI, faire des propositions. Ces propositions se font au sein du Conseil Municipal et puis elles font l'objet d'une discussion et les autres Collectivités viennent nous y apporter leur aide. Monsieur le Maire, c'est ce que nous souhaitons, c'est ce que nous souhaitons pour Marseille et pour les Marseillais, parce que nous avons tous en commun dans cet hémicycle, je le pense et je l'espère, un seul souci, c'est la défense de l'intérêt général et la défense de nos concitoyens, les Marseillaises et les Marseillais !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, je voudrais bien entendu répondre aux orateurs et je vais essayer de le faire du fond du cœur. Nous sommes une assemblée politique, on nous le rappelle assez souvent. Il nous arrive même d'évoquer des sujets de politique nationale ou internationale alors qu'en réalité ce ne sont que les sujets locaux qui devraient nous préoccuper. Et en cela, il est bien entendu toujours possible que certains émettent des idées et la réaction se fait jour au lendemain de ces propositions.

M. MENNUCCI pourrait se rappeler, puisqu'il est intervenu, qu'en son temps il avait lui-même dit qu'il fallait élargir la Communauté Urbaine et, bien entendu, il a vu immédiatement la réaction de ses amis politiques autour de l'Etang de Berre refuser brutalement les propositions qu'il faisait. Car, en réalité, qu'est-ce qu'il arrive à cette Communauté Urbaine ? Il arrive que quand on l'a créée, quand le Préfet, conformément à la loi du 12 juillet 1999, en a fait le périmètre, il est clair qu'il aurait dû faire un périmètre plus large. Et cela aurait évité à la Ville de Marseille et à la Communauté Urbaine au même titre –et on ne peut pas me faire grief, M. MENNUCCI, de ne pas le rappeler sans cesse, hier comme aujourd'hui– d'être mises en état de faiblesse de ressources financières.

Et élargir aujourd'hui la Communauté Urbaine est impossible ! Pour l'élargir, M. MENNUCCI, vous le savez parfaitement, il faudrait l'adhésion de la Commune qui souhaiterait venir dans Marseille Provence Métropole et il faudrait aussi l'adhésion de l'EPCI dans lequel siège cette Commune. Autant dire que ce sont des barrières infranchissables ! Il faut donc arriver à faire d'autres propositions, d'autres suggestions.

Elles peuvent être faites au niveau du Parlement, en imposant une équité, une justice, en faisant en sorte que sur le plan financier on rééquilibre les choses. Evidemment, les Communes autour de l'Etang de Berre, qui bénéficient de taxes professionnelles considérables, ne seront jamais d'accord pour faire cette avancée. Par conséquent, il faut proposer autre chose.

Et ce que propose Renaud MUSELIER, c'est au fond, après avoir vu ce qui était proposé à Paris, avec les départements proches de Paris, de faire en sorte qu'ici nous puissions sortir la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine d'une nasse financière dans laquelle nous nous trouvons, pour essayer d'avoir une vue plus forte, plus large, plus étendue par rapport aux autres pays du monde qui peuvent observer l'évolution et l'attractivité de notre région grâce à ITER, grâce au TGV, grâce à la LGV, grâce au tourisme ou à notre activité culturelle.

Eh bien, il est normal que M. MUSELIER puisse faire ces propositions, M. MENNUCCI. Il n'est pas que Conseiller Municipal de Marseille, il est Député depuis plusieurs fois. Et il a été longtemps membre du Gouvernement, il peut d'ailleurs le redevenir. Par conséquent, il est clair qu'il a tout à fait la possibilité de lancer un débat, surtout que ce débat nous paraît intéressant. C'était la réponse que je voulais vous faire à vous-même.

Ensuite, sur un plan politique, bien entendu que nous sommes une assemblée politique dans la deuxième ville de France, bien entendu qu'il y a des compétitions ! Mais M. GUERINI, dans son propos tout à l'heure, a évoqué le nom d'un Maire qui est resté très longtemps à Marseille, que j'ai connu moi-même aussi très jeune puisque, si M. Jean-Noël GUERINI a été le benjamin du Conseil Municipal en 1977, moi-même, mes chers collègues, je l'étais en 1965. Et M. MENNUCCI, qui tient compte de toutes nos déclarations, qui est là justement comme un juge de paix, en essayant de prendre entre nous une déclaration qui serait contradictoire, n'aura jamais pu en trouver une de la part du Maire actuel de Marseille autre que favorable à son illustre prédécesseur. Jamais, jamais vous n'aurez pu me prendre en défaut de l'avoir critiqué, alors même que nous sommes venus siéger ici, dans cette salle, pour la première, le jour de la Saint Gaston.

Donc, M. MENNUCCI, faites attention ! L'ancienneté que j'ai et que vous rappelez. L'évocation du futur, bien entendu, vous savez, elle sera dans tous les camps, pas que dans celui de la Droite républicaine et du Centre, mais ailleurs peut-être aussi, soyons prudents ! En tout cas, il y a le temps. Merci d'avoir constaté que je me porte bien, M. MENNUCCI, que je suis en bonne santé ! Et pour quelques amis qui ne me trouveraient pas assez allant, je considère que je peux encore accomplir mon mandat pendant la durée qui m'est impartie !

La bataille a été rude, il y a quatorze mois. Elle s'est prolongée non pas de notre fait, mais du fait des recours qui ont été formulés. Cette campagne électorale a été difficile, mais l'année 2008 l'a été pas que pour l'ensemble des élus que vous êtes. Elle a été particulièrement difficile pour M. GUERINI et pour moi-même, parce que nous nous sommes affrontés aux élections municipales. Ensuite, c'est vous qui avait eu cette phrase, le jour où le succès nous a manqué, par la défection dans notre camp, de prendre la direction de la Communauté Urbaine, vous m'avez dit ceci, au moment même : "Vous nous avez tellement donné de coups sur la tête que, cette fois, c'est vous qui en recevez un, vous n'allez pas vous plaindre !" Voilà ce que vous m'avez dit, ce jour-là, au moment de l'élection acquise démocratiquement par M. CASELLI, et d'ailleurs vous savez bien que nous ne l'avons jamais remise en cause.

Après quoi, vous étiez en vacances, les uns et les autres. Quant à M. GUERINI, moi-même, M. GILLES aussi à mes côtés, pour lequel j'ai estime, amitié et considération pour l'aide qu'il m'a apportée dans cette campagne et pour le rôle qu'il joue désormais à la Haute Assemblée, nous avons fait encore une campagne, M. GUERINI et moi-même, où nous sommes allés chercher les voix l'une après l'autre. Et M. GUERINI, je peux vous le dire, est un rival assez extraordinaire ! Et bien entendu que j'aurais préféré avoir, comme dans le passé, des candidats socialistes qui soient moins entreprenants et qui ne raclent pas les voix les unes après les autres ! Ceci est une affaire entre M. GUERINI et moi.

Oui, M. GUERINI exerce les fonctions de Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Oui, une nouvelle page est tournée, vous l'avez dit. Dans cette page tournée, aujourd'hui, il ne s'agit pas toujours de ce que, nous, nous pensons mais de ce que veulent les Marseillais. Que souhaitent-ils, mes chers collègues ? Eux n'aiment pas la guerre. Ils n'aiment pas la guerre déjà entre les formations politiques qui ont des responsabilités, ils l'aiment encore moins à l'intérieur de nos propres familles politiques. Cela les exaspère !

Notre rôle aujourd'hui est de tourner la page. M. MUSELIER l'a dit et M. GUERINI aussi et il l'a dit avec beaucoup d'émotion et je partage cette émotion. Je la partage parce que, moi aussi, il m'est arrivé de quitter une assemblée où je n'avais pas été battu. J'ai quitté l'Assemblée Nationale de mon plein gré et cela m'a quand même un peu impressionné, pour aller, certes, à la Haute Assemblée. Et nous nous retrouvons avec M. GUERINI à la Haute Assemblée, avec M. Bruno GILLES, avec Mme Samia GHALI. Il est clair que la Haute Assemblée –pardonnez-moi ce mot facile– nous donne une hauteur de vue que quelquefois on n'a pas, ici, localement.

Ce qui compte, c'est l'avenir de cette ville, ce qui compte c'est l'avenir de ce département. Nous avons répondu tout à l'heure en disant : oui, nous ne sommes pas les meilleurs pour faire reculer le chômage. Si on peut le faire ensemble, faisons-le ensemble ! Si aujourd'hui, on peut envisager un certain nombre de choses, ensemble faisons-le. En tout cas, 32 ans de présence au Conseil Municipal, cela mérite estime, considération, et cela mérite que l'ensemble de la classe politique ayant dit librement, suivant la tradition du Conseil Municipal, ce qu'elle avait à dire, remercie aussi le Président GUERINI pour ce qu'il a fait et pour ce qu'il fera encore !

*(Applaudissements dans toute la salle)*

Le rapport 09/0420/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

51 - 09/0421/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
15<sup>ème</sup> arrondissement - La Delorme - Rues Odette Jasse et de la Grande Ourse - Retrait des délibérations n°02/0854/EHCV et n°08/1105/DEVD approuvant la cession d'un ensemble immobilier à la S.A. d'HLM ERILIA.

(09-18008-DAFP)

Le rapport 09/0421/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

52 - 09/0422/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
16<sup>ème</sup> arrondissement – Saint-Henri - ZAC de Saumaty Séon - Traverse du Régali - Acquisition de terrains non bâtis auprès de Marseille Aménagement.

(09-18005-DAFP)

Le rapport 09/0422/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

53 - 09/0423/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
16<sup>ème</sup> arrondissement – Saint-Henri et l'Estaque- ZAC de Saumaty Séon - Cession de terrains non bâtis et bâtis auprès de Marseille Aménagement en vue de la valorisation du foncier de la ZAC de Saumaty Séon.

(09-18020-DAFP)

Monsieur MENNUCCI- Monsieur le Maire, je voudrais profiter de ce rapport pour dire quelques mots sur Marseille Aménagement.

Nous sommes dans une situation et vous avez vu que dans notre courant politique, aussi bien les délégués du Conseil Municipal au Conseil d'administration de Marseille Aménagement que ceux de notre famille politique qui viennent de la Communauté Urbaine ont fait peu de commentaires après la démission du Président M. Philippe SANMARCO. Nous irons à un Conseil d'Administration dans la semaine et nous aurons l'occasion alors de dire ce que nous pensons de la situation. Donc je ne le ferai pas à présent.

Mais je voudrais simplement vous dire quand même nos inquiétudes, parce qu'au moment où nous constatons cette situation particulière de Marseille Aménagement, au moment où le Conseil d'Administration doit se réunir, nous sommes obligés de constater que depuis maintenant trois exercices cette Société d'Economie Mixte, qui dépend à la fois de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ne nous a pas fait de compte rendu d'activité, notamment sur la question du PRI Centre-Ville. Et je dois vous le dire, c'est une inquiétude pour nous.

Pourquoi ? Parce que le PRI Centre-Ville se termine et qu'il faut aujourd'hui le clôturer, et nous aurons l'occasion au moment de sa clôture de dire ce que nous en pensons, mais ce que je crois savoir, c'est qu'elle conduira à un déficit de 20 à 30 millions d'Euros. Parce que Marseille Aménagement a acquis au cours des années un certain nombre de biens dans la zone Belsunce-Noailles et que pour beaucoup, ces biens sont toujours en stock ou ont été, au fur et à mesure des années, vendus à des prix inférieurs aux prix d'acquisition.

Donc, Monsieur le Maire, nous avons quand même aujourd'hui le devoir, sans complexifier la situation de Marseille Aménagement, de vous dire qu'il faudra qu'à la fois Eugène CASELLI, comme porteur d'une certaine façon de 25 % des parts sociales de Marseille Aménagement, et que vous-même, pour la même valeur, vous discutiez autrement que dans un rapport de forces formel, pour essayer de régler la question à la fois de cette Société d'Economie Mixte et des opérations.

Car au-delà de la situation du PRI Centre-Ville, il y a un certain nombre de ZAC qui aujourd'hui sont soit définitivement délaissées soit en panne. Je veux parler de celle du Centre Bourse, que nous arrêtons et qui est un échec extraordinairement important, de la ZAC Régny, de la ZAC Sainte-Marthe, qui sont arrêtées ou retardées et dont les risques financiers pour la société mais aussi pour la Mairie et la Communauté Urbaine, qui ont des parts sociales, sont extrêmement importants. Donc je crois qu'il va falloir, Monsieur le Maire, que nous prenions de nouvelles orientations.

Il me semble que deux orientations, en tout cas pour le centre-ville, paraissent tout à fait intéressantes. Elles ont été discutées dans la campagne électorale, il y en avait une partie dans votre programmes, une partie dans celui de M. Jean-Noël GUERINI, je pense que l'on doit pouvoir arriver à avancer. Il y a d'ailleurs des signes, et je remercie Mme FRUCTUS pour les rapports qu'elle présente aujourd'hui et qui ont été votés à l'unanimité du Conseil d'Arrondissements, c'est-à-dire un certain nombre de passages d'immeubles de Marseille Aménagement dans le domaine du logement social.

Et sur le logement social, contrairement à la réponse un peu ambiguë que vous avez faite à Lisette NARDUCCI tout à l'heure, il n'est pas de notre point de vue de contester le logement social. C'était de contester, là en l'occurrence, ce type de logement social. Dans le centre-ville de Marseille, à Noailles, à Belsunce, nous voulons des HLM, parce que les HLM font monter le niveau social car nous sommes dans une situation de logement social de fait. Donc, oui, ça, il faut que nous y allions ! Tout ce que Marseille Aménagement possède aujourd'hui, examinons comment, en conformité avec la délibération que vous aviez prise à la demande de M. SANMARCO en janvier 2008, nous pouvons transformer ces éléments en logement social.

Et un deuxième élément, parce que le PRI a eu une conséquence terrifiante pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, c'est qu'il y a eu une baisse de 35 % à 27 % des propriétaires occupants, c'est-à-dire que nous sommes l'arrondissement de Marseille où il y a de moins en moins de propriétaires qui l'habitent. C'est une mauvaise chose ! Il faut aussi regarder cela et peut-être concentrer la politique du logement de la Municipalité, je pense notamment au chèque logement, sur des couples ou des individus primo-accédants, qui pourraient acquérir avec l'obligation d'y vivre et d'y rester un certain nombre de biens de Marseille Aménagement.

Voilà Monsieur le Maire ce que nous voulions vous dire ce matin, à la fois vous donner des pistes et aussi vous dire : soyez vigilant avec cette Société. Ce n'est pas qu'une question de mauvaise humeur d'X ou Y qui est importante et qui se joue dans cette affaire, c'est aussi la situation financière qui pourrait devenir très préoccupante et impacter les finances des deux institutions qui en sont les mandataires sociaux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, je note comme vous la façon dont M. MENNUCCI nous dit les choses. Je n'en parlerai pas puisqu'il y a un Conseil d'Administration jeudi soir pour cela. Néanmoins, M. MENNUCCI nous fait une démonstration un peu apocalyptique. Je ne suis pas un connaisseur absolu de tous les éléments de Marseille Aménagement, mais je m'y intéresse d'une manière très nette en ce qui concerne l'intégrité, l'honnêteté et la façon dont les choses ont été gérées, et de ce point de vue, je peux déjà vous rassurer.

Ensuite, je prendrai d'autres décisions que j'annoncerai jeudi soir devant le Conseil d'Administration. J'ai la ferme volonté, sans doute partagée par le Président de la Communauté Urbaine, que nous vérifions tout cela, que nous regardions tout cela et que nous puissions éventuellement changer de politique. Changer de politique dans le centre-ville, vous n'allez pas nous faire le reproche de notre politique dans le centre-ville ! J'entendais dire, à une époque : "Ils bétonnent, ils veulent à tout prix que ce soit les riches qui viennent s'installer là, que ce soit des électeurs de droite" ! Eh bien ! C'est l'endroit où nous avons le plus perdu d'électeurs !

M. MENNUCCI, vous ne le dites pas aujourd'hui mais vous l'avez dit dans le passé, vous l'avez même écrit et, par conséquent, permettez-nous, à nous aussi, même si notre doctrine nous incite au pardon des offenses, d'en garder toujours le souvenir ! Et il est clair que vous avez fait de nombreuses déclarations là-dessus, alors qu'en réalité ce sont les événements, c'est la situation qui a conduit à ce qu'il y ait, comme vous le dites, moins de propriétaires aujourd'hui dans le centre-ville que ce qu'il pouvait y en avoir auparavant. De toute manière, vous aurez un rapport sur le PRI à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Sur les ZAC, il est clair là aussi que nous subissons un peu le choc de la crise. Vous avez parlé de la ZAC de Régny, qui ne se fera que quand on aura ouvert les voies. Tant que l'on n'ouvre pas les voies, on ne peut pas construire. C'est une position claire et nette que j'ai adoptée depuis déjà longtemps. Pour la ZAC de Sainte-Marthe, dès que nous voulons faire quelque chose, vous hurlez en disant que l'on en fait trop ! Par conséquent, là aussi, il y a un problème d'adaptation.

Sur tout cela, ce que je peux vous dire aujourd'hui, nous avons intérêt à garder Marseille Aménagement, intérêt à soutenir Marseille Aménagement pour ne pas avoir à licencier du personnel en cours de route ! C'est aussi l'inquiétude que le personnel de Marseille Aménagement nous fait partager aujourd'hui. Et c'est ensuite le fait de faire une gouvernance partagée, nous y sommes tout à fait favorables. D'ailleurs, depuis quatorze mois, c'est en gros ce qui s'est passé, même s'il y a...

*(Réprobations de M. MENNUCCI, sans micro)*

Monsieur le Maire.- A l'époque, vous n'étiez déjà pas favorable à une personnalité. Elle-même n'a pas su trouver les accords nécessaires avec le Directeur Général. J'ai dû me mêler de cela, puisque vous m'obligez à en parler, j'ai cadré les choses. La personnalité que vous avez citée restera au Conseil d'Administration, elle aura toute possibilité de regarder, d'observer et de parler. Quant à la majorité du Conseil, vous savez qu'en principe on suit ce que souhaite le Maire comme Président de cette Société d'Economie Mixte, et nous n'avons là rien fait d'extraordinaire qui ne soit différent de ce que nous avons fait dans le passé.

Il y a des choses que je vous dirai jeudi, que je ne peux pas vous dire maintenant parce que je le dois au Conseil d'Administration. C'est une règle élémentaire, M. MENNUCCI. Vous dites "je n'en parlerai pas" et puis vous nous obligez à en parler et on ne vous donne qu'une partie de la réponse !

Monsieur MENNUCCI.- Veuillez m'excuser, je ne comprends pas ce que vous dites : vous le direz au Conseil d'Administration, mais vous n'êtes pas membre du Conseil d'Administration !

Monsieur le Maire.- Mais je viendrai !

Monsieur MENNUCCI.- Mais est-ce que vous avez pensé... ?

Monsieur le Maire.- Je viendrai ! Laissez-moi faire comme je l'entends, M. MENNUCCI ! Ce n'est pas vous qui devez me donner des conseils en la matière ! C'est d'abord une Société d'Economie Mixte qui, essentiellement, a travaillé pour Marseille. Dès lors, elle peut aussi s'associer avec la Communauté Urbaine et je ne verrai d'ailleurs aucun inconvénient, je le lui dis, à ce que s'il le souhaite le Président de la Communauté Urbaine vienne en même temps que moi. Il n'y a vraiment de ma part aucun obstacle.

Mais je vous rappelle simplement, M. MENNUCCI, que vous n'étiez pas d'accord sur la composition du Conseil, il y a quatorze mois, que les choses se sont déplacées d'une manière différente. Donc ne compliquons pas les choses, mettons-nous au service des Marseillais le plus vite possible !

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, je ne voulais pas du tout aborder le sujet de Marseille Aménagement et pardon de reprendre la parole après vous, mais comme M. MENNUCCI profite, à travers ce sujet, d'évoquer un certain nombre de problèmes qui concernent l'habitat en centre-ville, je voulais lui répondre sur ce sujet-là et pas sur celui de Marseille Aménagement.

D'abord pour rappeler que les résultats de votre politique, de celle de la Municipalité GAUDIN-MUSELIER en centre-ville, en termes d'habitat, depuis 1995, ne sont pas aussi catastrophiques qu'il le dit. Et la meilleure preuve, c'est qu'il a lui-même voté, ici et à la Communauté Urbaine, des rapports qui reconnaissent les résultats positifs de la politique d'habitat menée en centre-ville depuis 1995. C'est le premier point.

Deuxième point, M. MENNUCCI sait parfaitement qu'un certain nombre d'inflexions ont d'ores et déjà été apportées à cette politique, non pas pour tout remettre en cause mais pour combler un certain nombre de lacunes que le temps nous a permis de constater.

Et ces trois inflexions qui ont été définies notamment avec l'Adjointe compétente, Arlette FRUCTUS, et que M. MENNUCCI connaît parfaitement, c'est notamment effectivement de se diriger vers une politique qui favorise les propriétaires occupants. C'est le moment maintenant mais cela ne l'était pas, il y a quinze ans ! Parce qu'il y a quinze ans, quand le centre-ville était dans l'état dans lequel il était, les propriétaires occupants ne voulaient pas y venir ! Mais maintenant que vous avez rénové la Canebière, que vous y avez ramené les étudiants, que vous y avez créé un commissariat, que vous avez créé la Bibliothèque de l'Alcazar, que vous avez créé le tramway qu'ils ne voulaient pas, on peut faire revenir des propriétaires occupants, ce que l'on ne pouvait pas faire auparavant ! Ceci, il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître si on veut être parfaitement objectif et travailler en bonne concertation, ce qui est possible avec M. MENNUCCI dès que l'on sort de cette salle ! Première inflexion.

Deuxième inflexion, c'est évidemment développer une politique de logement social en centre-ville sur des petites opérations de qualité qui permettent d'augmenter le niveau de logement pour mettre fin à du logement social de fait, qui est un mauvais logement social, un faux logement social qui tire le centre-ville vers le bas.

Et troisième objectif que M. MENNUCCI a oublié, pourtant il dit toujours qu'il a fait de grandes études, c'est évidemment le logement étudiant, parce qu'il faut ramener les étudiants en centre-ville, il faut faire de la Canebière notre Quartier Latin. Eh bien ! Si nous arrivons à le faire ensemble, ce sera une réussite pour tout le monde ! Mais il ne faut pas oublier les réussites du passé non plus !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0423/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

54 - 09/0424/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
8<sup>ème</sup> / 13<sup>ème</sup> arrondissements - quartiers Sainte-Anne / Les Olives  
/ Saint-Mitre - Vente aux enchères des biens situés au  
65 boulevard Reynaud, au 67 rue de la Maurelle et 2 impasse  
Gracieuse.

(09-18012-DAFP)

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, quelques mots pour vous indiquer que nous voterons "contre" ces trois rapports 54, 55 et 56, et spécialement sur le rapport 55 qui prévoit un abattement de 50 % sur la mise à prix d'un immeuble au 167 avenue de la Madrague de Montredon.

Le CIQ vous a saisi de ce problème. Vous répondez par l'appel au marché pour savoir qui va vouloir acheter ces biens. Il n'y aucune raison, cet abattement n'est justifié en rien, parce que les Domaines ont déjà tenu compte de l'état du bien pour fixer le prix.

Nous considérons qu'en abandonnant tout choix et toute politique immobilière, avec ces trois rapports la Ville de Marseille ne joue pas son rôle.

Le rapport 09/0424/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. Le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

\* \* \*

55 - 09/0425/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
1<sup>er</sup> / 8<sup>ème</sup> arrondissements - Quartiers Chapitre / Montredon /  
Sainte-Anne - Vente aux enchères des biens situés au 57 allées  
Léon Gambetta lots n°6 et 20, au 167 avenue de la Madrague de  
Montredon et au 555 avenue de Mazargues.

(09-18013-DAFP)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, en ce qui concerne le rapport 55, depuis longtemps les habitants du quartier de la Verrerie comme ceux de la Madrague de Montredon réclamaient une réfection-réhabilitation de l'ancienne école de la Madrague de Montredon, située sur un terrain de 655 m<sup>2</sup> et qui, laissée à l'abandon, était devenue vétuste et dangereuse d'accès.

En effet, ils souhaitaient y voir se créer et se développer une Maison de Quartier où s'effectuerait l'accueil du Club du 3<sup>ème</sup> Age, de la Maison Pour Tous, d'un Tempo, d'un CIQ, du Centre Social, etc., enfin, tout ce qui pourrait faciliter les rencontres multi-générationnelles et améliorer ainsi la vie des personnes en difficulté, convivialité et proximité étant conjuguées sur un même site. Aussi, il aurait été possible, en rendant cet endroit accueillant, de louer en période hivernale les Restos du Cœur installés depuis quelques années à la place Engalière dans un local appartenant à Monsieur le Curé de la Paroisse, mais qui malheureusement désire reprendre son bien pour d'autres activités. Les bénévoles de cette association couvrant trois arrondissements et qui organisent au mieux la fréquentation assidue d'un nombre croissant de personnes nécessiteuses, cherchent un local adapté pouvant les accueillir, afin de poursuivre leur mission qui n'a pas été aidée par la crise économique actuelle.

En outre, l'énonciation de toutes ces motivations par ma collègue Marie-Françoise PALLOIX lors du Conseil d'Arrondissements tendait à convaincre les élus de la majorité du bien-fondé de sa démarche et que cette ancienne école pouvait regrouper l'ensemble de ces activités sociales et permettre ainsi de répondre aux besoins de beaucoup de personnes en grande difficulté. Dès lors, vous n'êtes donc pas sans savoir qu'elle a de ce fait proposé d'annuler cette délibération. N'ayant pas été entendus par vos élus de secteur, nous vous réitérons aujourd'hui, Monsieur le Maire, la demande de ne pas brader un bien communal mais, au contraire, de vous en servir pour l'intérêt général humain. Merci.

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, effectivement, Marie-France PALLOIX dans un Conseil d'Arrondissements avait évoqué ce problème et on avait eu d'ailleurs un débat extrêmement intéressant.

Rapidement, cette ancienne école désaffectée depuis de longues années, avait été prêtée à un Club de foot que vous connaissez bien, qui était présidé par M. Yvon DELAVINE, qui est également président du Comité d'Intérêt de Quartier. On a longtemps attiré l'attention de M. DELAVINE sur les conditions de sécurité, puis finalement, on a fait notre travail, c'est-à-dire que l'on a fermé cette ancienne école parce qu'elle présentait des problèmes de structure extrêmement graves puisque le plancher lui-même s'effondrait.

Monsieur le Maire.- Et parce que l'intéressé la squattait à des fins personnelles ! Il faut dire la vérité, aussi.

Monsieur TIAN.- Il était quand même président du Club de foot et on l'accueillait, mais il n'y avait peut-être pas de bail. Nous avons donc fermé ce centre pour des raisons de sécurité graves liées à la structure et l'ensemble des Services Municipaux a considéré que la remise en état serait quelque chose d'extrêmement coûteux. Actuellement, ce local est squatté, au grand dam d'ailleurs des habitants, depuis plusieurs mois, et chaque fois que nous évacuons les squatters, ils reviennent immédiatement, réinvestissent les lieux, ce qui fait qu'il y a une situation de danger extrême qui nous inquiète énormément. Nous voulons donc mettre fin le plus vite possible à ce squat.

Pour répondre à M. DUTOIT, nous ne manquons pas de structures pour accueillir, par exemple, les Restos du Cœur ou d'autres structures ; il y en a un certain nombre. D'ailleurs, je vous signalerai, et on reprend le débat de tout à l'heure avec Mme NARDUCCI, que pas loin de là, vous le savez, Monsieur le Maire, nous avons à la fois l'Adoma à la Vieille Chapelle, l'ancien Foyer Sonacotra qui est installé depuis des années et qui accueille des publics en difficulté et encore plus, et Emmaüs qui est situé à la Vieille Chapelle et qui est le plus gros centre Emmaüs de Marseille. Donc nous aussi, nous prenons notre part à la gestion sociale de la ville.

Des structures sociales, il y en a dans le secteur puisque, à quelques mètres seulement de cette école, à la traverse de la Marbrerie, se trouve un autre Centre social géré par la Mairie des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Arrondissements, qui est donc à quelques mètres de là. Un peu plus loin, à l'intérieur du Parc Pastré, se trouve le Centre social Pastré également géré par la Mairie d'Arrondissements et qui accueille beaucoup d'associations. Et pas loin de là également, traverse de Carthage, dans une ancienne école, grâce à Marie-Louise LOTA nous avons créé une Maison de Quartier importante. Donc, dans un périmètre de quelques centaines de mètres, se trouvent trois autres structures municipales.

Donc je pense que ce rapport est une bonne décision. De plus, je pense que la procédure qui est appliquée, mais je crois que Danièle SERVANT en parlera tout à l'heure, qui est la vente aux enchères, est excellente à tout point de vue. Merci, Monsieur le Maire.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- C'est la réponse aussi à François-Noël BERNARDI.

Le rapport 09/0425/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

\* \* \*

56 - 09/0426/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 8<sup>ème</sup> Arrondissement - Quartier Périer - Vente aux enchères d'un terrain sis rue Breteuil Prolongée. (09-18014-DAFP)

Le rapport 09/0426/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

\* \* \*

57 - 09/0427/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Thiers - 1<sup>er</sup> arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement - Mise à disposition par bail emphytéotique par la Ville de Marseille d'un immeuble communal sis 9 boulevard Garibaldi au profit de la société Marseille Habitat - Réhabilitation de l'immeuble et création de six logements sociaux. (09-18010-DAFP)

Le rapport 09/0427/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

58 - 09/0428/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • MISSION DEVELOPPEMENT URBAIN- Approbation d'une convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de Saint-Mauront conclue entre la Ville de Marseille et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur - 3<sup>ème</sup> arrondissement. (09-18036-DGUH)

Le rapport 09/0428/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

59 - 09/0429/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Mission développement urbain - Convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de Mardirossian conclue entre la Ville de Marseille et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur - 15<sup>ème</sup> arrondissement. (09-18037-DGUH)

Le rapport 09/0429/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

60 - 09/0430/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • MISSION DEVELOPPEMENT URBAIN - Approbation d'une convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site Boues / Belle-de-Mai conclue entre la Ville de Marseille et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur - 3<sup>ème</sup> arrondissement. (09-18038-DGUH)

Le rapport 09/0430/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

61 - 09/0431/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Attribution d'une subvention à l'association Cosmos Kolej, lauréate du Concours d'Idees "Envies d'Environnement" 2008.

(09-18021-DDD)

Monsieur BARLES, - Monsieur le Maire, Cosmos Kolej est une association exemplaire en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable et de création d'union sociale. Le Groupe Verts se félicite donc de l'attribution du prix "Envies d'Environnement" à cette structure qui est un véritable laboratoire écologique social. Plus globalement, nous défendons la création et l'incitation faite aux bailleurs sociaux notamment, de créer des jardins solidaires et partagés, pouvant servir à la fois de terrain d'aventure pour les enfants du quartier et de potager pour les riverains. En temps de crise, cultiver son jardin n'est pas un luxe. Cette attente est couplée de la nécessité de créer une ceinture verte autour de Marseille en développant la petite agriculture paysanne en zone périurbaine, favorisant le rapprochement entre producteurs et consommateurs, en évitant le mitage du territoire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, nous souhaiterions que la Ville s'engage dans la lutte contre la pollution électromagnétique. A l'occasion du Grenelle de la téléphonie mobile, l'association nationale Robin des Toits, en liaison avec d'autres associations invitées au Grenelle des antennes, a proposé la mise en place expérimentale du seuil de précaution sanitaire de 0,6 V/m reconnu comme nécessaire par les scientifiques indépendants. Plusieurs communes de zones urbaines et rurales se sont engagées dans cette voie et se sont portées volontaires. A l'heure actuelle, il faut savoir que les seuils d'exposition sont compris entre 41 et 61 V/m. Mais Robin des Toits et les communes volontaires souhaitent que le seuil d'exposition ne dépasse pas 0,6 V/m. Ce seuil permettrait en effet le fonctionnement normal du portable en tout point, en assurant une meilleure protection sanitaire aux riverains d'antennes. Sur le terrain, Robin des Toits constate que lorsque les citoyens sont correctement informés, ils sont tout à fait d'accord pour recevoir l'installation d'un opérateur de téléphonie mobile à condition que ce dernier garantisse le seuil de 0,6 V/m.

Devant le silence des opérateurs et du Gouvernement face à cette proposition et afin que ce Grenelle débouche sur des résultats concrets, Robin des Toits lance un appel à projet aux communes pour s'engager dans cette démarche, en élaborant une charte portant le seuil à 0,6 V/m. Et nous vous demandons que la Ville de Marseille s'engage également dans cette démarche en garantissant pour les riverains d'antennes relais un seuil d'exposition inférieur à 0,6 V/m, car la santé publique n'a pas de prix. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, - Avant que Mme GAUNET ne vous réponde sur le Grenelle des antennes, sur l'agriculture interstitielle que vous êtes en train de nous suggérer... M. BARLES, si je vous répons, ce n'est pas la peine que vous me tourniez le dos ! Sinon, je ne vous répons pas. Apprenez un peu la vie démocratique, vous aussi !

L'agriculture interstitielle existait tout autour de Marseille et notamment dans un secteur que je connais bien et dont le Conseiller Général est M. REAULT. Quand nous étions enfants et en particulier pendant l'occupation, nous allions chez les fermiers tout autour de Mazargues, le soir, chercher le lait. Eux faisaient de la culture et élevaient des cochons. Puis, l'urbanisation ayant gagné ce territoire sur les ruines du Château du Roi d'Espagne Charles IV –il ne reste plus que le collège qui porte ce nom aujourd'hui–, ils ont vendu leurs biens. Ces agriculteurs qui étaient là étaient généralement des familles qui avaient quitté l'Italie au moment du fascisme et qui étaient venues s'installer chez nous. Et pour certaines, elles ont particulièrement bien réussi. Une de ces familles, dont je voudrais taire le nom, a malgré tout réussi dans des garages pour vendre des voitures d'une manière extraordinaire, sur le boulevard Michelet et un peu plus dans le quartier du Redon.

Et ces personnes, quand elles ont vendu leur territoire, sont parties s'installer généralement autour de l'Etang de Berre et quelques-unes de ces grandes familles d'origine italienne, bien entendu naturalisées françaises depuis, ont réussi dans l'agriculture autour de l'Etang de Berre. Et je pourrais vous citer quelques exemples puisque quand nous étions enfants, nous étions amis, les uns et les autres. Aujourd'hui, on ne peut plus faire cela ! Le peu d'agriculture interstitielle qu'il nous reste, c'est encore dans le secteur de M. HOVSEPIAN et Dieu sait pourtant si l'on nous dit que l'on construit, là-bas ! Mais il y a encore quelques maraîchers du côté de Château-Gombert ou sur les hauteurs de Sainte-Marthe. C'est tout ! Donc on ne va pas refaire cela aujourd'hui, on ne le pourrait pas !

Maintenant, pour ce qui concerne les antennes, l'Adjointe spécialiste de la question va essayer de vous répondre. Moi, je n'en sais strictement rien !

Madame GAUNET-ESCARRAS, - Monsieur le Maire, chers collègues, je crois que nous voulons tous que la directive européenne qui avait été transposée en droit français soit modifiée et qu'effectivement les normes officielles soient abaissées, normes qui d'ailleurs ne sont pas appliquées, c'est écrit partout et j'ai même proposé un amendement à ce niveau, qui est d'ailleurs connu de tout le monde et qui propose donc un abaissement des normes, parce que nous sommes dépendants, il faut le savoir, publiquement de cette loi nationale venant d'une directive européenne.

A Marseille, vous le savez très bien, nous appliquons un seuil qui n'est jamais supérieur à 5 V/m, qui est un seuil d'exposition, non un seuil d'émission. Par ailleurs, le seuil de 0,6 V/m que vous affirmez, Monsieur, n'est appliqué nulle part et n'est scientifiquement validé par personne ! Dernièrement, un arrêté a été pris dans une Mairie, à la demande de Robin des Toits, et je le signale pour ceux qui ne l'auraient pas lu, sur des erreurs scientifiques monumentales qui confondent le téléphone portable et les antennes relais.

Ce sujet n'est pas pour le moment à notre délibération, il est à la délibération nationale et nous souhaitons tous effectivement que ces choses évoluent. Mais il n'y a absolument aucune maladie attestée dans aucune bibliographie internationale ou nationale et ceci est attesté : le rapport Bio-initiative a été complètement contrecarré par les scientifiques et tout ce qui est dit actuellement ne peut qu'être étayé vraiment scientifiquement. Nous n'en sommes pas là, nous attendons effectivement un Grenelle qui donne des positions nationalement reconnues.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0431/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

62 - 09/0432/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Attribution d'une subvention à l'Association Musicale Socio Culturelle.

(09-18055-DDD)

Le rapport 09/0432/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

63

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan Climat Territorial - Attribution d'une subvention à l'association Collectif Vélo en Ville pour l'organisation de la fête du vélo 2009.

(09-18058-DDD)

Rapport retiré.

\* \* \*

64 - 09/0433/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Attribution d'une subvention à l'association Mer et Alizés pour des animations à destination d'enfants hospitalisés.  
(09-18059-DDD)

Le rapport 09/0433/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

65 - 09/0434/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Antenne Méditerranéenne de l'Ecole du Paysage à Marseille - Approbation de la convention de financement d'un atelier pédagogique sur l'année 2008/2009.  
(09-17816-DGUH)

Le rapport 09/0434/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

66 - 09/0435/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la convention d'aménagement de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements.  
(09-18057-DEAM)

Le rapport 09/0435/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

67 - 09/0436/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Desserte pluviale du Vallon des Tuves 15<sup>ème</sup> Arrondissement - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme.  
(09-17919-DAEP-VL)

Le rapport 09/0436/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

68 - 09/0437/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE DES INTERVENTIONS LOGISTIQUES - Traitement curatif et préventif des graffiti - Enlèvement de l'affichage non autorisé et nettoyage des emplacements municipaux réservés à l'affichage.  
(09-17951-DGPP)

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, juste deux mots sur ce rapport. En l'ayant étudié, on a remarqué qu'il n'y avait pas d'estimatif sur le coût annuel des prestations au niveau des graffitis.

Quant à la prévention de ce véritable fléau que sont les tags, qui dénaturent et souillent notre ville, il nous semble que cette prévention devrait être un peu plus ferme et résolue, non pas tellement dans les moyens techniques, mais dans la volonté politique.

D'autre part, pour l'affichage, il y a une certaine atteinte à la liberté d'expression, faute par la Mairie de mettre assez de panneaux d'affichage libre à la disposition des citoyens. Et quant aux amendes infligées, il nous apparaît que c'est au bon gré de ceux que cela arrange, choisissant, on l'a bien vu, plutôt certains que d'autres.

Madame VASSAL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. Merci, M. MARANDAT, de me donner l'occasion de pouvoir vous répondre sur ce sujet qui nous préoccupe depuis plusieurs années.

Tout d'abord, au niveau de l'affichage sauvage, sous la première mandature nous avons mis à disposition un nombre de panneaux d'expression assez important, nous avons effectivement multiplié par cinq leur nombre. Et contrairement à ce que peut dire M. MARANDAT, mais c'est vrai que le parti qu'il représente a subi de nombreuses amendes, comme tous ceux d'ailleurs qui de manière ostensible mettent des affiches un peu n'importe où et n'importe comment, et on remarque que ce sont souvent les petits partis qui s'expriment de cette façon, mais je crois qu'aujourd'hui on est arrivé à faire comprendre, sauf à certains partis qui sont peut-être un peu récalcitrants, que nos moyens d'expression sont peut-être différents et que les panneaux de libre expression sont là justement à leur disposition pour pouvoir s'exprimer. Donc nous avons multiplié par cinq le nombre de panneaux.

Et, juste à titre indicatif, non seulement nous facturons au m<sup>2</sup> l'enlèvement, mais pour chaque affiche sauvage, l'amende est de 750 Euros par affiche, mise par le Procureur. Donc je pense qu'effectivement cela est dissuasif.

En ce qui concerne les tags, dans le cadre de notre dernière campagne nous avons pris un engagement sur la volonté de trouver une solution à cette problématique des tags qui aujourd'hui est une atteinte à la propriété privée. Il est exact que le marché qui est en cours ne nous donne pas la possibilité de faire une action répressive très importante. Donc nous lançons un nouvel appel d'offres. Pour que cette action répressive soit plus forte, le Procureur de la République nous a mis à disposition un Procureur spécifique pour gérer ces tags, et grâce à son action, grâce à celle de la Police Nationale, nous avons déjà arrêté trois signatures assez importantes qui sont passées en comparution immédiate et, justement, on essaye de les dissuader de recommencer. Mais je pense que le prochain appel d'offres répondra parfaitement aux nouvelles dispositions, tout simplement en faisant une rétrospective et surtout un archivage des signatures, ce qui nous permettra, après, par la suite, lorsque l'on attrape des gens comme Boz, Homer ou d'autres, de pouvoir remonter sur l'historique du nombre de signatures.

Et nous travaillons en collaboration avec M. SPERLING sur Allo Mairie. Nous allons mettre en place un système où les personnes mettront leur accord directement et nous pourrons leur enlever, comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs années, les tags sur leurs façades, que l'on archivera ensuite. Et naturellement, derrière, le Procureur est là pour suivre et pour mettre des amendes conséquentes.

Monsieur le Maire.- M. MARANDAT, j'espère que cela vous donne satisfaction. En tout cas, nous sommes très attentifs à cela. Quelquefois aussi, il faut que les propriétaires donnent leur accord pour que l'on nettoie. Mais sans doute faisiez-vous allusion à ces grands panneaux avec des signatures reconnaissables, dit-on chez les gens spécialistes de cela.

Je crois que c'est M. LANG qui disait que c'était une nouvelle forme de l'art. Ce n'est pas toujours partagé par tout le monde.

Le rapport 09/0437/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Héléne

69 - 09/0438/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Adhésion à  
l'Association Française de l'Eclairage - Approbation des statuts.  
(09-17950-ECLA)

Le rapport 09/0438/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA  
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

70 - 09/0439/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA  
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET  
DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution de  
subventions à des associations de solidarité, d'intégration et de  
lutte contre l'exclusion - 2<sup>ème</sup> répartition 2009.  
(09-18023-DSLE)

Le rapport 09/0439/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

71 - 09/0440/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA  
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS  
SOCIAUX • Attribution d'une subvention à l'association Vacances  
Léo Lagrange pour conduire des actions d'été en faveur des  
jeunes âgés de 6 à 16 ans.  
(09-17952-EQSO)

Le rapport 09/0440/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

72 - 09/0441/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA  
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS  
SOCIAUX • Attribution d'une subvention à l'association  
"Jeunesse 11/12".  
(09-17975-EQSO)

Le rapport 09/0441/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

73 - 09/0442/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES  
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST  
• Démolition de deux bâtiments préfabriqués du groupe scolaire  
Rosière - Avenue de la Figone 12<sup>ème</sup> arrondissement -  
Autorisation de signer la demande de permis de démolir.  
(09-18070-DTEST)

Le rapport 09/0442/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT-SUQUET  
Catherine

74 - 09/0443/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA  
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE •  
Approbation d'une convention avec la Caisse d'Allocations  
Familiales des Bouches-du-Rhône pour l'attribution des aides aux  
familles dans le cadre des séjours de vacances d'été 2009.  
(09-17960-JEUNE)

Le rapport 09/0443/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

75 - 09/0444/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA  
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE •  
Ajustement des subventions attribuées à des associations dans  
le cadre des activités Temps Récréatifs de Restauration - Budget  
2009.  
(09-17979-JEUNE)

Le rapport 09/0444/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

76 - 09/0445/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA  
SOLIDARITE URBAINE • Attribution de subventions aux  
associations lauréates du projet "Jeunes Citoyens" - Budget  
2009.  
(09-17990-DGASSU)

Le rapport 09/0445/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

77 - 09/0446/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement  
Municipal pour le Logement - "Le Patio des Cistes" - 86  
boulevard Mireille Lauze - 10<sup>ème</sup> arrondissement - Subvention à la  
SA d'HLM LOGIREM pour la construction de vingt deux  
logements sociaux (19 PLUS et 3 PLAI).  
(09-18039-DHL)

Le rapport 09/0446/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

78 - 09/0447/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement  
Municipal pour le Logement - "Les Oléandres" - 59 rue Saint  
André - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Subvention à la SA d'HLM  
LOGIREM pour l'acquisition en VEFA de cinq logements (4 PLUS  
et 1 PLAI).  
(09-18040-DHL)

Madame HUGON, - Monsieur le Maire, mes chers  
collègues, pour notre ville et pour nos concitoyens nous devons aller  
vers plus de mixité sociale, le vivre ensemble en serait meilleur. Je  
fais depuis le début de la mandature le compte des garanties  
d'emprunt que nous consentons pour le logement social et c'est  
consternant : 84,7 % des programmes sont situés dans les  
arrondissements Nord, 15<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Bien loin de  
résorber la fracture, nous l'aggravons chaque fois un peu plus !

La crise économique a mis un certain nombre de promoteurs en difficulté. Cela ne nous surprend pas, nous avons souligné depuis longtemps l'inadéquation de l'offre aux besoins des Marseillais. Et voilà que nous nous disposons à leur racheter au prix fort ces appartements invendables, pour en faire des logements sociaux. Pourquoi pas, si cela va dans le sens de l'amélioration de la mixité sociale, ce qui n'est certes pas le cas aux Oléandres ! Et si l'argent public est bien dépensé, puisque crise il y a, pourquoi ne pas négocier des prix plus avantageux ? Le rôle des finances publiques est-il vraiment de soutenir à bout de bras les promoteurs privés en période de vache maigre ? On aimerait vous voir un peu plus dur en affaire !

Enfin, je voudrais m'associer au remarquable travail d'évaluation citoyenne réalisée par "Un Centre-Ville pour Tous" sur le rythme et la qualité discutable des rénovations ainsi que sur les aspects sociaux du PRI. Je m'associe à cette association pour demander une évaluation sérieuse associant les habitants. Merci.

Madame FRUCTUS.- Effectivement, nous sommes tous sur le même objectif très fortement affirmé par la majorité, qui est celui de développer la mixité sociale sur l'ensemble du territoire. Mme HUGON a fait des recherches sérieuses puisqu'elle a fait le compte des garanties d'emprunt que la Ville de Marseille délivre pour la réalisation de programmes immobiliers de logements sociaux. Et elle a dû se rendre compte que la Ville de Marseille délivre beaucoup de garanties d'emprunt, beaucoup plus que ce qu'elle ne devrait d'ailleurs, puisqu'elle est normalement tenue de s'engager qu'à hauteur de 55 % et que parfois les bailleurs sociaux sont obligés de revenir à la charge auprès de la Mairie parce que certaines Collectivités ne les suivent pas et ne leur proposent pas leur garantie d'emprunt.

Je profite de cette intervention que me permet Mme HUGON et je suis désolée que le Président du Conseil Général ne soit pas là pour l'entendre, je pense qu'il faudrait utilement que nos Collectivités se rapprochent, et c'est bon aussi pour la Communauté Urbaine, pour définir des critères objectifs, sérieux et surtout pérennes, d'attribution ou non de garanties d'emprunt. Cela me semble quelque chose qui est nécessaire pour l'intérêt des Marseillais et qui va au-delà de toute démarche politicienne. Donc, Monsieur le Maire, si vous êtes d'accord, j'en appelle à vous pour que vous saisissiez officiellement les Collectivités pour organiser une rencontre et discuter sur les modalités de l'engagement de ces Collectivités, qui usent de leur clause de compétence générale, qui ont le droit, et c'est très bien, d'aider le financement du logement social, mais qui pourraient être beaucoup plus claires sur les opérations qu'elles souhaitent ou non garantir, ce qui faciliterait bien les choses.

Mme HUGON fait état de l'équilibre territorial et elle prend pour ce faire un rapport où, effectivement, des bailleurs sociaux ont fait appel en fait au plan de relance gouvernemental. Il n'a échappé à personne que nous sommes en période de crise immobilière et que le Gouvernement s'est largement engagé pour faire des propositions dans le cadre d'un plan de relance qui permet à des promoteurs et à des bailleurs sociaux de faire en sorte que des programmes en cours puissent être commercialisés par des rachats par des bailleurs sociaux. C'est une bonne chose.

Par contre, effectivement, il y a une dérive à laquelle nous devons être extrêmement vigilants, c'est que ce recours à des achats en VEFA ne déséquilibre pas les programmes qui ont été engagés par des permis de construire qui ont été délivrés, il y a déjà un certain temps. Donc nous serons tous vigilants, et c'est de l'intérêt de chacune des Collectivités, à ce que cet équilibre soit scrupuleusement respecté sur l'ensemble du territoire marseillais.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Mme HUGON, j'espère que vous avez été convaincue... Non ? Parce que M. TOURRET rappelle assez souvent qu'il est des Collectivités Territoriales qui ne donnent pas les garanties d'emprunt. Merci, Mme FRUCTUS, de l'effort que vous faites dans tous ces domaines !

Le rapport 09/0447/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

79 - 09/0448/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "Villa Amandine" - Traverse des Faïenciers/boulevard Bouyala d'Arnaud - 12<sup>ème</sup> arrondissement - Subvention à la SA d'HLM ICF SUD EST MEDITERRANEE pour l'acquisition en VEFA de treize logements PLUS. (09-18041-DHL)

Le rapport 09/0448/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

80 - 09/0449/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "Le Bastidon" - 50 bd Bouyala d'Arnaud - 12<sup>ème</sup> arrondissement - Subvention à la SA d'HLM ICF SUD EST MEDITERRANEE pour la construction de vingt logements sociaux (17 PLUS et 3 PLAI). (09-18042-DHL)

Le rapport 09/0449/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

81 - 09/0450/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - 1-3 impasse Guibal et 64 bd National 1<sup>er</sup> arrondissement - Subvention à la SA d'HLM ICF SUD EST MEDITERRANEE pour l'acquisition-amélioration de trente et un logements (25 PLUS et 6 PLAI). (09-18043-DHL)

Le rapport 09/0450/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

82 - 09/0451/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Engagement Municipal pour le Logement - 13 rue du Marché des Capucins - 1<sup>er</sup> arrondissement - Subvention à la SA d'HLM ICF SUD EST MEDITERRANEE pour l'acquisition-amélioration de dix neuf logements sociaux (15 PLUS et 4 PLAI). (09-18044-DGUH)

Le rapport 09/0451/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

83 - 09/0452/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "Le Clos des Pins" - rue de la Carrière Saint Antoine - 15<sup>ème</sup> arrondissement - Subvention à la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations pour l'acquisition en VEFA de treize logements (10 PLUS et 3 PLAI). (09-18045-DHL)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, je voudrais rappeler que cette délibération contribue à la réalisation de 123 logements sociaux et que la Ville subventionne sur une moyenne de 6 000 Euros par logement la production de ces logements.

Monsieur le Maire.- Voilà ! Si je demandais à Mme HUGON de répéter ce que vous venez de dire, elle ne le pourrait pas, elle ne fait que parler avec son éminente voisine ! Elle s'en moque, Mme HUGON, elle récite un texte et peu importe la réponse que l'on va donner ! Donc il ne faut pas se fatiguer dans les réponses non plus !

Le rapport 09/0452/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

84 - 09/0453/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Financement du logement social locatif - Demande de subvention auprès du Fonds d'Aménagement Urbain - Opération GRAWITZ 14-16 bd Grawitz 16<sup>ème</sup> arrondissement. (09-18046-DHL)

Le rapport 09/0453/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

85 - 09/0454/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires privés - Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH de Renouvellement Urbain "Marseille Euroméditerranée", de l'OPAH "Centre-Ville III" et du PRI "Panier Vieille Charité" - Prorogations de subventions dans le cadre des OPAH "Euroméditerranée", "Centre-Ville III" et "Marseille République" - Annulation de subventions. (09-18047-DGUH)

Le rapport 09/0454/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

86 - 09/0455/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants. (09-18048-DHL)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, c'est quand même la disposition que je défends ardemment dans la lignée de ce qui avait été engagé par l'ancienne équipe municipale, c'est le dispositif Chèque Premier Logement. Nous en arrivons, à cette séance du Conseil Municipal, à proposer le 521<sup>ème</sup> Chèque Premier Logement et je sais que pour le prochain Conseil Municipal, des certificats d'éligibilité sont en cours à hauteur de 80. Donc c'est quelque chose qui va bien et, apparemment, c'est aussi quelque chose qui est reconnu dans les rangs de cette assemblée puisque M. MENNUCCI fait état de ce dispositif pour proposer une action que nous menons depuis un certain temps dans le centre-ville, de recourir à l'accession à la propriété avec le Chèque Premier Logement. Nous ne pouvons que nous en féliciter !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, tout d'abord, nous n'avons jamais été contre le Chèque Premier Logement. Par contre, malheureusement, vous aviez dit dans l'ancienne mandature que vous deviez en faire 2 000, et effectivement cela ne décollait pas. Alors peut-être que c'est tout simplement le fait d'avoir choisi une Adjointe qui travaille, et qui travaille en concertation, parce qu'il faut le reconnaître aussi, les choses avancent ! Comme quoi, quelquefois, il suffit tout simplement de changer les têtes !

Monsieur le Maire.- En tout cas, cela complète les compliments que je venais d'adresser, avant que vous n'interveniez, à Mme Arlette FRUCTUS.

Et, mes chers collègues, ce système, c'est nous qui l'avons mis en place. Ce système a été aussi beaucoup critiqué et maintenant il est fait un bon usage de toutes ces dispositions. Par conséquent, nous sommes assez satisfaits de cela. Merci de nous l'avoir souligné !

Le rapport 09/0455/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

87 - 09/0456/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Copropriété du Plan d'Aou - 15<sup>ème</sup> arrondissement - contribution aux charges locatives - Exercices 2006 et 2007 - Attribution d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public - Grand Projet de Ville (GIP-GPV). (09-18050-DGUH)

Le rapport 09/0456/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

88

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2009 à l'Association Marseillaise Pour la Garantie d'Accès au Logement (AMGAR) ou à son reprenneur. (09-18051-DGUH)

Rapport retiré.

\* \* \*

89 - 09/0457/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Changement d'usage des locaux d'habitation - Critères d'autorisation pour la Ville de Marseille. (09-18073-DGUH)

Le rapport 09/0457/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS  
Françoise

90 - 09/0458/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2009 - 1<sup>ère</sup> répartition. (09-18026-DGPP)

Le rapport 09/0458/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

91 - 09/0459/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - Subvention au Comité Départemental d'Education pour la Santé - CODES - Budget Primitif 2009. (09-18028-DGPP)

Le rapport 09/0459/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

92 - 09/0460/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - Renouveau et confirmation de l'adhésion de la Ville de Marseille à l'Association Nationale des Maires des Communes Thermales - ANMCT. (09-18030-DGPP)

Le rapport 09/0460/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

93 - 09/0461/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au versement d'une subvention d'équipement pour l'UMR - MD1 Faculté de Médecine "Transporteurs Membranaires, Chimiorésistance et Drug-Design" - Approbation d'une convention - Affectation de l'autorisation de programme. (09-17644-SG)

Madame GINER.- Monsieur le Maire, je voudrais profiter de ces rapports pour faire un point au sujet du Plan Campus, suite à la visite de Mme PECRESSE à Marseille. Nous savons depuis l'automne dernier qu'Aix-Marseille fait partie des douze Campus d'excellence. Sur ces douze Campus retenus, cinq connaissent aujourd'hui l'enveloppe qui leur est attribuée. Avec 500 millions d'Euros, Aix-Marseille a obtenu pour le moment la 3<sup>ème</sup> dotation, derrière Paris, 860 millions, et Lyon, 575 millions, Bordeaux et Strasbourg ayant pour leur part obtenu respectivement 475 et 375 millions d'Euros. L'Etat nous apporte donc 500 millions d'Euros qui seront placés pour le compte des Universités et qui rapporteront pendant 25 ans plus de 20 millions d'Euros par an, dont la moitié environ ira à Marseille. Ces revenus permettront d'entreprendre dans notre ville des opérations s'élevant à plus de 100 millions d'Euros, soit près de trois fois ce que le CPER a prévu sur Luminy d'ici 2013.

Mais au-delà des retombées financières, la vision commune et partagée de ce que pourrait être à horizon 2020 notre potentiel Enseignement Supérieur - Recherche constitue l'apport le plus déterminant du Plan Campus. Si le site de Luminy a été choisi, aucun des sites marseillais ne sera lésé et tous bénéficieront des retombées du label Campus par les CPER à venir ainsi que, dès aujourd'hui, par les mesures d'accompagnement mises en œuvre par les Collectivités Locales. Les engagements en termes de dessertes et de transports pris par le Conseil Régional et le Conseil Général seront eux aussi des leviers économiques forts pour notre territoire. Cette opération Campus aura donc été pour notre économie un formidable accélérateur et des entreprises se sont déjà déclarées intéressées par le projet de PPP.

Je voudrais aussi rappeler comment la Ville, quant à elle, va s'investir et participer à ce projet de construction d'une Université attractive et rayonnante. Le soutien de notre Collectivité ne se limite pas aux seules délégations ESR et Vie Etudiante, dont le budget aura doublé d'ici trois ans, ni à sa participation au CPER qui est passé de 23 à 50 millions d'Euros. D'autres acteurs clés vont s'investir.

Le Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a inscrit un relais Campus à son projet et je remercie Caroline POZMENTIER qui a répondu très rapidement aux sollicitations des Universités. La Ville vient aussi de décider d'aider l'Université Paul Cézanne et l'ensemble des habitants du Merlan à apporter une solution aux graves problèmes de sécurité liés à l'escalier qui relie la faculté de Saint-Jérôme au quartier du Merlan. La Ville se propose aussi de mettre à la disposition de Luminy sa compétence et son expertise en matière de développement durable, afin d'aider les porteurs du projet Plan Campus à faire de Luminy un véritable éco-Campus, avec application de la Charte Qualité Marseille et j'en remercie Bernard SUSINI. Cet engagement de la Ville auprès des universitaires montre leur reconnaissance du savoir-faire de nos Services. Il place la Ville comme véritable acteur de la politique de développement universitaire et scientifique.

Monsieur le Maire, pour la deuxième fois en peu de temps, Marseille et sa métropole jouent groupées et, pour la deuxième fois, Marseille et sa métropole gagnent ! Nous serons en 2013 Capitale Européenne de la Culture et, avec nos Universités, nous serons la Capitale des savoirs du Sud de l'Europe ! Merci.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur le Maire.- Merci, Mme GINER.

Monsieur BOULESTEIX.- Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je voudrais me joindre à Mme GINER pour nous féliciter de cette avancée importante pour Marseille. Je crois qu'effectivement nous sommes dans une situation où les Universités sont dans un grand bouleversement ; un certain nombre d'entre elles risquent d'en mourir et, à Marseille, la nouvelle Université permettra certainement un développement. Et le fait de se trouver parmi les lauréats du Plan Campus va nous aider à la fois dans la cohérence, dans la recherche de financements, parce que le Plan Campus ne suffira pas, et pour conforter les universitaires dans leur développement.

Je voudrais néanmoins soulever un petit point qui n'est pas un point de détail, qui concerne le montage de cette opération. Mme GINER l'a rappelé, il ne s'agit pas d'une subvention directe, il s'agit d'une fondation, d'argent qui va donc être placé, qui devrait rapporter, nous l'espérons, une vingtaine de millions d'Euros par an. C'est-à-dire qu'un opérateur devra être choisi par les universitaires, avec l'aide du Ministère, pour absorber au départ les coûts importants des constructions et des réhabilitations, et que ce n'est qu'au bout de 25 ans que les Universités en trouveront la pleine propriété. Pendant 25 ans, elles payeront des loyers.

Le recours au partenariat public-privé a été critiqué de plusieurs parts et je voudrais revenir sur cet aspect, d'abord sur un aspect politique sur lequel je ne m'étendrai pas. Vous savez que les partenaires privés sont aussi un moyen de déguiser une dette et que bien souvent on a recours au partenariat plutôt qu'à l'endettement. La Cour des Comptes, d'une manière plus précise, sur un aspect comptable, a soulevé ce problème, montrant que dans un certain nombre de cas qui ne touchent pas les Universités mais plutôt les prisons, il y a eu des dérapages et qu'en fin de compte le recours au financement public aurait été préférable.

Pour les universitaires eux-mêmes, il y a un certain nombre d'inquiétudes. D'une part, parce que tout ceci est gagé sur le revenu des financements placés. Or, vous savez qu'avec les fluctuations aujourd'hui du rendement de l'argent, les Universités marseillaises auraient été incapables de faire face à la baisse du rendement du loyer de l'argent aujourd'hui. Bien sûr, le Ministère envisage de donner le patrimoine universitaire aux nouvelles Universités, mais il y a quand même un grand danger : si nous n'arrivons pas à payer à ce moment-là le loyer sur Luminy, faudra-t-il vendre le Pharo pour trouver l'argent nécessaire au paiement des loyers ?

Deuxième inquiétude pour les universitaires, c'est que le prestataire devra assumer aussi les services, la maintenance et les réparations. Or, là, nous nous trouvons dans un cas tout à fait particulier, qui n'est pas de l'immobilier d'entreprise. Chaque année, ce sera un problème de bras-de-fer pour savoir à quel moment les financements sur les réparations pourront être dégagés. Et nous ne sommes pas dans un système concurrentiel, parce que contrairement à l'immobilier d'entreprise, les Universités ne pourront pas faire jouer la concurrence et s'en aller dans d'autres locaux.

C'est pourquoi il a été proposé et mis en application, notamment à Bordeaux, l'idée de remplacer les partenariats public-privé par des partenariats public-public. Je suis un fervent militant de cette situation, qui permettrait de sécuriser les Universités durant 25 ans. Le montage de Bordeaux, c'est la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région et d'autres Collectivités Locales qui assurent le partenariat, plutôt qu'un entrepreneur privé. J'ai entendu que le Président de la Région y était favorable. Je crois que d'autres Collectivités pourraient y être favorables. Je souhaiterais que du côté de la Municipalité on puisse envisager de soutenir cette opération et qu'un partenariat public-public puisse être envisagé plutôt qu'un partenariat public-privé.

Monsieur le Maire, Mme GINER, est-ce que l'on peut aller dans le sens de M. BOULESTEIX ? Est-ce que l'on a étudié un peu cela ?

Madame GINER, - Monsieur le Maire, effectivement, la proposition bordelaise est une proposition extrêmement intéressante et elle a pu voir le jour grâce à l'apport de la Région, c'est-à-dire que la Région s'est officiellement exprimée sur le fait qu'elle allait investir autant que l'Etat. Il se trouve que, pour le moment, M. VAUZELLE ne s'est pas encore exprimé clairement dans ce sens. Mais s'il le fait, il est bien évident que les porteurs du projet étudieront bien sûr la question avec grand intérêt.

Monsieur le Maire, - Là aussi, j'ai lu beaucoup de choses, heureusement que nous n'avons jamais mis en cause l'appellation de l'Université Aix-Marseille ! Car dans notre commune, on n'aurait pas, suivant le cantique, "tressailli de joie" ! Et quand même, on n'aurait jamais eu l'audace de dire "on va changer" ! Ce n'est pas parce que l'on fusionne les Universités que l'on va changer l'appellation historique d'Aix-Marseille. Mais avouez que c'est quand même un peu incroyable que la deuxième ville de France n'ait pas elle-même son titre d'Université ! Nous ne l'avons pas fait par souci de convenance. M. VALETTE, je dis des choses qui devraient intéresser M. MUSELIER par rapport aux réactions de Madame le Député Maire d'Aix en ce moment. Nous n'avons jamais osé dire "on va changer l'appellation d'Aix-Marseille", alors qu'il y a 840 000 habitants ici et qu'il n'y en a que 130 000 de l'autre côté, et que plus de 5 000 étudiants partent tous les jours étudier à Aix et font l'aller-retour !

Le rapport 09/0461/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

94 - 09/0462/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "Année Mondiale de l'Astronomie" - Affectation de l'autorisation de programme.  
(09-17899-SG)

Le rapport 09/0462/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

95 - 09/0463/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à l'achat d'équipements nécessaires à la mise en place d'une plate-forme de virologie - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Approbation d'une convention.  
(09-17910-SG)

Le rapport 09/0463/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

96 - 09/0464/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au versement d'une subvention d'équipement pour l'UPR 3081 "Instabilité du Génome et Cancérologie". Affectation de l'autorisation de programme.

(09-17931-SG)

Le rapport 09/0464/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

97 - 09/0465/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.

(09-17901-SG)

Le rapport 09/0465/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

98 - 09/0466/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution d'une subvention en faveur de l'Association des Universitaires et Chercheurs pour l'Institut d'Etudes et de Culture Juives (IECJ).

(09-17936-SG)

Le rapport 09/0466/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

99 - 09/0467/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Subventions aux organismes sportifs - 4<sup>ème</sup> répartition 2009.

(09-17934-SPORTS)

Le rapport 09/0467/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

100 - 09/0468/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III - Approbation de l'avenant n°5 à la convention n°05/1461.

(09-17943-SPORTS)

Le rapport 09/0468/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

101 - 09/0469/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Utilisation des équipements sportifs  
par les lycées - Acceptation du montant de la participation du  
Conseil Régional - Approbation d'une convention.  
(09-17983-SPORTS)

Le rapport 09/0469/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

102 - 09/0470/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • 11<sup>ème</sup> arrondissement -  
Aménagement du stade de la Pomme - Approbation de  
l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme  
Sports année 2003.  
(09-18003-SPORTS)

Le rapport 09/0470/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

103 - 09/0471/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Tarification des prêts de matériel  
perdu ou cassé aux associations et organismes divers par la  
Direction des Sports. Modification de la délibération  
n°08/1160/SOSP du 15 décembre 2008.  
(09-17944-SPORTS)

Le rapport 09/0471/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

104 - 09/0472/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA  
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES  
HANDICAPEES • Attribution de subventions d'Equipement à  
diverses associations - 1<sup>ère</sup> répartition 2009.  
(09-17972-HAND)

Le rapport 09/0472/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

105 - 09/0473/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA  
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES  
HANDICAPEES • Attribution de subventions aux associations  
œuvrant en faveur des personnes handicapées - 1<sup>ère</sup> répartition  
2009.  
(09-17973-HAND)

Le rapport 09/0473/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

106 - 09/0474/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA  
PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE -  
Attribution de subventions aux associations développant des  
projets de lutte contre le sida et les toxicomanies - Budget Primitif  
2009 - 1<sup>ère</sup> répartition.

(09-18027-DGPP)

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, ce  
rapport attribue des subventions aux associations développant des  
projets de lutte contre le sida et les toxicomanies, en particulier en  
essayant de réduire les conduites addictives. Nous ne voyons pas  
très bien le rapport qu'il y a avec ces principes tout à fait louables et  
l'association LGBT Formation dont le seul leitmotiv est militant contre  
l'homophobie et aucunement contre les conduites à risques. Nous  
trouvons qu'il est particulièrement choquant que l'on ose profiter  
d'une maladie aussi tragique que le sida pour servir ses intérêts et  
ses pratiques personnelles !

Nous vous demandons de ce fait, Monsieur le Maire,  
d'ôter cette association de la liste des subventionnées et en tout cas  
dans cette rubrique.

Monsieur le Maire.- M. MARANDAT, depuis des  
années et des années, nous nous sommes battus pour aider les  
associations de prévention et d'aide aux malades que touche cette  
terrible maladie. Oui, c'est un ensemble, M. MARANDAT ! Et  
permettez-moi de vous dire qu'il vaut mieux formuler différemment.  
Et avec Mme IMBERT, nous allons dans quelques jours... Mme  
IMBERT, dites ce que nous allons faire pour aider l'association AID  
et, après, je souhaiterais que M. PADOVANI nous fasse un point sur  
Alzheimer.

Madame IMBERT.- L'association AID, qui est une  
association nationale qui aide les malades du sida, nous a demandé  
de les aider et de vendre à leur profit des costumes de l'Opéra de  
Marseille. Donc, le 30 mai, 700 costumes de l'Opéra de Marseille, qui  
ont été conçus dans l'atelier de l'Opéra, vont être vendus, toute la  
journée, de 8 h jusqu'à 18 h, et 30 costumes fabuleux seront vendus  
aux enchères à partir de 19 h : ces 30 costumes sont bien sûr des  
costumes qui ont été portés par des stars lyriques et qui vont  
certainement atteindre une somme considérable. Et tout le profit de  
la vente ira bien sûr à l'association AID, qui pourra continuer son  
action sur l'aide aux malades atteints du sida.

Monsieur le Maire.- Voilà notre réponse,  
M. MARANDAT. Et tout se tient !

M. PADOVANI, pouvez-vous nous dire un mot sur  
Alzheimer, où nous en sommes ?

Monsieur PADOVANI.- Monsieur le Maire, je voudrais  
tout d'abord répondre à M. MARANDAT sur son interrogation. Bien  
sûr, on n'a pas attendu M. MARANDAT et depuis 1995, par la  
politique que vous imprimez grâce à votre action municipale et grâce  
à la détermination de notre confrère et ami, M. Jean-François  
MATTEI, nous avons établi à Marseille une véritable politique de  
prévention et de gestion des risques en termes de sida et de  
toxicomanie.

Cette politique de prévention et de gestion des  
risques, je la résumerai sur deux chiffres. A l'époque où nous avons  
installé à Marseille, dans chaque secteur municipal, comme c'était  
l'idée de M. MATTEI, des échangeurs de seringues, nous étions à  
Marseille avec une contamination du sida par voie intraveineuse de  
l'ordre de 60 %. Nous sommes aujourd'hui, sur ces mêmes  
dispositifs et treize ans après, à 5 % seulement de contamination.  
Donc en termes de prévention et de gestion des risques, je pense  
que c'est une politique qui a porté ses fruits et les chiffres sont là  
pour le prouver.

Je voudrais dire aussi à M. MARANDAT que lorsque nous subventionnons une association, nous le faisons dans un cadre de partenariat avec les instances territoriales de la Préfecture. Nous sommes tous dans des actions soutenues par le Groupement Régional de Santé Publique, qui acte tous les projets qui sont déposés par les associations et amène une subvention. Dans ces projets, nous ne regardons pas le caractère communautaire ou autre de l'action, nous regardons simplement l'action positive qu'il a dans cette communauté. Or, nous sommes là sur un dispositif d'un public tout à fait particulier et très spécifique, ce qui prouve et de façon nationale que dans l'ensemble des contaminations aujourd'hui des nouvelles séropositivités qui sont incluses dans le VIH, on retrouve aujourd'hui dans le milieu de l'homosexualité un relâchement de tout ce qui est action préventive.

Or, cette association, qui a pour objet la formation des éducateurs et un travail qu'elle fait dans les collèges et dans les lycées, vers les 2 500 professionnels et volontaires qu'elle accueille chaque année et qu'elle forme chaque année, a pour but, face à une jeunesse qui quelquefois dans ces situations-là est en proie à un désarroi, d'essayer de montrer comment on peut faire de la prévention dans le risque qu'elle prend.

C'est toute l'action que nous voulons mener. Nous ne sommes pas en charge d'une moralisation, mais simplement d'une prévention et de la gestion d'un risque. Voilà pourquoi nous subventionnons, avec qualité et avec honneur, toutes ces associations qui travaillent dans la démarche du sida et des toxicomanies.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

**Monsieur le Maire.**- M. MARANDAT, permettez-moi de vous rappeler que dans les années 86-87, quand je présidais le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et que nous étions parmi les premiers à faire voter des subventions d'aide aux associations pour la prévention, pour le soutien de ceux qui s'occupaient des malades, les collègues de votre formation politique hurlaient et s'adressaient à moi avec des appellations que je garde quand même toujours en souvenir ! Eh bien, je suis très heureux que nous ayons pu poursuivre cela ! Je suis très heureux que Jean-François MATTEI nous est ouvert la voie ! Que les collègues médecins du Conseil Municipal, qu'ils aient été d'un bord ou de l'autre, aient toujours soutenu ces actions !

Et, M. PADOVANI, tant que je serai là, je vous soutiendrai à fond pour que l'on aide toutes ces personnes qui d'une manière ou d'une autre se découvrent un jour cette maladie sans avoir jamais pensé qu'elle pourrait venir sur elles, et c'est le cas de beaucoup que nous avons peut-être nous aussi connus. Donc, continuez cet effort ! Poursuivez dans ce sens ! Vous aurez toujours les crédits nécessaires pour cela. La deuxième ville de France doit s'honorer d'être justement à la pointe pour lutter contre cette maladie tant que nos chercheurs n'arrivent pas à trouver d'autres solutions !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0474/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR :** Mme POZMENTIER-SPORTICH  
Caroline

107 - 09/0475/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SURETE - SERVICE DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE - Renouvellement des prestations pour l'enlèvement et le transport de véhicules en infraction aux règles de stationnement.

(09-17786-DGPP)

**Madame POZMENTIER-SPORTICH.**- Monsieur le Maire, voici quatre rapports aujourd'hui qui me permettent d'intervenir, rapidement puisque c'est à l'heure du déjeuner que j'interviens, donc je ne voudrais pas être indigeste, sur cette politique de sécurité, et de rappeler deux volets essentiels qui vont être évoqués, à savoir la répression et la prévention.

En ce qui concerne le renouvellement du marché de la fourrière, mon intervention a pour objet, vous l'avez compris, Monsieur le Maire, de rappeler notre volonté dans cette ville de lutter contre des comportements qui font que trop de Marseillaises et de Marseillais, aujourd'hui encore, usent et abusent d'un stationnement gênant et abusif. Et dans cette chaîne de notre politique et de notre volonté de faire que dans cette ville l'espace public puisse être enfin apaisé, serein et partagé, toute avec ma collègue Laure-Agnès CARADEC, nous travaillons dans cette chaîne de façon très solidaire, afin de voir les Marseillaises et les Marseillais récupérer enfin cet espace public.

Comment nous y employons-nous ? Certes, si la fourrière vient en fin de parcours, il y a une volonté d'augmenter la verbalisation ; c'est ce que nous faisons. Les enlèvements de fourrière sont en augmentation de 15 % sur ce premier trimestre 2009 et je pense que nous pouvons aller encore plus loin ; c'est ce que nous ferons. Nous étudions également toutes les possibilités d'améliorer les conditions de travail de la fourrière, encore une fois en passant par la chaîne de la verbalisation jusqu'aux enlèvements, et pourquoi pas, c'est à l'étude, l'installation d'un site de pré-fourrière dans les quartiers Sud de la ville, qui viendrait renforcer ceux déjà existants dans le 14<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> arrondissement.

Mais parler de répression sans parler de prévention serait ne parler que d'un volet de ma délégation et de toute la politique de sécurité telle que le veut la loi du 5 mars 2007, Monsieur le Maire, qui a fait de vous le chef d'orchestre de cette politique. Et parce que vous en êtes le chef d'orchestre, –tout à l'heure nous avons parlé de gouvernance partagée, de coopération– je parlerai, comme nous en parlons beaucoup lorsque nous nous rencontrons avec les services de la Police et de la Justice, de coproduction. Puisque la sécurité dans cette ville est suffisamment sérieuse et que nous en sommes responsables, tous autant que nous sommes, acteurs de la sécurité mais également citoyens, puisque j'ai parlé de comportement tout à l'heure, c'est en ce sens que dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, je sais que c'est une instance dont certains ne se sont pas encore appropriés les prérogatives et les compétences, mais sachez que tous autant que nous sommes dans nos délégations, nous faisons du CLSPD sans le savoir. Et il m'appartient, Monsieur le Maire, en votre nom, de rappeler combien la lisibilité... et je remercie toutes les délégations qui y travaillent avec nous au sein du CLSPD, je remercie également les Services de l'Etat comme la Police et la Justice, également les Collectivités Locales comme la Région et le Conseil Général, puisque le 23 avril, nous avons validé, dans le cadre d'un Conseil restreint, qui est l'organe opérationnel et de validation de ce fameux CLSPD, les priorités de notre politique et que nous allons travailler très rapidement avec les Maires de Secteur sur la territorialisation puisque je les verrai le 4 juin.

Enfin, nous n'attendons pas, Monsieur le Maire, ce que certains ne comprennent peut-être pas encore, la rédaction et la conclusion d'un Contrat Local de Sécurité, parce qu'il nécessite un diagnostic partagé, c'est ce que nous faisons, parce qu'il nécessite une information qui circule, c'est ce que nous faisons, qui verra le jour, je le souhaite, fin 2009 ou début 2010. Nous avons commencé à travailler et ces actions concrètes, tout un chacun aujourd'hui commence enfin à s'en féliciter, il s'agit de cette mutualisation des moyens. Lorsque nous travaillons pour la sécurisation dans les transports, avec la RTM et la Police Nationale, Monsieur le Maire, la Police Municipale participe à ces actions de sécurisation mais également de fluidification des axes. Lorsque dans le cadre de la Mission Centre-Ville, Monsieur le Maire, il est pointé des éléments, des lieux sur lesquels il faut que nous mettions l'accent, c'est en mutualisant également Police Municipale et Police Nationale, mais également Communauté Urbaine puisque nous en attendons effectivement des propositions. Et nous irons encore plus loin dans le cadre du Conseil Local. Et c'est cet instrument essentiel de notre vie en société dans cette ville de Marseille, où nous devons à titre préventif lutter contre les comportements.

Vous le savez, Monsieur le Maire, depuis que nous en discutons, certes l'argent est le nerf de la guerre mais je vois que cette volonté générale sur un sujet qui depuis quelques temps, s'il avait été quelque part mis un petit peu de côté, repart comme en 14, eh bien, la sécurité, lorsque je reçois un particulier qui ne comprend pas qu'on lui interdise d'ouvrir alors qu'il a une autorisation de musique, c'est de lui expliquer que lui aussi participe à une meilleure tranquillité dans cette ville en discutant avec sa clientèle.

Lorsque je parle avec un Comité d'Intérêt de Quartier, Monsieur le Maire, c'est de lui expliquer que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention est bien cette instance où tout le monde se parle et où tout le monde s'engage. Donc, continuons à nous engager !

Merci de m'avoir donné la parole, Monsieur le Maire, parce qu'il était très important de bien rappeler que la Police Municipale n'est pas toute ma délégation. Ma délégation, c'est la Police Municipale et la Prévention de la Délinquance. Et dans cette Police Municipale, le profil du policier municipal a changé, il a de plus en plus de responsabilités. Et c'est bien dans le cadre de cette mutualisation des moyens et des agents, qu'ils soient de la Police Nationale mais qu'ils soient également d'autres acteurs, que nous réussirons ensemble pour la sécurité dans cette ville. Et je tenais à associer tous les hommes et les femmes qui travaillent beaucoup dans cette délégation : grâce à eux, nous allons pouvoir signer ce Contrat Local dont nous aurons certainement l'occasion de reparler avant l'année 2010.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0475/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

108 - 09/0476/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SÛRETE - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE - Avis sur une demande de dérogation aux dispositions relatives au repos dominical formulée par la société "Au vieux plongeur" sise, 42 chemin du Rouet - 6<sup>ème</sup> arrondissement.

(09-17953-DGPP)

Le rapport 09/0476/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

\* \* \*

109 - 09/0477/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SÛRETE - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE - Avis sur une demande de dérogation aux dispositions relatives au repos dominical formulée par l'établissement BILLABONG, sis 148 boulevard Pierre Mendès France - 8<sup>ème</sup> arrondissement.

(09-17954-DGPP)

Le rapport 09/0477/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

\* \* \*

110 - 09/0478/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Information concernant l'avancement des travaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

(09-18087-DGPP)

Monsieur MENNUCCI. - Monsieur le Maire, chers collègues, je pense que ce rapport est extrêmement important. Notre ville est confrontée depuis plusieurs années à une montée sans précédent de la petite délinquance et des incivilités de toutes sortes. Malgré les statistiques qui se voudraient rassurantes, il suffit d'assister à n'importe quelle réunion de CIQ, de citoyens, pour constater que le thème de la sécurité a désormais largement supplanté celui de la propreté de Marseille.

L'organisation, par Monsieur le Préfet de Police, des forums de sécurité, à la demande de Mme ALLIOT-MARIE, dans tous les secteurs de la ville, a, je le pense, ouvert les yeux de certains élus et de certains fonctionnaires qui ne semblaient pas encore avoir pris complètement la mesure de l'exaspération d'une majorité de nos concitoyens face à ce problème qui perturbe directement leur vie quotidienne. Nous sommes bien d'accord, je parle de la petite délinquance et des incivilités, je ne suis pas habilité à parler des braquages ou de la grande délinquance.

Les statistiques nationales montreraient qu'un certain nombre de délits sont en baisse, comme les cambriolages ou les vols de voitures. Entre nous, là, on peut surtout remercier les constructeurs de voitures d'avoir changé leur système de sûreté. C'est très bien. Mais l'ancien Ministre de l'Intérieur, et vous aurez noté que c'est l'actuel Président de la République, s'était clairement engagé à diminuer massivement l'insécurité. Demandez aujourd'hui à l'ensemble de nos concitoyens s'ils estiment que cet engagement a été tenu ! Je ne doute pas un instant de leur réponse.

Bien évidemment, la sécurité est d'abord une compétence régaliennne de l'Etat, mais ce dont je veux parler ici, c'est avant tout, je vous l'ai dit, de la petite délinquance et des incivilités qui explosent et qui se multiplient dans notre ville. Or, dans ce domaine, la Commune, et Caroline POZMENTIER vient de le rappeler à juste raison, a absolument un rôle essentiel à jouer. Même si j'ai bien compris que la question de la prévention est déterminante et j'appuie évidemment ce volet du travail de Caroline POZMENTIER, je pense d'abord et avant tout à la Police Municipale, dont le rôle principal est justement de préserver la tranquillité publique, la sûreté et le respect des arrêtés municipaux, comme l'indique l'Article L 22-125 du Code Général des Collectivités Territoriales. Nous constatons malheureusement, jour après jour, que ce n'est pas exactement le cas dans notre ville.

Il y a d'abord, je le crois, un problème d'effectif : 240 policiers municipaux pour 840 000 habitants dans la commune la plus étendue de France parmi les grandes villes, c'est largement insuffisant. Bien pire encore, un professionnel me dit qu'il y en aurait au plus 80 à 100 réellement sur le terrain tous les jours. C'est tout à fait normal, on comprend bien les problèmes de temps de travail, de vacances, de récupération, de maladie, qui nous conduisent à avoir environ 80 policiers municipaux efficaces tous les jours. Lyon est dotée de 325 agents, avec une population inférieure de moitié à celle de Marseille et une superficie quatre fois moins grande ! Toulouse compte 241 policiers municipaux pour une population de 275 000 habitants. Et je vous rappelle que vous aviez promis d'augmenter l'effectif à 400 en 2001 ! C'était une promesse du candidat GAUDIN de cette époque. Mais l'austérité budgétaire est passée par là, j'ai bien conscience de notre situation financière, mais certains domaines devraient être prioritaires : ce n'est manifestement pas le cas pour la Police Municipale !

A ce sous-effectif chronique, se superpose le problème de la répartition des moyens selon les secteurs. Si le centre-ville bénéficie logiquement d'une priorité du fait que 400 000 Marseillais ou habitants de notre environnement y viennent tous les jours, l'ensemble des habitants des quartiers de la ville déplorent la quasi-absence de la Police Municipale sur le terrain. Je laisserai tout à l'heure, d'ailleurs, la parole à nos Maires de Secteur qui témoigneront de la révolte des habitants, qui payent leurs impôts comme tout un chacun et estiment qu'ils ne bénéficient pas du même service public.

Un policier municipal déclarait dans *La Provence* du 23 février : "C'est sûr que l'on ne peut pas être dans les autres secteurs de Marseille, notamment dans les quartiers Nord" dit ce policier municipal. Quel aveu ! Alors que ce sont les quartiers qui souffrent le plus de l'incivisme chronique d'une petite partie de leurs habitants. Par contre, l'entrée toute proche du Pavillon Daviel est très régulièrement surveillée par trois voire quatre policiers municipaux, dont on pourrait penser qu'ils seraient peut-être plus utiles ailleurs. Vous le savez, j'ai longtemps, même enfant, fréquenté l'Hôtel de Ville de Marseille et les bureaux des élus, et j'ai le souvenir de fourriers : ils avaient des casquettes, ils étaient habillés correctement, avec les armes de la Ville, et ils assuraient la sécurité et le contrôle des entrées du Conseil Municipal. Je le dis aujourd'hui, à quoi sert d'avoir autant de policiers municipaux autour des équipements et de la Mairie, et notamment de la place Bargemon ?

Je veux enfin parler du rôle même de cette Police Municipale, qui semble avant tout vouée à veiller au bon déroulement des diverses manifestations sportives et culturelles, et éventuellement à la fluidité du trafic. Je suis de ceux qui pensent que son rôle doit être entièrement repensé et consacré avant tout à la lutte contre la délinquance, la petite délinquance, l'incivisme général de nos concitoyens. C'est dans ce rôle de proximité, attachée à un territoire bien défini, et nous parlerons bientôt de la sectorisation, tant mieux, que la Police Municipale trouvera à l'avenir sa véritable raison d'être.

M. SARKOZY a commis une erreur en supprimant brutalement la Police de proximité, mais il ne veut pas le reconnaître ; nous ne sommes pas sur ce sujet ici, mais permettez-moi quand même de le dire : il revient donc aux Communes et à leurs Services de se substituer aujourd'hui à l'Etat pour jouer ce rôle indispensable de présence, de dialogue, dans les quartiers et même les quartiers les plus excentrés. Et je connais votre position, Monsieur le Maire, vous avez la même que M. Gaston DEFFERRE, qui disait : "La Police, c'est le rôle de l'Etat", mais M. Gaston DEFFERRE n'est plus parmi nous depuis 1986 et les choses ont évolué.

Je vous le dis, il est urgent que le Conseil Municipal et l'exécutif donnent à la Police Municipale de Marseille les moyens d'agir, parce que vous n'aurez plus, avec la situation économique du pays, les moyens de vous retourner systématiquement vers le Ministre de l'Intérieur ou le Préfet de Police qui ne vous donneront pas satisfaction !

Est-ce que vous croyez que la Police Nationale va réellement s'occuper de dégager la Porte d'Aix de la situation invraisemblable dans laquelle elle se trouve aujourd'hui ? Est-ce que vous croyez que les Policiers Municipaux... ? Peut-être qu'ils le feront une fois, deux fois, trois fois, mais aujourd'hui nous sommes dans une situation où des pans entiers de notre ville sont squattés par des malheureux qui vendent de la récupération, de la misère. D'ailleurs, il faudrait que l'on ait aussi une politique à l'égard de ces gens-là, et je parle notamment de la place d'Aix. Mais est-ce qu'aujourd'hui, quand Mme NARDUCCI obtient après maintes discussions avec Mme POZMENTIER, dont je ne mets pas la bonne volonté en cause, je le dis publiquement, car elle fait ce qu'elle peut faire, avec les moyens qu'elle a, qu'on lui dit : "On met trois policiers municipaux pour un délai de quelques jours", elle le précisera elle-même, et qu'au bout de ces quelques jours les habitants sont contents parce qu'il n'y a plus tous ces déballages, et qu'on enlève ces policiers municipaux pour leur donner une autre mission. Quand on dit à Mme NARDUCCI : "Si vous voulez des policiers à cet endroit, il faut les enlever du cours d'Estienne d'Orves", on voit bien que l'on est dans une situation, Monsieur le Maire, qui vaut mieux qu'un haussement d'épaules !

Je pense qu'il faut que l'on travaille ensemble, que l'on discute. On ne peut pas, si on regarde à quinze ans, si on regarde la situation de la sécurité, de l'incivisme et de la nécessité... notamment avec le travail qui est fait avec M. Yves MORAINÉ dans la Mission Centre-Ville, vous savez, il y a des demandes très précises. On a par exemple réglé la question du cours d'Estienne d'Orves et je remercie notamment Yves MORAINÉ qui a été la cheville ouvrière de cette affaire, avec Mme POZMENTIER, avec les Services de la Communauté Urbaine, qui ont fait ce qu'ils devaient faire en matière de matériel. Cela faisait trois mois que nous avions un cours d'Estienne d'Orves qui était revenu à la situation ante, quand il y avait le parking : 250 voitures garées sur le cours d'Estienne d'Orves ! Il a fallu que la Mission Centre-Ville mette quand même cela en priorité pour que les choses soient faites. Cela veut dire que quand la Police Municipale a les moyens, elle le fait, elle a les compétences, elle sait. Mais nous avons une Police Municipale qui est bien trop faible en matière d'objectifs pour avancer !

Donc, je le dis, je sais que vous répondrez par des éléments financiers et je les comprends ! Mais est-ce que l'on peut essayer d'avoir sur cinq ans un plan de multiplication, d'intégration à la Police Municipale d'un certain nombre d'employés municipaux, auxquels il faudrait apporter une formation, leur proposer de passer des concours, les faire avancer. On ne pourra pas, Monsieur le Maire, continuer dans cette situation : 245 policiers municipaux pour notre ville, c'est acceptable si l'Etat déploie les forces nécessaires, comme c'était le cas par exemple quand Gaston DEFFERRE était Ministre de l'Intérieur, mais je conviens avec vous que cela n'a pas duré longtemps.

Est-ce que c'est possible ? Non ! Nous le savons, il n'y aura pas de changement si nous n'avons pas une puissance publique, la Mairie de Marseille qui ait en main une Police Municipale qui soit suffisamment large pour répondre aux demandes de nos concitoyens.

Je le dis, dans la préfiguration de la Mission Centre-Ville, nous vous proposerons bientôt un certain nombre d'axes. Il n'est pas inutile de rappeler qu'une des problématiques pour le centre-ville et la piétonnisation du port, ce sera la fluidité de l'axe Joliette - Gare Saint-Charles et Gare Saint-Charles - Castellane, c'est-à-dire cours Lieutaud, boulevard d'Athènes, boulevard Dugommier, etc. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation, au moment où je vous parle, où sur cet axe au moins 50 voitures sont garées en double file ! Comment voulez-vous que l'on réponde ? Là, il n'y a pas besoin d'investissement, il n'y a pas besoin de dizaines de millions d'Euros, il y a besoin de lever les voitures de la voie publique !

Monsieur le Maire, dans les années qui viennent, nous allons avoir des investissements qui vont être faits par la Communauté, par la Ville de Marseille, le Conseil Général s'implique, il y a des choses qui vont avancer dans cette ville : est-ce que l'on peut décentement faire avancer ces choses-là sans qu'il y ait un système qui permette de les contrôler, de les surveiller, de les garder ?

Et je poserai une dernière question. On va piétonner une partie du Vieux-Port, c'est notre volonté aux uns et aux autres. Est-ce que l'on peut accepter, au moment où l'on piétonne une partie du Vieux-Port, d'avoir des parties qui sont théoriquement piétonnes depuis quinze ans, mais qui sont squattées par les véhicules ? Cours d'Estienne d'Orves, Tours Labourdette, Place d'Aix, etc. Donc c'est une vraie proposition que vous fait le Groupe Faire Gagner Marseille : discutons de ces questions, nous sommes prêts à voter avec vous ces éléments après discussion. Mais vraiment, je pense que cette question est fondamentale pour le bien-être et le développement de la ville de Marseille.

*(Applaudissements dans les rangs du Groupe Faire Gagner Marseille)*

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, je voudrais parler du gardiennage des parcs, c'est aussi la Police Municipale, parce qu'il y a beaucoup d'incivilités dans ces parcs. De nombreuses mères de famille, avec des enfants, beaucoup de personnes âgées qui ne travaillent pas, beaucoup voudraient se rendre dans ces parcs, or aujourd'hui ils sont désertés. Je prends un seul exemple pour illustrer mon propos. En 1998, le 31 juillet, donc la veille des départs en congés de nombreux agents et j'ai l'habitude d'aller leur souhaiter de bonnes vacances, je suis donc passé dans le Parc Saint-Joseph, donc dans la Mairie même, il y avait un gardien, qui était là depuis quelques années certainement, et qui partait en vacances le 1<sup>er</sup> août, je lui ai donc souhaité de passer un bon congé. Mais depuis 1998, ce poste est toujours en vacance et on n'a pas de gardien pour pouvoir sécuriser le parc et permettre aux mères de familles, aux enfants, de venir jouer dans ce parc qui est magnifique. De même que le Parc de Font Obscure, le Parc du Ginestet et le Parc Athéna, qui est en train de se terminer et qui est un magnifique parc au cœur de Château-Gombert. Donc voilà un exemple qui empoisonne la vie des habitants et qui donne place à ces petites incivilités ou à cette petite délinquance qui vraiment empoisonne la vie de nos habitants. Je ne vous parle pas de braquage ou autre, puisque ce n'est pas le rôle de la Police Municipale, mais voilà un aspect de l'insécurité.

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, très brièvement, on est vraiment sur les questions de Police Urbaine de Proximité pour laquelle tous les investissements que l'ensemble des Collectivités pourront faire, si on n'en fait pas une priorité, nous amèneront à un échec. Juste une illustration, on a beaucoup parlé, et j'en parle très régulièrement, de la Porte d'Aix mais je voudrais vous dire simplement, et je remercie Mme POZMENTIER et M. BERTRAND qui ont répondu favorablement, j'avais demandé trois policiers municipaux, on l'a fait à titre expérimental du 17 mars au 6 avril et cela a marché ! Pendant toute cette période, il y a eu une entrée de ville digne de ce nom et pour la plus grande satisfaction des Marseillais et des touristes qui entraient sur la ville.

Là où je ne comprends pas, c'est pourquoi lève-t-on un dispositif qui ne nécessite pas grand-chose mais qui est un dossier majeur, qui n'est pas un dossier de secteur, qui est un dossier marseillais, pourquoi a-t-on suspendu ce dispositif alors qu'il avait amené, enfin et après tant d'années, satisfaction sur ce qui est aujourd'hui notre vitrine ?

Donc je vous redemande, puisque l'occasion m'en est donnée, de remettre ce dispositif jusqu'à ce que les aménagements soient mis en place, et on sait très bien que cela va demander beaucoup de temps sur la ZAC Saint-Charles, qu'au moins on ait cette présence pour pallier à ce grand désordre. C'est la même chose sur le boulevard National, axe traversant majeur de la ville, où l'on a une anarchie totale, ou sur le boulevard Camille Pelletan. Et je rejoins bien sûr mon collègue Garo HOVSEPIAN, non pas sur le gardiennage mais sur la fermeture des espaces publics qui donne lieu à des dégradations qui coûtent très cher à tout le monde. Merci, Monsieur le Maire.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, ce n'est pas la première fois que j'interviens concernant la sécurité des parcs, donc je n'y reviendrai pas. D'abord, pour la Mairie des 15-16, il est vrai qu'aujourd'hui nous avons la présence de la Police Municipale le samedi, pendant les mariages. Mais il ne faut pas oublier que maintenant on entre dans une période estivale : il fait beau, il fait chaud, et les personnes sortent et fréquentent nos parcs. Et, Garo HOVSEPIAN le disait, nous avons des familles, des enfants, des personnes âgées qui recherchent un peu de tranquillité. Et hormis les samedis, il y a aussi les dimanches, il y a les vacances scolaires, il y a les mercredis, où, il est vrai, il n'y a malheureusement pas de Police.

Je ne sais pas si c'est la Police Municipale qu'il nous faudrait vraiment, mais peut-être seulement qu'il faudrait renforcer aussi la Police des Parcs, car eux-mêmes se plaignent de devoir garder quatre ou cinq parcs, un dans le 13<sup>ème</sup>, un dans le 14<sup>ème</sup>, un dans le 15<sup>ème</sup>, et avec des distances qui sont impossibles à surmonter sur ces territoires.

Donc je crois qu'il faudrait qu'il y ait une mutualisation des moyens en matière de Police des Parcs et de Police Municipale tout simplement sur la voie publique, parce qu'il est vrai que ce qui est valable pour le centre-ville l'est aussi pour ces secteurs qui sont traversés, par exemple Saint-Antoine, avec des embouteillages parce que c'est aussi la sortie de l'autoroute et que c'est un passage obligé. Sur l'Estaque, là aussi, en sortant vers le Rove, c'est un passage obligé, et nous sommes complètement dans les embouteillages. Et il est vrai que si la Police Municipale était un peu présente, on arriverait peut-être à régler ce problème de circulation, notamment sur l'Estaque où là nous avons énormément de monde le week-end, il suffit d'y passer pour voir le nombre de personnes qui s'y promènent.

Cela fait des mois, Monsieur le Maire, que je vous demande aussi d'avoir sur l'espace Mistral une personne qui pourrait également ouvrir ces toilettes qui ne sont toujours pas mises à disposition du public, et les personnes sont obligées malheureusement, et je le déplore, d'uriner à l'extérieur, sur des terrains de boules, et je vous avoue qu'en termes de propreté ce n'est pas le top ! Et si l'on avait une personne pour s'occuper de l'ouverture et de la fermeture des toilettes, cela permettrait aussi d'avoir une présence pour assurer une forme de gardiennage, la personne serait susceptible d'appeler la Police Municipale ou Nationale en cas de problème.

Je crois que c'est donc une mutualisation des moyens, là où il le faut, là où elle est importante. Et c'est vrai qu'il faudrait peut-être, personnellement je vous le propose, que nous organisions une réunion de travail avec les Maires de Secteur pour regarder où l'on pourrait améliorer les choses de manière intelligente et sans pour autant rentrer dans une exagération, je ne demande pas que vous mettiez cent policiers municipaux, je rêverais, dans les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements, mais tout simplement que nous trouvions, là où il y a des problèmes, des réponses aux problèmes posés. Merci.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Maire, concernant ce rapport 110, permettez-moi deux remarques. Tout d'abord, il me semble qu'il y manque un axe de travail important, celui concernant la violence faite aux femmes. En effet, en 2008, un constat déjà alarmant faisait état que dans notre pays une femme mourrait tous les trois jours suite aux coups qu'elle avait reçus de son conjoint. Il s'agit là d'une délinquance des plus inacceptables. Il serait donc souhaitable que nous arrivions à l'échelle de notre ville à faire un état des lieux précis de cette forme de violence et de délinquance.

Nous proposons donc que le CLSPD coordonne et impulse avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans ce domaine, des mesures et des orientations de travail pour vraiment améliorer la prise en charge et la protection des victimes ainsi que de leur famille, avec un suivi judiciaire et psychologique. Nous vous proposons également que soit engagé un véritable travail de sensibilisation à l'échelle de notre ville sur ces formes de violence psychologique et physique.

Ma seconde remarque portera sur la délinquance des mineurs et cela a été abordé dans le rapport. Aujourd'hui, il est estimé que 40 % des auteurs de cambriolages sont des mineurs, sans parler des vols avec violence, et l'on retrouve des mineurs dans les types d'infractions relatives aux stupéfiants. Lors de la réunion du 8 octobre dernier, le Cabinet ERM 34 a démontré que les jeunes déscolarisés sont les plus exposés à la délinquance. Pourtant, malgré cet état de fait, votre Gouvernement continue à malmenier l'école, en lui accordant de moins en moins de moyens financiers et en supprimant 30 000 postes en trois ans. Les faits sont là, l'école peut de moins en moins assurer ses missions éducatives. Aujourd'hui, cerise sur le gâteau, ce même Gouvernement veut créer une force mobile d'agents pour soi-disant assurer les missions de prévention et de contrôle par le contrôle des cartables. Dans le même temps, on ferme et on continue de fermer des classes.

Combattre l'insécurité, c'est mettre les moyens nécessaires en ayant une véritable politique nationale de proximité, en jouant un rôle de prévention et de dissuasion. Il est vrai que l'on entend beaucoup parler de Police Municipale, que c'est un débat qui est engagé depuis de nombreuses années dans notre pays, mais la question de la sécurité relève d'abord des compétences régaliennes et donc de la politique nationale. Et cette politique ne passe pas par le cumul de lois toujours plus sécuritaires qui criminalisent l'action syndicale ou encore le délit de solidarité. Combattre l'insécurité, c'est par exemple combattre la précarité, la pauvreté et la misère, tout ce qui engendre l'insécurité sociale.

L'insécurité est un problème complexe, qui gangrène la vie quotidienne et dont les origines ont différents facteurs. Ils ne peuvent pas être tous résolus par la Municipalité. L'insécurité est surtout le résultat d'une société qui est malade, d'une société qui a perdu ses repères et ses valeurs. On ne pourra pas lutter contre l'insécurité, même si le CLSPD fait un large travail, sans revenir sur la question des repères et des valeurs. On ne pourra pas non plus lutter contre l'insécurité en mettant de la vidéo surveillance partout, mais en axant notre action essentiellement sur la prévention, l'éducation et la proximité. On pourra la combattre en y mettant les moyens humains et financiers nécessaires, en coordonnant sur le terrain les différents partenaires institutionnels et associatifs et en impulsant une véritable politique de la jeunesse, une politique ambitieuse et audacieuse qui formera nos jeunes pour qu'ils deviennent des citoyens autonomes, capables de réfléchir et de s'émanciper. Merci de votre attention.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, avant que Caroline POZMENTIER ne réponde sur les aspects spécifiques à la Police Municipale, je voudrais reprendre ce qu'a dit Patrick MENNUCCI puisque, après le chapitre "le centre-ville, l'habitat et Patrick MENNUCCI", on a eu le chapitre "le centre-ville, la sécurité et Patrick MENNUCCI" et peut-être que d'ici la fin du Conseil Municipal nous aurons celui sur "le centre-ville, le sport et Patrick MENNUCCI", etc. M. GUERINI est parti, la place est déjà prise et elle est bien occupée !

Le débat qui est posé est important, mais il faut quand même commencer par reconnaître ce qui est fait ! On ne peut pas se contenter de raisonner par rapport à la Police Municipale uniquement en termes d'effectifs, parce qu'immédiatement le débat est biaisé. Nous savons tous, ou alors on fait semblant de ne pas le savoir, que nous ne pourrions pas doubler les effectifs de la Police Municipale et encore, serait-ce suffisant ? Donc, à partir de là, il est inutile de dire : "effectifs, effectifs, effectifs" ! Raisonons en termes de mission, raisonnons en termes de définition de ce qui doit être fait, raisonnons en termes de priorités de territoire et trouvons des solutions !

Reconnaissons à Mme POZMENTIER son investissement personnel et les résultats qui ont été obtenus en peu de temps sur deux places emblématiques du centre-ville de Marseille ! Depuis quelques mois, le cours d'Estienne d'Orves, d'une part, et la place Monthyon, d'autre part, étaient devenus de véritables parkings et nous avons effectivement convenu, au sein de la préfiguration de la Mission Centre-Ville, que si l'on n'arrivait pas à donner un signe de ce que les places piétonnes devaient le rester, ce n'était même pas la peine de commencer à envisager la piétonnisation du Vieux-Port. Je me suis entretenu de ce sujet avec Caroline POZMENTIER, qui avait ses propres problèmes d'effectifs mais qui par une méthode originale de concertation avec la Police Nationale a pu trouver un certain nombre de solutions qui font qu'aujourd'hui les voitures ne se garent plus sur ces deux places. Ce qu'il faut, c'est arriver à tenir ce challenge de manière pérenne, de manière à ce que le signal soit donné.

On ne résoudra pas le problème de l'indiscipline des Marseillais par les effectifs, parce que l'indiscipline sera toujours beaucoup plus importante que nos effectifs. Par contre, on arrivera à le résoudre par un changement de mentalité, en tenant tous un discours identique. Et vous savez que pour les autres problèmes qui se posent, vous m'avez alerté sur le cas du boulevard Dugommier, sur le cas de la place d'Aix notamment. Caroline POZMENTIER est en train d'étudier avec ses Services les meilleures possibilités pour mettre fin à cela et elle viendra s'exprimer devant la Mission Centre-Ville dans les trois semaines qui viennent, de manière à ce que, là aussi, peut-être par des rondes espacées entre Police Nationale et Police Municipale, nous arrivions à trouver des solutions. Mais arrêtons d'agiter le chiffon rouge de l'effectif ! Si on peut faire un peu mieux, on le fera, et travaillons ensemble, mais tranquillement, pas pour faire de la publicité en Conseil Municipal, parce que cela ne sert pas à grand-chose !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Monsieur le Maire, rapidement après l'intervention d'Yves MORAINÉ, qui était de qualité.

Je pense que vous ne vous attendiez pas moins de savoir que l'on ne va pas vous répondre en termes d'effectif équivalent. Ce qui compte aujourd'hui, ce que vous avez tous constaté, à moins que la mauvaise foi d'un coup nous envahisse tous, c'est qu'il faut être constructif. M. MENNUCCI, je ne peux plus vous laisser dire que la Police Municipale dans cette ville n'est pas gérée et n'a pas d'objectif ! C'est ne pas avoir entendu ou ne pas avoir voulu entendre la feuille de route de toute l'équipe qui est en place ! La politique de sécurité, c'est de la prévention, de la répression, et les missions de la Police Municipale sont celles qui vont assurer la sécurité mais la tranquillité. Nous avons parlé du stationnement, nous avons parlé de la circulation, voilà une des priorités !

La Police Municipale, et c'est pour cela que j'ai pris la parole, à moins que je ne me sois pas exprimée en termes suffisamment clairs, c'est pour cela que nous avons, dans cette chaîne qui commence de la politique du stationnement jusqu'à un contrat qui va renouveler le marché de la fourrière, un partenariat aussi bien avec les Services de l'Etat, et j'en reviens à la Police Nationale, mais également avec la Justice.

Pourquoi soulevez-vous la main quand je vous parle de la Police Nationale ?

Monsieur MENNUCCI.- Parce que la Police Nationale ne viendra pas à votre secours... *(Réflexion sans micro)*

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Laissez-moi terminer ! La réalité, nous sommes sur le terrain et nous constatons au quotidien que c'est d'abord aux élus à donner l'exemple ! Et quand vous parlez de circulation et de stationnement, allons-y ! Dans tous les secteurs de la ville, à la demande de tous les Marseillais et les Marseillaises, que ce soit des élus, que ce soit des Comités d'Intérêt de Quartier, la Police Municipale –et cela, vous ne pouvez pas le lui enlever– est réactive ! Parce que nous ne sommes peut-être pas présents en uniforme dans tous les secteurs de la ville, mais toutes les réquisitions sont étudiées dans mon bureau, toutes sont renvoyées dans mes Services, toute demande, que ce soit l'enlèvement de voitures épaves, que ce soit de la sécurisation des écoles. Il est aujourd'hui inadmissible pour une Police Municipale qui travaille comme elle le fait dans cette ville, d'entendre des élus dire qu'elle ne fait rien et qu'elle est mal organisée !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

*(Réprobations de M. MENNUCCI, sans micro)*

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- M. MENNUCCI, la place Daviel, c'est l'espace Bargemon, vous êtes nostalgique d'un certain passé, mais nos enfants ont aujourd'hui l'espace Bargemon ! Merci, Monsieur le Maire, cela n'existait pas à l'époque !

Les agents de Police Municipale qui sont aux abords de l'Hôtel de Ville ne sont pas là pour assurer la sécurité des élus. M. MENNUCCI, à une époque, vous-même, vous pensiez que c'était la bonne solution puisque vous vouliez de la Police Municipale dans votre Mairie de Secteur ! Mais vous savez très bien que ce n'est pas la solution. Ils ont une mission de sécurisation de tous les alentours et cela s'appelle une mission Hôtel de Ville. Et j'aimerais quand même, ici, dans cette enceinte, que nous puissions saluer le courage du policier municipal qui a interpellé un braqueur aux abords de l'Hôtel de Ville et qui aujourd'hui n'aimerait peut-être pas entendre le discours comme quoi il ne sert à rien alors qu'il est autour de l'Hôtel de Ville !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

*(Réprobations de M. MENNUCCI, sans micro)*

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Mais nous allons continuer à travailler ! Nous travaillons avec des hommes et des femmes dont il ne faut pas ignorer le travail. Et nous allons travailler ensemble et vous allez voir que...

*(M. MENNUCCI poursuit ses réprobations, sans micro)*

Monsieur le Maire.- Mais arrêtez ! On va regretter M. GUERINI dès aujourd'hui !

*(Multiples réflexions dans la salle)*

Madame POZMENTIER-SPORTICH.- Enfin, M. MENNUCCI, vous travaillez avec Maître MORAINÉ au sein de la Mission Centre-Ville et nous y sommes très attentifs. Le travail que vous faites est un travail chirurgical et aujourd'hui, je vous l'accorde, nous en avons besoin. Nous avons besoin de travailler rue par rue, quartier par quartier, et c'est ce que nous faisons en lançant tous ensemble le Conseil Local, en faisant en sorte que nous puissions travailler sur tous les thèmes.

M. DUTTO, oui, la violence faite aux femmes fait partie d'une des commissions du CLSPD. Oui, la délinquance des mineurs est une commission prioritaire qui se met déjà en place, avec un travail qui va être fait en priorité sur les secteurs les plus sensibles, parce que là encore, M. MENNUCCI, comme vous savez si bien le faire, comme dit Maître MORAINÉ, en dehors de cette enceinte, nous travaillons avec nos partenaires.

Donc, partenariat, bonne volonté et, surtout, la Police Municipale a des missions qui sont celles effectivement qui lui sont attribuées par la loi, par les codes, mais également par la connaissance du terrain des élus et de vous-même, puisque vous faites remonter les informations.

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MENNUCCI.- Il n'y a aucune réponse à Mme GHALI ?

Monsieur le Maire.- Mais vous vous êtes largement exprimés, cessez de vouloir encore intervenir ! Vous aussi, M. MULLER, il faut lever la main avant, vous ne pouvez pas le faire comme ça, l'Adjointe a répondu.

D'abord, je veux rendre hommage à Mme POZMENTIER parce qu'elle a dû faire le tour de tous les secteurs de la ville et si j'avais pu comprendre que c'était la Police Municipale qui serait mise en accusation, je lui aurais demandé de ne pas aller à ces réunions ! Car dans ces réunions, il a quelquefois été tenu des propos qui sont véritablement inacceptables !

A vous, de ce côté de l'hémicycle, vous m'avez demandé, vous avez hurlé parce que l'on faisait 4,9 % d'augmentation des impôts cette année, alors que cela représentait à peine 16 millions d'Euros, et vous nous avez dit : "parce que c'est ça, nous voterons contre !" Vous l'avez fait, c'est votre droit. Mais vous ne pouvez pas nous demander à la fois de ne pas augmenter beaucoup les impôts, d'avoir 11 000 employés municipaux et de consacrer 900 millions d'Euros au fonctionnement de la Ville alors que nous n'avons que 235 millions d'Euros d'investissement ! Vous nous en demandez toujours plus ! Et vous feignez de croire que c'est nous qui portons l'intégralité de la responsabilité de la sécurité dans cette ville ! Il appartient peut-être aux parlementaires dont vous faites partie, Mme Samia GHALI, d'obtenir pour Marseille des crédits supplémentaires ou des effectifs supplémentaires de la Police Nationale !

Monsieur MENNUCCI.- Mais ce sont vos amis !

Monsieur le Maire.- Non, en d'autres temps c'était M. JOSPIN et ce n'était pas mieux ! Donc ne nous donnez pas de leçon dans ce domaine ! Nous faisons ce que nous pouvons, mais les parlementaires qui quelquefois ont critiqué la Police Municipale ont eu tort de le faire. Leur devoir, c'est d'interpeller l'Etat et c'est d'obtenir de lui les crédits supplémentaires afin d'avoir des effectifs supplémentaires...

Monsieur MENNUCCI.- Allez-y alors !

Monsieur le Maire.- ...Et c'est ce que nous essayons de faire. Mais si c'était aussi facile que cela, il est probable que l'on y arriverait !

Pour Mme NARDUCCI, ce sont des opérations coup de poing que l'on avait envisagées. Mais si l'on avait la possibilité d'avoir plus de 200 personnes, qui finissent par être 100 en efficacité... effectivement, c'est insuffisant sur 24 000 hectares, nous le savons bien ! Pour l'instant, nous ne pouvons pas faire mieux !

*(Réprobations de M. MENNUCCI, sans micro)*

Monsieur le Maire.- Que cela vous plaise ou que cela ne vous plaise pas, c'est comme ça ! Quant à l'Hôtel de Ville, ne croyez pas que ce soit pour la protection du Maire ! Mais rappelez-vous ce qui s'est passé à Nanterre, un soir, au Conseil Municipal : c'est un lieu où toutes sortes de personnes viennent pour protester, pour exiger, pour demander, et il est normal qu'il y ait un peu de Police qui filtre à cette occasion devant l'Hôtel de Ville. Et que cela vous plaise ou que cela ne vous plaise pas, cela continuera à être comme ça !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur MENNUCCI.- Vous n'avez rien répondu !

Monsieur le Maire.- On vous répondra, on fera des débats particuliers !

*(M. MULLER demande la parole)*

Monsieur le Maire.- M. MULLER, exceptionnellement, puisque vous n'avez pas parlé jusqu'à présent, mais ce n'est pas le procédé. Le procédé est que lorsque les Adjointes ont répondu et que j'ai aussi répondu, on passe à un autre sujet ; sinon nous resterions là toute la journée. Et, tous ces débats, vous pouvez les avoir ailleurs qu'ici !

*(Réflexions simultanées dans la salle)*

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement je comprends bien entendu quand il y a une réponse, mais la seule chose, c'est que je n'ai pas entendu dans ce débat ce que j'attends de notre Conseil Municipal. J'ai entendu des réponses à des choses qui n'avaient pas été dites et je crois qu'il y a eu des propositions qui ont été faites par M. MENNUCCI, qu'il a proposé que l'on se mette autour d'une table et que l'on travaille à cela. Et effectivement, il y a des constats que l'on peut faire, qui sont que l'Etat n'est pas la solution ; vous l'avez dit vous-même, vous avez besoin de tous les élus pour effectivement faire pression et avoir plus de moyens. Et je pense que nous ne devons pas tomber dans des accusations, je n'ai pas entendu M. MENNUCCI dire que la Police Municipale ne faisait pas son travail. Je l'ai entendu dire d'autres choses, mais je n'ai pas entendu cela. Voilà, pardon, c'était tout ce que je voulais dire. C'est que je crois qu'il y a une proposition à retenir, c'est de réfléchir ensemble à comment optimiser la sécurité.

Monsieur le Maire.- On vous remercie de cette sagesse, M. MULLER !

Le rapport 09/0478/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

111 - 09/0479/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -  
DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Indemnités  
accordées aux titulaires ou héritiers de concessions funéraires  
liées aux dommages occasionnés aux divers éléments  
constituant les monuments funéraires, lors de manipulations  
nécessitées par les inhumations.  
(09-17969-DOF)

Le rapport 09/0479/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

112 - 09/0480/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -  
DIRECTION DES BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITE •  
Approbation d'une convention avec la Préfecture des Bouches-  
du-Rhône relative à la mise en dépôt de stations fixes  
d'enregistrement des titres d'identité et de voyage.  
(09-17992-BMPRO)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, je voudrais parler des Bureaux Municipaux de Proximité et notamment sur le 7<sup>ème</sup> secteur parce que nous avons de très vives inquiétudes.

Vous savez que les Services de l'Etat ont habilité 2 000 communes françaises pour l'instruction des demandes de passeports biométriques et que ce dispositif est mené par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, qui est un établissement administratif sous la tutelle du Ministre de l'Intérieur. Ce dispositif prévoit 56 stations pour satisfaire à la demande de 840 000 habitants, ce qui représente un point d'accueil pour 15 000 habitants. Donc, pour le 7<sup>ème</sup> secteur, Monsieur le Maire, avec ses 150 000 résidents, on devrait bénéficier de 10 stations au lieu de 9.

Mais ceci dit, le critère retenu pour l'installation de ces points est celui du nombre de titres délivrés chaque année et le seuil est fixé à 2 500. De ce fait et d'un point de vue purement comptable, 4 Bureaux Municipaux de Proximité situés dans le 7<sup>ème</sup> secteur risquent de fermer : à Château-Gombert, au Canet, à Saint-Just et aux Olives, Bureaux qui d'ailleurs n'ouvrent qu'un ou deux jours par semaine. Car dans chacun de ces Bureaux, il est vrai, il n'y a pas 2 500 titres délivrés par an, mais il y a aussi d'autres opérations extrêmement nécessaires, utiles et importantes, et j'ai ici les chiffres qui me sont donnés par les Services centraux de l'Etat-Civil et qui montrent que de très nombreuses opérations se font dans ces Bureaux Municipaux annexes.

Si ces menaces de fermeture deviennent réalité, dans ce cas, de 7 Bureaux Municipaux de Proximité on passerait à 3 pour accueillir toute la population, c'est-à-dire 150 000 habitants, dans un secteur qui est aussi le plus étendu géographiquement, également pour aller du Nord au Sud. Et cette réduction du maillage territorial est pénalisante à plusieurs titres, notamment par la faiblesse, vous le savez, des transports publics transversaux. Il s'agirait donc vraiment, là, Monsieur le Maire, d'une régression importante au titre de l'accès aux services publics pour les habitants des zones concernées.

Donc je voudrais dire qu'il faut conserver un Bureau Municipal de Proximité ouvert au moins deux jours par semaine à Château-Gombert, qui est, vous le savez, une zone en constante expansion et qui connaît une fréquentation élevée. Il faut conserver aussi le Bureau Municipal de Proximité ouvert deux jours par semaine aux Olives, d'autant que La Poste, depuis le 31 janvier, y est fermée suite à un braquage et qu'il n'y a pas d'autre service public. De même au Canet, avec un Bureau qui est aussi ouvert une fois par semaine, qui est un quartier aussi en reconversion et qui fait l'objet de multiples procédures urbaines, sociales et fiscales exceptionnelles, avec aussi un projet d'agrandissement de la plate-forme de services publics du Canet. Il faut donc conserver ces quatre Bureaux Municipaux de Proximité pour les raisons que je viens de citer.

Votre Adjoint, M. SPERLING, est à l'écoute, il est attentif, il connaît la situation. Nous avons discuté longuement, nous nous sommes concertés, écrit, on peut encore se rencontrer maintes fois. Mais, Monsieur le Maire, je demande, même s'il faut quelques sacrifices matériels, que ces points de services publics ne ferment pas, car vous savez que chaque fermeture et chaque retrait du service public est un pas en avant vers la disparition de ces petits quartiers, de ces noyaux villageois où vit une population déjà assez âgée et qui sont la configuration particulière de Marseille, sa richesse et aussi sa carte d'identité.

Monsieur SPERLING.- Monsieur le Maire, merci à M. HOVSEPIAN de reconnaître que nous faisons bien notre travail, merci à lui d'être attentif sur la façon dont les services de proximité sont valorisés au cœur de notre politique municipale, parce que nous sommes dans un service public à dimension humaine, moderne et accessible. Merci, M. HOVSEPIAN.

Mais M. HOVSEPIAN sait aussi que c'est l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, donc l'Etat, qui décide du nombre de stations d'enregistrement. Il sait également que c'est grâce à vous, Monsieur le Maire, et à M. Bruno GILLES, ici présent, que nous avons fait en sorte que l'amendement à l'article 58 de la Loi de Finances soit accepté au sein de la Haute Assemblée, pour ainsi passer de 3 200 Euros à 5 000 Euros par station d'enregistrement. C'est donc plus de 1,5 million d'Euros par an que nous avons pour la Ville de Marseille et pour l'ensemble des autres communes en France, et ceci grâce à vous, il faut le dire ici au sein de cette assemblée.

Malheureusement, nous avons effectivement une répartition par nombre de titres, nous n'y pouvons rien. M. HOVSEPIAN, je suis toujours à l'écoute, j'espère que nous arriverons à trouver une solution, notamment sur le Bureau Municipal de Proximité des Olives. Nous avons tenté d'en trouver une sur Saint-Just. Sachez quand même, M. HOVSEPIAN, que quand il y a eu le bus municipal itinérant qui s'est arrêté, immédiatement nous avons ouvert ensemble la plate-forme des services du Canet, ensemble nous avons ouvert le Bureau Municipal de Saint-Just, ensemble nous avons ouvert le Bureau Municipal de Saint-Joseph, dans votre Mairie ! Donc, M. HOVSEPIAN, nous sommes à l'écoute. J'espère et je me fais même mienne cette devise de ce philosophe contemporain qui disait : "savoir pour prévoir afin de pouvoir", nous y sommes, et merci à vous !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Le rapport 09/0480/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

113 - 09/0481/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ODEON • Approbation d'une convention conclue avec l'association "Quartiers Nord".  
(09-17970-ODEON)

Le rapport 09/0481/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES  
Anne-Marie

114 - 09/0482/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution d'une bourse à un artiste accueilli en résidence à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.  
(09-17921-ESBAM)

Le rapport 09/0482/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

115 - 09/0483/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Contrat d'abonnement 2009/IP/245 au service "RENATER" - Paiement de la redevance au titre de l'année 2009.  
(09-17929-ESBAM)

Le rapport 09/0483/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

116 - 09/0484/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Convention de mise à disposition des locaux de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille aux Universités d'Eté Euroméditerranéennes des Homosexualités (U.E.E.H.).  
(09-17932-ESBAM)

Le rapport 09/0484/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

117 - 09/0485/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives pour les manifestations se déroulant au Palais des Sports pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2009 - 3<sup>ème</sup> répartition.  
(09-18018-DGE)

Le rapport 09/0485/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

118 - 09/0486/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Soutien à l'innovation culturelle artistique et littéraire en 2009 - Attribution de subventions à diverses associations culturelles. (09-17977-DGAC)

Le rapport 09/0486/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

119 - 09/0487/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation d'une convention conclue avec l'Association Lion's Club Marseille Doyen. (09-17974-BM)

Le rapport 09/0487/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

120 - 09/0488/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la Société "Editag" dans le cadre de l'exposition "Peinture et Théâtre du Néoclassicisme à la modernité" présentée au Musée Cantini. (09-17955-MUSEES)

Le rapport 09/0488/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

121 - 09/0489/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et le Groupe de Musique Expérimentale de Marseille (GMEM). (09-17956-MUSEES)

Le rapport 09/0489/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

122 - 09/0490/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'Office du Tourisme pour l'accueil des groupes dans les musées de Marseille. (09-17957-MUSEES)

Le rapport 09/0490/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

123 - 09/0491/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Rénovation de la production d'énergie froid du Musée de la Vieille Charité, 2<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux. (09-18072-DTNORLIT)

Le rapport 09/0491/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

124 - 09/0492/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Echange des productions "Mireille" et "Marius et Fanny" avec l'Opéra-Théâtre d'Avignon et des Pays de Vaucluse. (09-17937-OPERA)

Le rapport 09/0492/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

125 - 09/0493/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Marseille et les Chorégies d'Orange pour la confection des accessoires de "Pagliacci" et "Cavalleria Rusticana". (09-17967-OPERA)

Le rapport 09/0493/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

126 - 09/0494/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Confortement et remise en état de la fontaine FOSSATI - Place des Capucines - 1<sup>er</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement. (09-18017-DGPRO)

Le rapport 09/0494/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PALMIERI Elske

127 - 09/0495/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Travaux de restauration de l'église Saint-Julien sise Descente de l'Eglise - 12<sup>ème</sup> arrondissement- Approbation de l'affectation d'autorisation de programme relative aux études. (09-18067-DTEST)

Le rapport 09/0495/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

128 - 09/0496/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES • Attribution de subventions pour sept associations dans le cadre des Relations Internationales.  
(09-18000-DRI)

Le rapport 09/0496/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

129 - 09/0497/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES • Attribution d'une subvention à l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) - Soutien aux actions du Bureau de l'ONUDI à Marseille.  
(09-18086-DRI)

Le rapport 09/0497/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

130 - 09/0498/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES • DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE. Approbation du projet CAT-MED (Changer les métropoles méditerranéennes Avec le Temps) dans le cadre du Programme européen MED et participation financière de la Ville de Marseille à la mise en œuvre du projet.  
(09-18001-DRI)

Le rapport 09/0498/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

131 - 09/0499/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association RAJE.  
(09-17907-SG)

Le rapport 09/0499/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

132 - 09/0500/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Association Les Petits Débrouillards PACA.  
(09-17918-SG)

Le rapport 09/0500/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

133 - 09/0501/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.  
(09-17930-SG)

Le rapport 09/0501/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

134 - 09/0502/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement "Préparation à l'Université".  
(09-17935-SG)

Le rapport 09/0502/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

135

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ARCHIVES MUNICIPALES • Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour le conditionnement aux Archives Municipales de 2010 à 2012.  
(09-17964-ARCHI)

*Rapport retiré.*

\* \* \*

136

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ARCHIVES MUNICIPALES • Approbation d'une autorisation de programme pour les acquisitions d'œuvres d'art des Archives Municipales.  
(09-17965-ARCHI)

*Rapport retiré.*

\* \* \*

137 - 09/0503/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ARCHIVES MUNICIPALES • Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour l'acquisition du fonds Gastine.  
(09-17966-ARCHI)

Le rapport 09/0503/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

138 - 09/0504/CURI

SECRETARIAT GENERAL • CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL - TOURISME ET CONGRÈS - Règlement de la Cotisation annuelle de la Ville de Marseille au Club de la Croisière Marseille Provence. Convention entre la Ville de Marseille et le Club de la Croisière Marseille Provence pour l'attribution d'une subvention.  
(09-17896-SG)

Le rapport 09/0504/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

139 - 09/0505/CURI

SECRETARIAT GENERAL • CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL - TOURISME ET CONGRÈS - Attribution de subventions exceptionnelles pour Congrès et Colloques. (09-17909-SG)

Le rapport 09/0505/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

140 - 09/0506/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Soutien à l'innovation culturelle audiovisuelle en 2009 - Subventions à diverses associations culturelles. (09-17976-DGAC)

Le rapport 09/0506/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

141 - 09/0507/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ANIMATION URBAINE • Attribution de subventions à des associations d'animation urbaine - 2<sup>ème</sup> répartition 2009. (09-17971-DASSA)

Le rapport 09/0507/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**FINANCES, ECONOMIE ET  
AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

142 - 09/0508/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES • Désignation de représentants. (09-18102-DAS)

Le rapport 09/0508/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

143 - 09/0509/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille pour l'ensemble des services municipaux pour le corps d'état "Peinture" - Huit lots. (09-18024-DGABC)

Le rapport 09/0509/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

144 - 09/0510/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Projet Centre Ville - FISAC ZUS Centre Ville Euroméditerranée - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) pour la mise en place d'Agents Locaux d'Accompagnement et Développement des Entreprises (A.L.A.D.E.S.) - Approbation d'une convention. (09-18056-SG)

Le rapport 09/0510/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

145 - 09/0511/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Projet Centre Ville - Attribution de subvention à la Fédération des associations de commerçants du Centre-Ville, Marseille Centre, pour un programme d'actions de promotion et d'animation du commerce dans le cadre du projet de redynamisation commerciale du centre-ville - Approbation d'une convention. (09-18061-SG)

Le rapport 09/0511/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

146 - 09/0512/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention accordée par la Ville de Marseille à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour le concours Commerce Design Marseille. (09-18062-SG)

Le rapport 09/0512/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

147 - 09/0513/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Mise à disposition des infrastructures et équipements du Parc des Expositions - Approbation de l'avenant n°5 à la convention avec la Safim n°85/102 du 1<sup>er</sup> janvier 1985. (09-18100-DSC)

Le rapport 09/0513/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

148

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Approbation du diagnostic et du plan d'actions du Plan de Gestion de la Rade de Marseille, et de leur envoi aux partenaires de la démarche pour prise en considération et avis - Approbation du lancement d'une large concertation publique - Approbation de la contractualisation de l'engagement des différents acteurs et partenaires du Plan de Gestion de la Rade de Marseille au travers de la signature d'une "charte d'engagement".

(09-18065-DDD)

*Rapport retiré.*

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

149 - 09/0514/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION ASSISTANCE LOGISTIQUE - Paiement à la Société Protectrice des Animaux de la contribution forfaitaire annuelle à la gestion du centre animalier municipal.

(09-17946-DGPP)

Le rapport 09/0514/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

150 - 09/0515/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • DIRECTION COORDINATION GENERALE ET CONTROLE DES SERVICES - Bilan des acquisitions et des cessions de droits et biens immobiliers pour l'exercice 2008 réalisées par la Commune et par ses Sociétés d'Économie Mixte.

(09-17984-DGUH)

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Maire, en quelques minutes, je voudrais attirer votre attention sur le caractère massif des recettes que la Ville retire de ces ventes de biens immobiliers. Nous avons vendu pour plus de 20 millions d'Euros de biens et nous avons 3 millions d'Euros et quelques en dépenses d'achats. C'est donc une de nos recettes importantes cette année.

Ce qui nous conduira tout de même à nous abstenir, c'est que votre Municipalité persiste à ne pas vouloir faire cela dans la clarté, avec une Commission composée de tous les Groupes qui puisse examiner ce qui se passe et comment sont faites les ventes et dans quel objectif. A défaut de cette clarté, nous ne pouvons pas cautionner cette situation.

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas une Commission permanente, M. François-Noël BERNARDI. Ceci dit, sur le reste tout est fait dans la clarté, rassurez-vous ! La Chambre Régionale des Comptes s'est suffisamment occupée des postes d'exécutif que j'ai pu avoir et jusqu'à, y compris, ici et la RTM, le Conseil Régional et même les relations de la Ville avec l'OM. Rien n'a échappé au contrôle des Magistrats ! Et même à Marseille Aménagement !

Le rapport 09/0515/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Verts s'abstenant.

\* \* \*

151

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Plan climat – Saint-Martin de Crau - Mise à disposition de terrains par bail emphytéotique au bénéfice de la Société EDF Energies Nouvelles pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

(09-18092-DAFP)

*Rapport retiré.*

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

152 - 09/0516/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • ZAC de la Capelette - 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements - Déclaration de projet portant déclaration d'intérêt général de l'opération de la ZAC de la Capelette.

(09-18093-DEAM)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur le dossier 152 de la ZAC de la Capelette, nous allons voter "contre" parce que dans ce quartier qui comportait des espaces naturels à préserver et qui était, comme vous le dites par ailleurs dans le rapport, emblématique du terroir Marseillais, ces espaces naturels ne sont pas préservés, ni mis en valeur ni utilisés pour une configuration nouvelle, originale, inscrite dans l'avenir.

Il n'est nulle part fait mention d'une enquête paysagère, ni de surfaces réservées. Le parti végétal est singulièrement absent. On nous parle de parc urbain, ce qui veut dire en général des zones dallées comme le Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire. Zones dallées, chaudes l'été, froides l'hiver, parce que non abritées du mistral par la végétation. Oui, les lits des deux rivières emblématiques de Marseille, l'Huveaune et le Jarret, auraient pu constituer une trame naturelle autour de laquelle se serait inscrite une zone d'aménagement agréable. Mais vous avez préféré l'artificial Palais de la Glisse et de la Glace, la dixième zone de loisirs, avec six salles de cinéma, une zone marchande, des boutiques, un super marché et, surtout, des étages de parking pour voitures en sous-sol et qui seront donc inondés parce que la zone est inondable et que la nature reprend toujours ses droits.

C'est un projet tout béton, avec 142 000 m<sup>2</sup> de logements, des centaines de parkings souterrains et, bien sûr, des routes pour aller avec, qui permettront de rejoindre en voiture les grands axes de circulation, écrivez-vous. Quel bonheur en perspective et quelle chance de pouvoir garer sa voiture, de pouvoir passer le week-end sur l'autoroute en voiture pour aller sur une autre autoroute et pouvoir rentrer dans son parking en voiture ! S'il y a des voitures dans Marseille, c'est parce que nous concevons toutes les zones d'aménagement avec des voitures.

Oui, cette ZAC est construite autour des valeurs urbaines des années 70, ce ne sont pas les villes de demain ! Pendant ce temps, Paris et Lyon font des zones piétonnes sur des berges et rivières, Londres aménage le Canal du Régent qui traverse la ville. Partout, on se préoccupe des hommes, des femmes et des enfants, la voiture est éliminée des villes, parfois par des péages très dissuasifs ou des transports en commun très performants. A Marseille, nous continuons, Marseille 2013 capitale de la voiture ! Merci.

Monsieur le Maire.- M. VALLETTE, rapidement pour répondre aux excès de Mme PONCET-RAMADE que, par ailleurs, nous apprécions beaucoup et je me réjouis d'ailleurs de la voir en très bonne santé. En même temps, je lui donne des nouvelles du Sénateur qui est devant elle, le Président Robert BADINTER, qui lui aussi est en excellente santé. Donc pour lui succéder, il faudra que vous attendiez un peu !

(Mme BOET réclame la parole)

Monsieur le Maire.- Mme BOET, vous avez déjà dépassé votre temps de parole parce que M. MENNUCCI prend tout, donc vous faites très vite !

Madame BOET.- Non, ce n'est pas M. MENNUCCI qui prend tout, vous savez très bien qui a tout pris ! Je voulais intervenir sur ce rapport car je suis élue des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements et j'ai le droit d'intervenir sur un rapport qui concerne un secteur où je suis élue.

Le rapport sur lequel nous allons délibérer a été modifié. La première mouture ne tenait absolument pas compte des éléments qui auraient pu faire avancer ce quartier. Donc cette mouture-là, nous allons la voter, mais avec quelques remarques. Je vais vite.

Nous sommes satisfaits de la sauvegarde de la copropriété du boulevard Bonnefoy. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Maire, que c'est une bataille de plusieurs années entre les habitants et Marseille Aménagement qui avait décidé de raser cette copropriété qui comprend des jardins, un petit bois et un bel immeuble, pour mettre un bassin de rétention. La raison a été gardée, donc le bassin de rétention sera un peu plus loin.

Par contre, depuis 2004, la Ville n'a eu de cesse d'agrandir le périmètre du territoire concerné : c'est devenu aujourd'hui ce que nous appelons le Marseille Grand Est, qui va jusqu'à la Valentine. Nous savons qu'aujourd'hui on ne peut se contenter, Monsieur le Maire, d'une requalification urbaine cohérente et durable avec un patchwork d'opérations : là, nous parlons de 200 hectares, de la ZAC du Rouet à la ZAC de Régný qui sont concernées. Monsieur le Maire, je vous pose une question : pourquoi ne pas inclure dans ce Marseille Grand Est le PAC de Saint Loup ? Nous aurions là un territoire plus pertinent, enclavé entre l'autoroute Est et l'Huveaune.

Je sais qu'il faut construire la ville sur la ville et rapprocher les lieux d'activité et les lieux de vie. A une époque pas si lointaine, -il n'est pas là mais M. REAULT pourra en témoigner- M. Guy TEISSIER, Député Maire du secteur, avec des accents de lyrisme a dit plusieurs fois en Conseil d'Arrondissements, que nous avions là le pendant d'Euroméditerranée à l'Est de Marseille. Aujourd'hui, il est Président du vrai, il a peut-être l'impression que tout ce qu'il proposait alors, tout n'est plus possible.

Dans ce rapport, pour ceux qui ont pu lire l'additif, la problématique des déplacements, qui est une problématique capitale pour cette partie de Marseille, a été rajoutée. Je partage ce que dit Mme PONCET-RAMADE, il faut sortir la voiture et aussi pouvoir se rendre au Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire et au Palais de la Glace et de la Glisse en transport en commun. Alors pourquoi dans ce rapport, Monsieur le Maire, ne pas avoir fait état d'une utilisation future, je sais bien que ce n'est pas pour demain matin, de la voie ferrée qui rejoint le Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire à Saint-Pierre ? Et donc on aurait pu avoir un tramway des Caillols jusqu'au Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire. Je vous rappelle que nous avons gardé une emprise Réseau Ferré de France dans le Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire. Vous vous en souvenez, n'est-ce pas ? Donc nous pourrions avoir là dans quelques années, un transport en commun à moindre coût, en site propre.

Dans ce rapport aussi, Monsieur le Maire, il n'est pas évoqué le transfert du centre de déchets du boulevard Bonnefoy. On sait qu'il doit partir, on sait qu'il doit fermer, mais où va-t-il se poser ? C'est une espèce de patate chaude dont personne ne veut ! Et aujourd'hui, le bruit court qu'il devrait se retrouver sur les anciens terrains de Rivoire & Carret, où vous avez pris l'engagement d'une médiathèque, Monsieur le Maire, et on voit bien que ce n'est pas ce chemin-là que ça prend !

Troisième question, celle du noyau villageois de la Capelette. Cette fois-ci encore, il n'est pas dans la ZAC et il n'est pas du tout évoqué la question de sa réhabilitation alors qu'il y a grandement besoin d'une requalification urbaine. Il y a besoin aussi d'équipements sportifs, culturels, d'accueil de la petite Enfance, qui sont urgents.

Enfin, Monsieur le Maire, j'ai une question à vous poser sur le deuxième tunnel Prado Carénage, qui impacte aussi cette zone avec ces travaux en trémie, et la fameuse clause du boulevard Urbain Sud qui ne devrait pas être mis en service avant 2026, convention que vous avez signée à votre insu mais de votre plein gré...

Monsieur le Maire.- C'est faux !

Madame BOET.- ...Donc, cette fois-ci, on voit bien que, là-aussi, on ne peut pas aborder cette ZAC sans cette question du boulevard Urbain Sud et sans cette question du deuxième tunnel, puisque, je vous le rappelle, pour les travaux, nous devons démonter la passerelle du boulevard Rabatau. Donc comment aménager une ZAC, mener les travaux que nous voulons mener, si nous n'avons plus de passerelle, si nous n'avons pas de transport en commun et si nous avons des travaux gigantesques en air libre dans cette zone ?

Enfin, dernière question, c'est sur l'Huveaune. L'Huveaune n'est abordée dans ce rapport que par le biais des bassins de rétention, alors que cela peut être justement un retour de la nature et de la biodiversité dans la ville. Pourquoi ne pas envisager, par exemple, des prairies, des bassins d'épandage qui seraient beaucoup plus naturels ? Oui, M. BERTRAND, vous riez mais cela se fait au bord de la Seine, à Paris, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire ici !

Pareil, nous avons eu un engagement de M. VALLETTE dans cette zone, de faire un recensement de tous les arbres de haute tige qui se trouvent sur la ZAC de la Capelette. Ce recensement n'existe plus.

Donc, voilà, ce sont des questions que je rajoute. On ouvre l'enquête d'utilité publique mais il faudrait quand même traiter correctement la ville aujourd'hui, on a assez mis à mal ce coin de Marseille !

Monsieur le Maire.- Je suis très étonné que vous n'ayez pas cité au moins trois fois M. TEISSIER, qui accompagne aujourd'hui le Président de la République et qui n'est donc pas là. A vous voir justement applaudir tout ce que dit M. TEISSIER, je pense que vous qui avez l'habitude de changer de Groupe, bientôt vous arriverez dans le celui des amis de M. TEISSIER !

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, juste quelques mots puisque nous avons déjà eu ce débat en Mairie du 9-10 en Conseil d'Arrondissements, pour rappeler quand même à Mme BOET qu'il ne faut pas rester au pied de la lettre, mais qu'il faut s'élever au niveau de l'esprit. Et c'était toute la volonté de M. TEISSIER de comparer Euroméditerranée à Marseille Grand Est, dans l'esprit bien entendu, parce que si l'on reste au pied de la lettre, il est bien évident que sur Marseille Grand Est nous n'avons pas les moyens que met l'Etat sur l'opération nationale d'Euroméditerranée.

Mais, étant Président d'Euroméditerranée, M. TEISSIER souhaite que la vision que nous pouvons avoir sur la Vallée de l'Huveaune soit faite de façon aussi coordonnée, aussi concertée et aussi humaine qu'il a pu l'exprimer ces derniers temps dans la presse, et que vous avez lue. Donc vous savez parfaitement qu'il a une certaine idée de l'aménagement de ces quartiers, qu'il a fait plusieurs propositions d'aménagement, qu'il s'est même investi auprès de certains Ministères pour avoir une sortie d'autoroute notamment après Saint-Loup, qui permettra une meilleure vie de tous ces quartiers de la Capelette, de Menpenti, de Pont-de-Vivaux, et en même temps de les enrichir de l'apport d'un certain nombre d'activités nouvelles par l'intermédiaire des ZAC que sont la ZAC de la Capelette, le PAC de Saint-Loup, la ZAC de Régný, lorsqu'un certain nombre de problèmes d'infrastructures, notamment de transports en commun et de transports routiers, seront réglés.

Donc on ne va pas refaire le débat puisque nous l'avons fait déjà plusieurs fois. Mais je tiens à dire à Mme BOET et à son Groupe que la volonté du Maire de Secteur et de ses élus à la Mairie de Secteur est vraiment de faire l'aménagement de ces quartiers d'une façon coordonnée et concertée, et qui bénéficie aux habitants de ces quartiers.

Quant à l'Huveaune, Mme BOET sait parfaitement qu'il y a là un Syndicat Intercommunal de gestion de l'Huveaune et que nous sommes très peu considérés à Marseille par le Président de ce Syndicat Intercommunal et que les investissements qui sont réalisés sont plutôt faits sur la Penne-sur-Huveaune et sur Aubagne que sur la ville de Marseille. Si nous avons un peu plus d'investissements du Syndicat Intercommunal, peut-être pourrions-nous prévoir un peu d'aménagement de la Vallée de l'Huveaune, avec des aménagements piétonniers et des espaces de promenade et de détente. C'est tout ce que je voulais dire à Mme BOET.

Et à Mme PONCET-RAMADE, qu'elle ne s'inquiète pas non plus, il y a une prolongation du Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Capelette et la Politique de la Ville travaille également à une opération d'amélioration de l'habitat sur le village de la Capelette.

Monsieur le Maire.- Et quand Mme BOET saura à quel endroit on voudrait déplacer cela, bien entendu elle sera totalement contre ! Donc elle attendra un peu avant de le savoir !

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Maire, il n'y a plus grand-chose à dire avec le tour d'horizon qui a été fait, qui a dépassé largement un rapport qui porte sur l'utilité publique de la ZAC de la Capelette, mais je crois que surtout, cela montre l'importance que nous donnons à la requalification de la Vallée de l'Huveaune depuis dix ans. On a parlé de Grand Est : effectivement, Grand Est comporte l'ensemble des axes autour de cette opération. Pour nous, c'est le pendant Sud d'Euroméditerranée, qui malgré son ampleur et malgré ce que l'on a dit, ne peut pas résumer à lui seul tout le démarrage, le renouveau de notre ville.

Je voudrais faire remarquer, Monsieur le Maire, que tous ces projets ont démarré quand même, et ceci est vrai pour Mme PONCET-RAMADE et les Verts, autour d'un grand parc. Je voudrais bien savoir quelle est la ville qui a mis dix hectares pour lancer ces projets autour d'un parc merveilleux en plein centre-ville. Depuis, tout autour, les projets se sont concrétisés, les choses avancent. Le Rouet est bien avancé. De l'autre côté, Cap Est est en train de se terminer, la ZAC Ferrié avec l'activité automobile fonctionne. Et aujourd'hui, effectivement, on va plus loin dans la réflexion générale et on parle de la ZAC de la Capelette avec aussi Saint-Loup et dans leurs limites, car ce n'est pas dans la ZAC, le Pôle de Loisirs et le Palais de la Glace et de la Glisse, qui est quand même en train de se faire et qui sera très attractif pour cette opération.

Ce que je voudrais dire aujourd'hui, c'est que le plus grand problème est celui de la mobilité, avec la création obligatoire de voies et de lignes de transport en commun. L'urgence est pour les grandes infrastructures. Je crois qu'ici la concertation est terminée depuis longtemps, l'accord de tous est une réalité dans les débats que nous avons eus et l'urgence est absolue pour les grandes infrastructures. La participation de la Communauté Urbaine et du Conseil Général est une nécessité absolue pour accompagner ces développements et c'est de leur responsabilité.

Bien sûr, il y a le boulevard Urbain Sud, la L2 après Florian, ceci est une évidence depuis très longtemps, cela devrait être fait, cela a démarré en 1935, alors quand même, il est temps de conclure ! Mais aussi ce tunnel Prado Sud que vous venez d'évoquer, les uns et les autres. Car, qu'on le veuille ou non, les travaux peuvent commencer. Le Commissaire Enquêteur a donné un feu vert assorti de recommandations, bien sûr, mais elles sont techniquement levées. Et même l'hydraulique du grand émissaire a été bien réétudiée. Mais s'il y a des doutes, nous devons les voir ensemble. En tout cas, cet équipement est absolument nécessaire pour Marseille et nécessaire pour désenclaver le Sud et l'Est, supprimer le transit automobile par le centre-ville Vieux-Port, qui est un souci et sur lequel M. MENNUCCI et M. MORAINÉ se penchent régulièrement, mais on ne réussira pas sans pouvoir supprimer le transit.

Je crois que nous devons faire de la coproduction. L'urbanisme est un tout, construire sans s'assurer de la mobilité a ses limites, Marseille est déjà en état de saturation. Il faudra aussi, comme vous l'avez dit, on l'a d'ailleurs réservé, c'est tout à fait possible, il n'y a qu'à l'étudier, c'est à partir de la Blancarde, dès que possible mais cela coûte cher, en utilisant la voie de la Gare du Prado, programmer sur ce site propre un transport moderne. Je crois que ce n'est qu'à ce prix que Marseille peut se reconstruire sur elle-même et avec l'aide de tous pourra continuer à le faire.

Je crois, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine et Monsieur le Président du Conseil Général, que votre responsabilité est grande et nous espérons que vous allez nous accompagner, et comme depuis ce matin on le dit, travailler pour faire le maximum pour que 2013 soit réussie !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Monsieur CASELLI.- Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole suite à l'intervention de M. VALLETTE. Je m'en tiendrai au problème du tunnel Prado Sud. Pour le tunnel Prado Sud, vous le savez, la Communauté Urbaine est liée avec la société Eiffage par un contrat qui a été signé sous la précédente mandature qui était la vôtre et je m'estime effectivement lié par la continuité de ce contrat. Néanmoins, j'ai la responsabilité, à un moment donné, de déclencher l'autorisation de travaux par une délibération de la Communauté Urbaine.

J'avais alerté en son temps le Maire de Marseille, vous m'en donnerez acte, le Maire de Secteur Dominique TIAN, et saisi le Commissaire Enquêteur des doutes que j'avais par rapport aux problèmes hydrologiques qu'allaient créer les travaux sur le grand émissaire de Marseille qui dans le projet d'Eiffage doit être écrêté de 50 cm. J'avais alerté ces divers interlocuteurs en leur faisant ressortir qu'il y avait un risque de résurgence encore supplémentaire. Il y a déjà des résurgences dans le quartier lorsqu'il pleut beaucoup à Marseille, il y aurait donc des résurgences encore plus importantes. Il y avait aussi un risque, à la limite, en cas de très fortes pluies, de pollution des plages du Prado. J'ai donc alerté le Commissaire Enquêteur sur ces divers points, je vous en ai tenu au courant et j'en ai tenu au courant également Dominique TIAN.

Le Commissaire Enquêteur, effectivement, a retenu ces réserves. Il les a même placées en n°1, ce qui prouve qu'elles étaient importantes et qu'elles étaient justifiées. Ce que demande aujourd'hui le Commissaire Enquêteur, c'est qu'une étude soit faite par un organisme extérieur hydrologique pour lever les doutes. Et en ma responsabilité de Président de la Communauté Urbaine, tant que ces doutes ne seront pas levés par une étude extérieure, que l'on pourra mener en commun avec les Services de la Ville de Marseille et ceux de la Communauté Urbaine, aidés par cet organisme extérieur, je ne ferai pas délibérer sur l'ouverture des travaux du tunnel Prado Sud.

Je tenais à le dire dans l'enceinte de ce Conseil Municipal. Je crois que c'est l'honnêteté et la transparence de le dire. Travaillons ensemble à trouver une issue, mais cette issue n'est pas dans l'immédiat, elle ne sera pas décidée en tout cas lors du prochain Conseil de la Communauté Urbaine, le 22 juin, cela me semble prématuré.

Monsieur le Maire.- Monsieur le Président CASELLI, nous sommes très favorables justement à ce tunnel, d'autant plus qu'il sera payé par d'autres personnes que les Collectivités Territoriales. Le Commissaire Enquêteur a fait des réserves mais a conclu à la faisabilité de ce moyen de liaison. Nous y tenons effectivement beaucoup parce que nous pensons que cela requalifiera la circulation dans tout le Sud de la ville, qui en a aussi grandement besoin.

Nous sommes prêts évidemment à nous associer à faire une étude. Personnellement, j'aurais souhaité qu'elle soit faite le plus vite possible, parce qu'il est clair que si vous ne pouvez pas retenir ce rapport pour la séance du 22 juin, cela pose un problème avec EDF, parce qu'EDF doit faire aussi des évaluations et un travail en plein mois d'août et ne peut le faire qu'à cette période de l'année, tant et si bien que si l'on ne peut pas délibérer le 22, cela nous fera perdre une année ! Et une année, c'est peut-être aussi décourager ceux qui veulent financer cette réalisation ! Ce n'est pas nous, pour une fois, qui finançons cette réalisation.

Que l'on prenne toutes les précautions en matière hydraulique, en matière éventuellement de risques d'inondation, de grand émissaire, etc., nous avons fait regarder tout cela par la Ville de Marseille. Qu'il faille le faire avec un organisme délibéré, nous le ferons. Le grand émissaire sera recalibré pour conserver le même débit et je souhaite effectivement que l'on soit bien d'accord là-dessus, dans les mêmes conditions que cela avait été fait pour le tunnel du Prado Carénage. Le problème est plutôt un problème de date.

Si nous ne pouvons pas le faire là, parce qu'EDF ne peut travailler que dans la période du mois d'août où il n'y a pas l'intensité de l'apport en électricité, il est clair qu'à ce moment-là cela nous fait perdre une année. Mon inquiétude, ce n'est pas tellement l'année, M. CASELLI, car je me suis habitué à ce que des travaux soient prolongés, mais c'est le fait de ne pas décourager celui qui a envie de faire cela. Le risque est que l'entreprise nous dise : "Puisque vous nous mettez tellement d'obstacles sur la route, finalement nous ne le ferons pas". Et à ce moment-là, nous nous retrouverions avec une situation complètement bloquée !

Comme elle pouvait être bloquée, et vous avez essayé de le faire, Mme BOET, lorsqu'un Ministre communiste était au Gouvernement, pour nous empêcher de faire le Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire ! Honte à vous ! Vous nous avez mis tous les bâtons dans les roues, à cette époque-là, et un jour, M. GAYSSOT a été obligé de me dire que, finalement, il n'en pouvait plus et qu'il nous donnait l'accord pour faire le Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire. Et dans quelques années, ce parc sera superbe, sera magnifique ! Déjà aujourd'hui, il y a la plus-value qui est donnée à tous ceux qui habitaient autour, ne serait-ce que par le Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire !

Donc je dis au Président CASELLI que la volonté municipale, la volonté de la Ville de Marseille, c'est de lui faire confiance, premièrement. C'est aussi de voir si l'on peut rapidement, avec un examen de la situation par un organisme indépendant, bien regarder tout cela, et si l'on peut mettre ce rapport à l'ordre du jour, le 22. Voilà ce qui serait important. Dans le cas contraire, il est clair que nous perdrons une année et il serait dommage pour tout le monde de perdre une année dans une grande infrastructure de cette importance !

Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 09/0516/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

153 - 09/0517/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION ASSISTANCE LOGISTIQUE - Modification des tarifs relatifs à diverses prestations de propreté de compétence communale.  
(09-17945-DGPP)

Le rapport 09/0517/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

### SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

154 - 09/0518/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • 16<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de la Maison Pour Tous et de la crèche associative de l'Estaque, 323 rue Rabelais - Approbation de l'avant-projet définitif et de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme globale de l'opération.  
(09-17577-DGPRO)

Le rapport 09/0518/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

155 - 09/0519/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Etudes pour la démolition et la reconstruction du Centre Municipal d'Animation Hopkinson, 52 rue Beau, 4<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et de l'avant projet sommaire.  
(09-18095-DTNOREST)

Le rapport 09/0519/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

156 - 09/0520/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Etudes pour la mise en conformité des cuisines du CAQ Saint-Jérôme, 30 avenue de Saint-Jérôme - 13<sup>ème</sup> arrondissement, et du CAQ Canet Larousse, HLM Massalia, boulevard Larousse - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et de l'avant-projet sommaire.

(09-18096-DTNOREST)

Le rapport 09/0520/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

157 - 09/0521/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • 14<sup>ème</sup> arrondissement - Ecoles élémentaires Saint-Gabriel 1 et 2, 22/30 boulevard Kraemer - Création d'un self et réaménagement des salles de classe, des sanitaires et des préaux - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et les travaux et de l'avant-projet sommaire.

(09-18107-DTNOREST)

Madame CASANOVA, - Monsieur le Maire, tout d'abord, pour se féliciter de cette école de Saint-Gabriel. Nous avons dans un précédent Conseil Municipal décidé de rénover la maternelle. Vous avez jugé bon de faire l'ensemble de l'école. Donc l'école élémentaire sera aussi rénovée.

Mais je voudrais surtout prendre la parole quelques minutes pour éteindre la panique qu'a fait volontairement naître M. MENNUCCI par ses déclarations farfelues, puisque le jour où nous avons commencé les inscriptions dans les écoles du 1-2-3, qui sont, vous le savez, des écoles sur lesquelles nous avons un grand souci, il s'est levé le matin en se prenant pour Mme Irma et Mme Teissier réunies, en disant qu'il y aurait 400 places qui manqueraient dans les écoles, sans avoir absolument rien pris comme renseignement, et donc semant la panique sur cette population qui est déjà une population fragile, qui a vraiment beaucoup de soucis déjà par ailleurs et de vrais soucis, et en faisant naître des soucis imaginaires. Tout ceci pour faire un coup médiatique. Et comme le coup médiatique n'a pas dû être suffisant, il a ensuite organisé dans son secteur une réunion sur tous les problèmes qu'il y a dans les écoles de Marseille, à la salle Saint-Georges, et bien entendu, vu le nombre de problèmes importants qu'il y a dans l'Education, il y a eu exactement 9 personnes qui sont venues. Donc vous voyez combien il y a beaucoup de problèmes dans le domaine de l'Education ! Sur ces 9 personnes, il y avait 7 parents d'élèves, et ces 7 parents d'élèves avaient tous leurs enfants au Lycée Thiers ! Donc vous voyez comment dans nos écoles il y a vraiment beaucoup de problèmes !

Je voulais donc surtout rassurer la population, ne pas ajouter encore des soucis à ces personnes qui ont vraiment déjà une existence difficile et dire que l'Inspection Académique prévoit dans ces quartiers 145 enfants supplémentaires et que nous avons prévu une capacité de 300 places. Donc, normalement, nous avons pris toutes les précautions pour accueillir les enfants dans de très bonnes conditions et ce n'est pas la peine de créer la panique dans la population.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire, - Nous allons remercier Mme CASANOVA de tout l'effort qu'elle porte. Et dans cette période où, paraît-il, on fabrique les jumeaux avec beaucoup de facilité, avec les places que vous avez prévues il y en aura aussi pour eux !

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je voudrais quand même poser une question à Mme CASANOVA, qui a l'air de se féliciter de tout le travail qu'elle fait, sauf que, quand même, on ne peut pas se féliciter quand on ferme des écoles dans Marseille, quoi qu'il en soit !

La question que je veux poser : les enfants qui auront moins de trois ans à la rentrée de septembre, où pourront-ils aller pour pouvoir être accueillis dans la ville de Marseille ? C'est-à-dire que tous les parents qui ont des enfants qui n'auront trois ans qu'à partir du mois de janvier, février ou mars, ceux-là, où s'adresseront-ils ? C'est ma question pour les Marseillais.

*(M. MENNUCCI veut intervenir)*

Monsieur le Maire.- Non, vous avez passé votre temps de parole, cela suffit pour ce matin. Mme CASANOVA, veuillez répondre à Mme Samia GHALI.

Madame CASANOVA.- La tradition veut que l'on accueille les enfants qui ont trois ans dans l'année civile. Les enfants qui sont nés en janvier n'ont pas trois ans dans l'année civile, donc ils restent à la crèche jusqu'à ce qu'ils aient leurs trois ans. C'est tout à fait logique.

Monsieur le Maire.- Mme Samia GHALI, vous avez la réponse.

Le rapport 09/0521/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

158 - 09/0522/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Activités sportives des plages pendant les vacances d'été 2009 - Approbation du tarif applicable aux usagers.  
(09-17928-SPORTS)

Le rapport 09/0522/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

159 - 09/0523/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Subventions aux organismes sportifs - 3<sup>ème</sup> répartition 2009 - Approbation de conventions de partenariat.  
(09-18022-SPORTS)

Le rapport 09/0523/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

160 - 09/0524/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DIRECTION DES SPORTS • Attribution d'une subvention pour le concours hippique "Jumping International de Marseille 2009" - Approbation d'une convention de partenariat.  
(09-17933-SPORTS)

Le rapport 09/0524/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

*(Brouhaha persistant car M. MENNUCCI réclame toujours la parole)*

Monsieur le Maire.- Non, on a fait une conférence des Présidents, vous avez terminé votre temps de parole, je ne vous la donne plus !

\* \* \*

## CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

161 - 09/0525/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES •  
Implantation du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille - Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme Culture - Année 2006 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention conclue avec l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.  
(09-18069-DGAC)

*(M. MENNUCCI insiste toujours pour avoir la parole, puis décide de quitter le Conseil)*

Monsieur le Maire.- Eh bien, partez ! Vous avez terminé votre temps de parole et c'est vous qui prenez tout le temps de parole des Socialistes !

Mais M. DUTTO a la parole s'il le veut.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Maire, très vite, si l'on ne m'interrompt pas. Ce rapport 161 porte sur l'implantation du Musée des Civilisations et de l'Europe et de la Méditerranée. C'est un projet ambitieux auquel nous souscrivons. Mais permettez-moi de faire le lien avec ce qui se passe aujourd'hui sur le pourtour de la Méditerranée et qui touche véritablement à une question de civilisation, je veux parler de la Palestine.

*(Les élus socialistes sortent de la salle au fur et à mesure)*

Monsieur DUTTO.- Il y a quelques semaines, une élue de notre ville a participé avec 108 autres élus de différentes régions à une délégation en Israël et en Palestine. Et ce qu'ils ont vu, c'est l'humiliation de tout un peuple, privé de sa terre et de ses droits les plus élémentaires, comme se déplacer, s'éduquer, se loger, son droit de vivre, tout simplement. Ce qu'ils ont vu, c'est le mur de la honte, de l'apartheid, qui empêche aussi les Israéliens et les Palestiniens de se déplacer comme ils l'entendent. Ils ont rencontré aussi des gens qui ont envie de vivre en paix. Ce désir de paix est partagé aussi bien par des Palestiniens que par des Israéliens.

*(Réactions dans les rangs de la majorité)*

Monsieur DUTTO.- Ce qui a été ressenti, c'est qu'il n'est plus possible de continuer à fermer les yeux sans que nous portions notre part de responsabilité...

*(Brouhaha dans la salle)*

*Vives réactions sans micro et simultanées de certains élus de la majorité, dont entre autres M. SPERLING :*

"Pas dans l'enceinte du Conseil Municipal !"

"A l'extérieur !"

Monsieur DUTTO.- On ne peut plus accepter que le droit international soit violé sans qu'il n'y ait des réactions de notre part et de la communauté internationale...

*(Les réactions continuent dans les rangs de la majorité)*

Monsieur DUTTO.- Visiblement, vous êtes pour le viol du droit international !

Le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies vient de décider une commission d'enquête sur les crimes de guerre et les violations des droits humanitaires dans le conflit meurtrier de Gaza...

Monsieur le Maire.- ...Mais qu'est-ce que cela a à voir avec le Conseil Municipal ?

Monsieur DUTTO.- Je vais y venir. Cette commission d'enquête des Nations Unies a pour but de mener une investigation... sur l'ensemble des violations du droit international...

(Toujours très vives réactions dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. DUTTO, vous avez terminé votre temps de parole et vous faites de la provocation ! Merci, M. DUTTO !

Le rapport 09/0525/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

162 - 09/0526/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Centre National d'Insertion Professionnelle d'Artistes Lyriques (CNIPAL) pour un concert le 27 juin 2009.

(09-17968-OPERA)

Le rapport 09/0526/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

163 - 09/0527/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Palais des Arts - Conservatoire National de Région, 1 Place Carli, 1<sup>er</sup> arrondissement - Approbation de l'étude préalable pour la restauration de la couverture de l'aile Ouest et approbation de la convention d'honoraires avec l'Architecte en Chef et le Vérificateur des Monuments Historiques pour l'exécution des études de maîtrise d'œuvre.

(09-18099-DGPRO)

Le rapport 09/0527/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

164 - 09/0528/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Réfection de la toiture de la Maison de l'Apprenti, 83 boulevard Viala, 15<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(09-18101-DTNORLIT)

Le rapport 09/0528/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

165

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Approbation des avenants n°1 aux marchés n°08/979 passé avec la société Idex Energies (lot 2) et n°08/981 passé avec la société H. Saint Paul (lot 4) relatifs à l'exploitation avec gros entretien des installations de génie climatique et des équipements gaz des cantines dans les bâtiments constitutifs du patrimoine immobilier de la Ville de Marseille.

(09-18109-DGABC)

Rapport retiré.

\* \* \*

166 - 09/0529/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES • Signature d'une convention avec le Préfet des Bouches-du-Rhône pour la fermeture ponctuelle de l'autoroute du Littoral.

(09-18118-REGIE)

Le rapport 09/0529/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

167 - 09/0530/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES • Signature d'une convention avec le Ministère de la Défense.

(09-18119-REGIE)

Le rapport 09/0530/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

168 - 09/0531/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES • Signature d'une convention avec Monsieur le Directeur de l'Etablissement du Génie de Marseille.

(09-18120-REGIE)

Le rapport 09/0531/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

169 - 09/0532/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Opération d'aménagement de Plan d'Aou / Saint Antoine / La Viste - 15<sup>ème</sup> arrondissement - Esplanade du Nord et articulation avec le mail Canovas - Etudes - Marché de maîtrise d'œuvre - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-18110-DHL)

Le rapport 09/0532/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

170 - 09/0533/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
Engagement Municipal pour le Logement - 13<sup>ème</sup> arrondissement  
- Les Olives - Chemin de la Marre - Cession d'un terrain à  
Promogim - Annulation de la délibération n°07/1115/EHCV du 12  
novembre 2007.

(09-17858-DAFP)

Le rapport 09/0533/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

\* \* \*

171 - 09/0534/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
6<sup>ème</sup> arrondissement - Programme de réhabilitation,  
reconstruction et restructuration sur le site Mézian / Fiolle /  
Puget, 202 rue Paradis - Principe de cession par la Ville de  
Marseille d'un volume en vue de la réalisation d'un programme  
immobilier.

(09-18090-DAFP)

Le rapport 09/0534/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

172 - 09/0535/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
2<sup>ème</sup> arrondissement - ZAC de la Joliette - Quartier Joliette -  
Ecole élémentaire Chevalier Paul - Principe d'acquisition par la  
Ville de Marseille auprès de l'Etablissement Public  
d'Aménagement Euroméditerranée de deux parcelles sises rue  
Chevalier Paul et rue Melchior Guinot constituant l'assiette  
foncière de la future école.

(09-18004-DAFP)

Le rapport 09/0535/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

173 - 09/0536/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -  
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •  
7<sup>ème</sup> arrondissement - Endoume - 63/67 rue Fénelon et Robert  
Guidicelli - Mise à disposition par la Ville de Marseille de  
l'ancienne école maternelle La Colline à l'association Balou  
Crèche, par bail emphytéotique administratif en vue de la  
réalisation d'une crèche associative.

(09-18106-DAFP)

Le rapport 09/0536/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**CULTURE ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES  
Anne-Marie

174 - 09/0537/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES  
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST  
• Travaux de sécurité, d'hygiène et études globales - Ecole  
Supérieure des Beaux-Arts de Marseille - 9<sup>ème</sup> arrondissement -  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme  
relative aux études et travaux.

(09-18111-DTEST)

Le rapport 09/0537/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

175 - 09/0538/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES  
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET  
DES GRANDS PROJETS • 2<sup>ème</sup> arrondissement - Relogement  
du Théâtre de la Minoterie, place de la Méditerranée -  
Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de  
Marseille et l'Etablissement Public d'Aménagement  
Euroméditerranée - Approbation de l'affectation de l'autorisation  
de programme relative aux études et travaux.

(09-18097-DGPRO)

Le rapport 09/0538/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

176 - 09/0539/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES  
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET  
DES GRANDS PROJETS • Palais des Arts - Conservatoire  
National de Région, 1 Place Carli, 1<sup>er</sup> arrondissement -  
Approbation de l'étude préalable pour la restauration des décors  
de la salle Magaud et approbation de la convention d'honoraires  
avec l'Architecte en Chef et le Vérificateur des Monuments  
Historiques pour l'exécution des études de maîtrise d'œuvre.

(09-18098-DGPRO)

Le rapport 09/0539/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à l'unanimité.

\* \* \*

177 - 09/0540/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT  
• 2<sup>ème</sup> arrondissement - Hôtel Dieu - Approbation d'une  
convention de participation avec les sociétés dénommées SCI Murs  
Hôtel Dieu et Dolmea Real Estate, filiales d'AXA R.E.I.M., pour  
permettre d'effectuer les travaux et études en vue de la préservation du  
patrimoine et recherches archéologiques prescrites préalables à la  
restructuration du site de l'Hôtel Dieu.

(09-18105-DGUH)

Le rapport 09/0540/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté  
à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe  
Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

178 - 09/0541/CURI

SECRETARIAT GENERAL • TOURISME ET CONGRÈS - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "L'Equipe Fais nous Rêver", Agence pour l'Education par le Sport, pour l'organisation du congrès "EDUCASPORT 2009" au Palais du Pharo du 25 au 27 juin 2009 - Convention entre la ville de Marseille et l'association "L'Equipe Fais nous Rêver".

(09-18126-SG)

Le rapport 09/0541/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

179 - 09/0542/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Théâtre National de Marseille La Criée - 7<sup>ème</sup> arrondissement - Travaux de désamiantage - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-18139-DTSUD)

Le rapport 09/0542/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

*La Séance est levée à 12 h 50*

\* \* \*

**DEMANDE D'ABONNEMENT  
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du .....

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

**M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille**

*A adresser à :*  
La Trésorerie Principale - Service recouvrement  
33 A, rue Montgrand  
13006 Marseille

**REDACTION ABONNEMENTS :** DIRECTION DES ASSEMBLEES  
12, RUE DE LA REPUBLIQUE  
13001 MARSEILLE  
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** M. LE MAIRE DE MARSEILLE

**REDACTEUR EN CHEF :** M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

**DIRECTEUR GERANT :** Mme Anne-Marie M.COLIN

**IMPRIMERIE :** CETER